



**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN**



BLUE PLAN



**FREE TRADE AND THE ENVIRONMENT
IN THE EURO-MEDITERRANEAN CONTEXT**

Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 October 2000

Volume I: Technical Report of the Workshop

**LIBRE-ÉCHANGE ET ENVIRONNEMENT
DANS LE CONTEXTE EURO-MÉDITERRANÉEN**

Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 octobre 2000

Tome I: Rapport technique de l'atelier

MAP Technical Report Series No. 137



Ministère de l'Environnement



Liban



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



VILLE DE MEZE



Note: The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNEP/MAP concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries.

© United Nations Environment Programme/Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)
P.O. Box 18019, Athens, Greece.

ISBN 92 807 2250 6

This publication may be reproduced in whole or in part and in any form for educational or non-profit purposes without special permission from the copyright holder, provided acknowledgement of the source is made. UNEP/MAP would appreciate receiving a copy of any publication that uses this publication as a source.

This publication cannot be used for resale or for any other commercial purpose whatsoever without permission in writing from UNEP/MAP.

For bibliographic purposes this volume may be cited as:

UNEP/MAP/BLUE PLAN. Free Trade and the Environment in the Euro-Mediterranean Context: Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 October 2000: Volume I: Technical Report of the Workshop. MAP Technical Report Series No. 137, UNEP/MAP, Athens, 2002.

PNUE/PAM/PLAN BLEU: Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 octobre 2000 : Tome I: Rapport technique de l'atelier. No. 137 de la série des Rapports Techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2002.

The thematic structure of the MAP Technical Series is as follows:

- Curbing Pollution
- Safeguarding Natural and Cultural Resources
- Managing Coastal Areas
- Integrating the Environment and Development

La Série des rapports techniques du PAM est présentée avec la structure suivante:

- Maîtriser la Pollution
- Sauvegarder le Patrimoine Naturel et Culturel
- Gérer les Zones Côtières de Manière Durable
- Intégrer l'Environnement et le Développement

Table des Matières

PARTIE I.....	3
1. Introduction.....	3
1.1 Le contexte.....	3
1.2 Libre-échange et environnement : une priorité pour la CMDD	4
1.3 Le groupe et le programme de travail	4
1.4 Les objectifs et le programme de l'atelier	6
1.5 Les résultats	7
1.6 La structure du rapport.....	7
2. Ouverture et Introduction	7
2.1 M. Th. Wahl, Directeur Général de l'Administration des Finances et des Affaires Internationales du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, France.....	7
2.2 M. le Sénateur A. Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault.....	10
2.3 M. L. Chabason, Coordonnateur du Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM)	13
2.4 M. G. Benoit, Directeur de Plan Bleu – Centre d'Activités Régionales du PAM.....	15
3. Session 1. Environnement et commerce : contexte international et expériences régionales.....	19
3.1 Evolution du cadre multilatéral libre-échange – environnement (Mme. S. Bouraoui, Tunisie)	19
3.2 Contexte euro-méditerranéen et attentes de la DG Environnement de la Commission européenne (Mme A. Mourmouris, Commission européenne DG Environnement)	22
3.3 Le point de vue de l'ONG Les Amis de la Terre (Ms. A. Wandel, Amis de la Terre)	27
3.4 Le point de vue du PNUE (Mme M. Hara, PNUE, Genève).....	30
4. Session 2. Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : aspects méthodologiques et analyses sectorielles	32
4.1 Les études internationales, régionales et nationales	32
4.2 Un exemple de mobilisation des autorités locales pour l'environnement : une stratégie pour l'eau dans le département de l'Hérault (M. S. Miquel, Conseil Général de l'Hérault	32
5. Session 3. Constats et propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement : groupes de travail industrie, agriculture et modes de consommation.....	34
5.1 Groupe de travail sur « Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas de l'industrie.....	34
5.2 Groupe de travail sur« Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas de l'agriculture	38
5.3 Groupe de travail : « Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas des modes de consommation.....	40
6. Session 4. Stratégies nationales et régionales pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans le contexte euro-méditerranéen : groupe de travail	42
6.1 Au niveau national.....	42
6.2 Au niveau régional.....	43

PARTIE II.....	45
7. Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : note de synthèse.....	45
8. Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : rapport des gestionnaires de tâche et du secrétariat.....	101
ANNEXES.....	112
9. Annexe 1.1 Programme de travail	113
10. Annexe 1.2 Liste des participants	116
11. Annexe 1.3 Etudes internationales et régionales	127
12. Annexe 1.4 Etudes nationales	128
13. Annexe 5.1 Eléments de discussion pour les groupes de travail	129
Mesures d'accompagnement	130

PARTIE I

1. Introduction

1.1 Le contexte

Le projet politique euro-méditerranéen de création progressive d'une zone de libre-échange est le cadre principal de structuration prévisible des relations entre libre-échange et environnement même si d'autres dynamiques sont à l'œuvre dans la région. C'est dans ce cadre aussi que le débat et les décisions de politique régionale sur l'intégration de l'environnement dans le processus d'ouverture économique et commerciale auront ou n'auront pas lieu.

Les membres de l'Union européenne ont toujours eu des liens économiques, politiques et sociaux très étroits avec les pays de la Méditerranée. Dès le début des années 60, des accords d'association et de commerce sont signés avec les pays du Maghreb et la Turquie ; seule l'Algérie, au lendemain de son indépendance, ne signe pas un tel accord. Ces accords, de durée limitée et de nature commerciale ne s'inscrivaient dans aucune vision régionale de la part des Européens. C'est seulement dans la deuxième moitié des années 70 que l'Union européenne développe une stratégie de portée régionale dans laquelle s'inscrivent des accords avec les pays. De durée indéterminée, ces nouveaux accords ont donné libre accès pour les produits industriels des pays de la Méditerranée et ont accordé certaines préférences tarifaires aux produits agricoles dans le cadre de contingentements. Ce libre-échange limité va permettre à certains pays de développer des exportations industrielles, notamment de textiles et de confection en s'inscrivant, pour certains dans une logique intra-branche. Durant toute cette période, la réflexion et l'action sur les questions environnementales sont absentes du cadre de la coopération économique et s'inscrivent dans une autre démarche, totalement indépendante, qui est celle au Plan d'Action pour la Méditerranée.

En 1992, à Lisbonne, le Conseil européen demandait une évaluation de la politique Méditerranéenne de l'Union et des initiatives visant à la renforcer. Cette orientation est intervenue après que l'Europe eut pris de grandes initiatives diplomatiques et financières en direction des pays de l'Est après l'effondrement du mur de Berlin en 1989. En novembre 1995 était signée la Déclaration de Barcelone.

L'accord vise à construire une aire de co-prospérité en établissant progressivement une zone de libre-échange entre les pays tiers méditerranéens et l'Union européenne. Il prévoit l'établissement du libre-échange à négocier avec chacun des Pays Tiers Méditerranéens (PTM), une assistance financière au développement et l'organisation d'un dialogue économique entre les deux rives de la Méditerranée.

Dans ce nouveau cadre, on prévoit la signature d'accords avec 12 pays non membres de l'Union européenne en vue de la création d'une zone de libre-échange au bout d'une période de 12 à 15 ans et du développement de l'investissement direct. L'établissement de mécanismes institutionnels pour le dialogue politique et économique et une assistance financière liée aux performances réalisées en matière de réformes économiques sont aussi prévus. Pour l'instant, des accords ont été signés avec Israël, la Tunisie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, auxquels vient de se joindre l'Égypte (janvier 2001), et des négociations sont en cours avec la Jordanie, l'Algérie et la Syrie. Un accord d'union douanière avec la Turquie est en vigueur depuis 1996. Les accords signés avec le Maroc et la Tunisie confirment l'entrée libre des produits industriels sur les marchés de l'Union et le démantèlement tarifaire sur une

période de 12 ans pour les produits en provenance d'Europe. Des avantages limités sont donnés aux produits agricoles et la réciprocité des avantages pour les investisseurs a été établie. On prévoit aussi une certaine harmonisation du cadre réglementaire, notamment en matière de concurrence, de subventions, de marchés publics et de normes. Il faut rappeler la permanence, dans l'ensemble de ces accords, de l'exception agricole. Cette expression décrit le statut particulier des produits agricoles dans les accords entre l'Union européenne et les PTM. Alors que la règle est l'entrée libre des produits des PTM en Europe, les produits agricoles sont soumis à des conditions et des exclusions. Cette situation n'est pas conforme aux règles de l'OMC, qui stipulent que les zones de libre-échange doivent couvrir l'essentiel des échanges commerciaux. Les négociations sur l'inclusion éventuelle des produits agricoles dans le processus de Barcelone ont commencé pour certains pays en 2000.

1.2 Libre-échange et environnement : une priorité pour la CMDD

La Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD), créée en 1996, est un organe consultatif conçu comme forum de dialogue, d'échanges et de propositions pour la définition de stratégies régionales de développement durable.

La très grande importance et en même temps la complexité de la relation libre-échange et environnement ont été soulignées lors de la 1^{ère} réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (Maroc, 1996). Le thème « libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen » a été retenu parmi les 8 thèmes prioritaires de la Commission. Celle-ci a demandé aux gestionnaires de tâche et au groupe de travail chargé du thème de mener une réflexion approfondie sur les enjeux du libre-échange pour l'environnement en Méditerranée. A cette fin des réunions d'experts et des réunions du groupe de travail se sont succédées entre 1997 et 1998 (Athènes, Genève, Marseille, Beyrouth) pour arriver à décision de la 4^{ème} CMDD de Monaco de poursuivre les travaux sur ce thème et de préparer un programme d'activité permettant de mieux identifier la nature :

- des impacts possibles (positifs ou négatifs) du libre-échange sur l'environnement en Méditerranée ;
- des propositions qui pourraient être formulées pour mieux concilier l'évolution vers le libre-échange avec l'environnement et le développement durable.

Le programme de travail est défini dans deux réunions principales tenues à Genève en février 1999 et Barcelone en juin 1999. A la 5^{ème} CMDD de Rome un programme triennal (1999-2001) de travail est adopté.

1.3 Le groupe et le programme de travail

Les gestionnaires de tâche du programme de travail sur le libre-échange sont le Liban et la France; le groupe de travail est constitué par la Tunisie, la France, le Maroc, la Commission européenne, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, Enda-Maghreb, WWF, MedForum; un comité de pilotage est aussi créé, présidé par la France et le Liban. Le Plan Bleu a reçu le mandat par le groupe de travail d'assurer le support scientifique et logistique aux activités. Les gestionnaires de tâche ont enfin bénéficié de l'appui de l'unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée.

Le programme de travail a été articulé en deux phases. La première (1999-2000) vise à atteindre deux objectifs principaux: i) un constat partagé des possibles impacts socio-

économiques et environnementaux de la création d'une zone de libre-échange dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée; ii) fournir des pistes de propositions pour maximiser les atouts du libre-échange pour l'environnement et de minimiser les risques dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen. La deuxième phase (2000-2001) se pose l'objectif de: i) prioriser les mesures considérées les plus urgentes, en mettant en accent particulier sur les aspects institutionnels, et de les présenter à la 7^{ème} CMDD (Turquie, 2001); ii) préparer une proposition de programme pour la suite des activités sur le thème. La première phase du programme a été complétée avec l'atelier de Mèze et Montpellier et la présentation des resultants à la 6^{ème} CMDD (Tunisie, 2000). La deuxième phase est en cours de réalisation.

Pour ce qui concerne l'approche suivie, il a été choisi de focaliser l'attention sur les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement plutôt que sur les impacts des normes environnementales sur le libre-échange. Plusieurs raisons ont présidé à ce choix, la principale étant que la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (date objectif : 2010) pourrait avoir des impacts économiques, sociaux et environnementaux considérables. Dans une perspective de développement durable et de construction d'un espace régional de stabilité et de prospérité partagée, il est donc prioritaire d'évaluer les types d'impacts possibles et de réfléchir aux mesures permettant d'anticiper les évolutions. Il convient en effet d'éviter d'accroître encore des dégradations de l'environnement dont le coût économique et social est déjà important en Méditerranée. Une autre raison de ce choix est que l'approche inverse, plus classique, celle de l'étude des impacts des normes environnementales sur le commerce, apporterait moins d'enseignements utiles pour la définition de stratégies de développement durable et faisait déjà l'objet d'autres travaux.

Une fois cette orientation fixée, il est vite apparu combien la tâche était complexe et difficile. Les données, les analyses et même les méthodes pour évaluer les impacts du libre-échange font en effet encore largement défaut. Les impacts sur l'environnement passent par le système économique et sont de type indirect : changements dans le budget des gouvernements (avec mise en place de nouvelles fiscalités pour compenser la perte de recettes douanières), modification de la variété et des prix relatifs des produits avec tous les effets sur la production, la consommation et les échanges, et donc sur la société et l'environnement. De plus, ces impacts sont pour l'essentiel «à venir», si l'on considère que les premiers accords d'association signés par la Tunisie et le Maroc avec l'Union européenne sont entrés en vigueur vers la moitié des années 90.

C'est lors de la réunion du Comité de pilotage tenue à Genève à la suite du « Dialogue » organisé par l'ICTSD sur les expériences régionales de libre-échange (1^{er} au 3 février 1999), qu'il fut convenu de la nécessité dans une première phase :

- de chercher à tirer les leçons d'autres expériences régionales utiles pour la Méditerranée, notamment l'intégration de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans l'Union européenne, et l'ALENA, (accord de libre-échange entré en vigueur en 1994 entre les USA, le Canada et le Mexique),
- de focaliser l'analyse prospective sur trois secteurs prioritaires (agriculture, modes de consommation et industrie) et sur les effets possibles pour les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée,
- d'engager, à la suite de la première étude pilote réalisée par le Liban d'autres analyses sur quelques secteurs de production industrielle ainsi que sur la prise en compte, à ce stade, de la dimension environnementale dans les premiers accords d'association signés.

Au total, 17 études de cas ont été réalisées et sont réunies dans le présent rapport. Ces travaux ont été présentés et discutés lors de l'atelier méditerranéen organisé à Montpellier-Mèze du 5 au 8 octobre 2000 avec l'aide du Conseil Général de l'Hérault. Les activités ont été rendues possibles grâce à la contribution de 19 organisations (internationales et ONG) et de 70 experts et consultants. Les pays concernés ont été 13. Le programme a été mis en œuvre avec l'appui financier de la Commission européenne, de la France, du Liban et du PAM.

1.4 Les objectifs et le programme de l'atelier

L'atelier se proposait de:

- a. Élaborer un constat partagé sur le contexte, la problématique et les impacts possibles du libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen.
- b. Formuler des "principes" et des propositions d'action pour mieux concilier commerce international et environnement dans la région méditerranéenne et dans le contexte euro-méditerranéen : prise en compte de l'environnement dans les accords d'association, politiques d'accompagnement à promouvoir, etc.
- c. Définir des propositions d'orientation sur les politiques et les instruments à développer pour prévenir les effets négatifs et valoriser les effets positifs dans le but de créer un véritable espace euro-méditerranéen de développement durable et de solidarité.
- d. Faire des propositions sur la suite éventuelle à donner à ces travaux.

Le programme de travail de l'atelier (voir annexe 1.1) incluait des séances plénières et des travaux en petits groupes sur les thèmes suivants :

- La problématique commerce-environnement, l'évolution du contexte international et euro-méditerranéen, les leçons de l'ALENA et de l'Union européenne et d'autres régions, la situation et l'évolution du commerce international en Méditerranée, le contexte et les grands enjeux méditerranéens.
- Quels enjeux économiques et de développement, quels risques environnementaux et quelles propositions pour mieux concilier libre-échange et développement durable en Méditerranée (prise en compte des enjeux environnementaux dans les accords d'association, politiques d'accompagnement à promouvoir, ...) ?
- Discussion générale sur le constat, les enjeux et les principes à mettre en avant, les propositions à formuler et notamment les outils d'action à mettre en œuvre et les suites à donner à ce travail.

L'atelier a vu la participation d'environ 50 personnes (voir liste des participants à l'annexe 1.2) d'experts nationaux et internationaux, d'élus nationaux, locaux et au Parlement européen, de représentants des pays (8 pays du Nord et du Sud), représentants d'ONG (Amis de la Terre, Enda-Maghreb), et de représentants des organisations internationales (PNUE, PAM, UE, FAO, AEE).

1.5 Les résultats

L'ensemble des travaux réalisés, aussi bien dans la phase préparatoire qu'au cours de l'atelier a été résumé dans un rapport de synthèse et dans le rapport des gestionnaires de tâche (Partie II du Tome 1). Les propositions d'actions discutées pendant l'atelier ont été organisées en trois grands groupes : i) propositions au niveau régional ; ii) propositions au niveau national et sous-national ; iii) propositions au niveau des secteurs. Celles-ci ont été ensuite regroupées en mesures globales concernant les négociations en cours entre UE et PTM, mesures économiques, mesures institutionnelles et réglementaires et programmes horizontaux. Le détail de ces propositions est disponible dans la note de synthèse (Partie II du Tome 1).

1.6 La structure du rapport

Le présent rapport est organisé en trois tomes: le premier comprend une synthèse des interventions d'ouverture et d'introduction de l'atelier, le point de vue présenté par les organisations internationales et les contributions externes au programme d'activité, un résumé des résultats des discussions eues au cours des cinq groupes de travail de l'atelier, la note de synthèse des études sur le libre-échange et les premières conclusions (rapport des gestionnaires de tâches et du Plan Bleu) présenté à la 6^{ème} CMDD (Tunis, 14-17 novembre 2000). Les présentations des études réalisées par les experts nationaux et internationaux sont reproduites intégralement dans les tomes 2 et 3. Le tome 2 comprend les études préparées par les experts nationaux et internationaux sur les enjeux internationaux et régionaux du libre-échange (voir liste détaillée des études à l'annexe 1.3). Le tome 3 comprend les études préparées sur les enjeux nationaux (voir annexe 1.4).



Ce travail est par nature incomplet et imparfait mais il apporte quelques éclairages et contribue à répondre à des préoccupations de plus en plus exprimées par la société, et d'attirer l'attention sur les principaux risques d'impacts de la mise en place d'une zone de libre-échange en Méditerranée et sur la nécessité de mieux intégrer la dimension environnement-développement durable dans la négociation commerciale et dans les politiques régionales et nationales.

Ce travail doit aussi être considéré comme une étape car l'objectif, au moment où les effets du démantèlement tarifaire vont commencer à se faire sentir, devrait être la mise en place d'un système permanent d'évaluation des impacts et l'identification, le renforcement et la promotion effective de moyens de politiques d'anticipation sans lesquels il ne saurait y avoir de développement durable en Méditerranée.

2. Ouverture et Introduction

2.1 M. Th. Wahl, Directeur Général de l'Administration des Finances et des Affaires Internationales du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, France

Je voudrais tout d'abord vous présenter les regrets de Mme D. VOYNET qui aurait souhaité être ici parmi vous sur ce sujet ; un sujet qui lui tient à cœur mais l'agenda international en matière d'environnement est très chargé en ce moment, en particulier sur les questions de changements climatiques. Si bien qu'elle se trouve aujourd'hui près d'Amsterdam pour préparer la future conférence des parties sur les changements climatiques.

Pour ma part c'est avec très grand plaisir que je la remplace, que je suis aujourd'hui à Montpellier, en lever de rideau de cet atelier de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable. Je voudrais aussi remercier le Conseil Général et son Président qui va nous rejoindre, son Vice-Président que nous avons vu tout à l'heure, sa Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural. Je voudrais aussi saluer mon voisin de gauche qui représente le Ministère libanais de l'environnement et qui a je crois grandement participé à la confection et à la préparation de ces travaux. Je voudrais aussi remercier l'équipe du Plan Bleu, le Secrétariat du Plan d'Action pour la Méditerranée, son Coordonnateur ici présent à ma droite et les remercier pour tous les efforts pour animer, faire avancer les travaux sur ce thème du libre-échange et de l'environnement en Méditerranée.

Avant d'en venir aux thèmes qui vont faire l'objet de vos travaux pendant ces 3 jours, je voudrais évoquer en quelques mots cette région du monde qui, tant par sa géographie que par son histoire est d'une originalité exceptionnelle et vous êtes encore mieux placés que moi pour le savoir. Il y aurait en effet beaucoup à dire sur ce berceau de plusieurs civilisations qui était le véritable centre, de notre monde en tout cas, pendant des milliers d'années. Je me bornerais seulement à souligner que, si le Bassin méditerranéen est un espace riche et diversifié du point de vue naturel - les récents travaux publiés dans la revue « Nature » sur les éco-régions, en témoignent. C'est aussi un bassin qui, du fait des changements très rapides intervenus en termes démographiques, économiques, sociaux et culturels est devenu un espace fragile. Les exemples de cette fragilité ne manquent pas, vous les connaissez autant que moi. Comment ne pas évoquer les problèmes de la dégradation des sols, les problèmes de disponibilité de la ressource en eau, de réduction du couvert forestier, de perte de la diversité biologique sans parler naturellement des problèmes de littoralisation non contrôlée, ou de défauts dans la gestion des déchets.

Cette fragilité est l'expression d'une réalité que nos sociétés occidentales ont souvent tendance à oublier : la nature a des limites. La Méditerranée est connue pour ses nombreux attraits : douceur du climat, paysages somptueux, beauté de la mer mais ses ressources naturelles n'en sont pas moins limitées et ses limites vont aussi naturellement évoluer avec le temps. Ainsi les changements climatiques annoncés pour les décennies à venir se traduiraient par une augmentation considérable des épisodes de sécheresse en Méditerranée. Je crois que les sociétés méditerranéennes sont conscientes de ces limites. Elles ont su, au cours des siècles, privilégier des scénarios de développement qui tenaient compte de ces contraintes. Les illustrations de cette adaptation des techniques au milieu ne manquent pas en Méditerranée. Ce sont, par exemple, les cultures en terrasses pour protéger les sols. Le constat d'un équilibre écologique précaire en Méditerranée n'est pas nouveau non plus. Nous le trouvons naturellement dans le fondement de la Convention de Barcelone qui a soufflé cette année ses 25 bougies et il est régulièrement rappelé avec ténacité par les membres de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable et du Plan d'Action pour la Méditerranée. C'est cependant un constat que beaucoup ont tendance à oublier. C'était mon devoir de le rappeler.

J'en viens maintenant à mon deuxième point, qui est celui propre de l'ordre du jour ; c'est-à-dire la création d'une zone de libre-échange en Méditerranée. La Méditerranée doit aujourd'hui faire face à des enjeux de développement importants susceptibles de modifier profondément les équilibres économiques et écologiques fragiles décrits ci-dessus et hérités du passé. Pour répondre à ces enjeux, 12 pays méditerranéens et 15

pays européens ont décidé en 1995 de mettre en place un partenariat pour la création d'un espace de paix et de prospérité partagée, le partenariat euro-méditerranéen. Ce partenariat prévoit, comme vous le savez tous, la mise en place en 2010 d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. La création d'une telle zone doit permettre de multiplier les investissements étrangers dans les pays méditerranéens et de favoriser le développement des échanges entre les pays méditerranéens et les pays européens.

Dans un contexte de libre-échange, les théories économiques nous enseignent que chaque partenaire tire profit de ses avantages comparatifs pour maximiser son développement. Il est vrai que les pays de la Méditerranée, dispose d'avantages comparatifs, que ce soit au niveau de son climat, de sa position géographique, de ses ressources naturelles ou encore de sa main d'œuvre. La question qui se pose naturellement face à ces transformations annoncées est celle de leurs impacts sur l'environnement et sur les territoires. La réponse théorique à cette interrogation consiste à dire qu'une partie des retombées de la libéralisation des échanges pourra être mobilisée en faveur de politiques environnementales ou d'aménagement du territoire. Force est de reconnaître aujourd'hui que le passage de la théorie à la pratique présente des incertitudes. C'est sur cette question que je vais me pencher.

Tout d'abord nous devons être conscients des effets possibles à court terme que peut avoir la libéralisation des échanges. Il peut en effet être probable, sans que cela soit certain, que nous assistions dans un premier temps à un creusement de certains des déficits extérieurs de certains des pays riverains qui pourraient rendre nécessaire par la suite la mise en place de politiques d'ajustement que certains connaissent déjà et qui rendent nécessaires des arbitrages difficiles sur le plan des politiques publiques et des budgets publics. Et l'on peut craindre, à priori, que certains de ces arbitrages pourraient affecter davantage des secteurs comme l'environnement ou les dépenses sociales que d'autres secteurs plus traditionnellement protégés lorsque de tels chocs se produisent. Or c'est précisément dans ces secteurs là que les besoins de nouvelles normes, les besoins de mise en place de systèmes de tarifications des ressources naturelles seront nécessaires.

Au-delà de ces craintes à court terme il convient aussi de s'interroger sur la nature des transformations qui pourraient se produire à plus long terme et sur la compatibilité de cette nouvelle donne économique avec les contraintes naturelles dont je parlais précédemment. Ce champ là, est quasiment vierge d'études, à l'exception des travaux pionniers que vous conduisez vous-même au sein des ces enceintes. Pourtant les éléments ne manquent pas. Pour être plus rapide je ne mentionnerai que les grandes tendances sans déflorer le résultat des études qui seront présentées dans le cadre de cet atelier. L'essor démographique des pays méditerranéens, le développement prévisible de l'industrie touristique et naturellement d'autres industries, la possible libéralisation des échanges agricoles, la modification des modes de consommation généreront, à n'en pas douter, de profonds changements structurels dans les économies méditerranéennes et engendreront parallèlement de nouvelles pressions sur les ressources naturelles de ces pays. Ces pressions seront-elles compatibles avec des perspectives de développement durable ? Il est sans doute particulièrement difficile aujourd'hui de répondre objectivement et de façon dûment argumentée à cette question, d'où l'importance sans doute de chercher à «objectiver», comme on dit, le débat parfois crispé qui se dessine autour de cette question et de se donner dès à présent tous les moyens pour évaluer au mieux les risques afférents et anticiper afin de pouvoir concilier ouverture de marchés et protection de l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Je conclurai d'ailleurs sur ce point en disant que, nous-mêmes, nous tous, les Etats, n'avons pas le droit de jouer les apprentis sorciers avec l'avenir de la Méditerranée. Il convient bien entendu de se féliciter de la sagesse de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable qui a su se saisir de ce thème et des efforts déployés par vous tous, en particulier par le Plan Bleu, pour faire avancer les travaux sur le sujet. Je vous encourage naturellement vivement à continuer à amplifier et à approfondir tous ces travaux mais il faut aussi souligner que ces travaux ne seront pas encore suffisants. Il conviendra dans le futur de mener des études quantifiées sur les impacts de la création d'une zone de libre-échange sur l'environnement et sur le devenir des territoires. Une préoccupation qui devrait être aussi celle des partenaires euro-méditerranéens et de la Commission européenne.

Dans le passé, lorsqu'il s'est agi de suivre et d'accompagner l'évolution des politiques macro-économiques en Méditerranée, la Commission a su mettre en place un réseau thématique chargé de suivre ces questions, le FEMISE. Il faudra demain envisager vraisemblablement de se doter d'un outil semblable pour suivre et accompagner l'évolution des territoires et des impacts environnementaux, lors de la création de la zone de libre-échange. C'est en tout cas le souhait du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui, à vos côtés, continuera à ne pas ménager ses efforts pour aboutir en ce sens, y compris pendant les quelques semaines qui nous restent encore à la Présidence française de l'Union, et naturellement au-delà de cette Présidence française.

Il ne me reste maintenant qu'à vous souhaiter bonne chance, bon courage pour tous les travaux pendant ces 3 jours, pour vous renouveler le soutien de la France et de mon Ministère, en vous remerciant de votre attention et en remerciant le Président du Conseil Général, pour tout ce qu'il a fait pour la réussite de ces 3 jours.

2.2 M. le Sénateur A. Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault

Mesdames, Messieurs, il me revient maintenant de dire quelques mots qui pourront vous paraître restrictif parce qu'ils se situent dans une problématique héraultaise, mais je crois que les préoccupations de notre région ne divergent pas de celles des pays riverains de la Méditerranée.

Vous savez, je vais de tribune en tribune pour parler de ce que j'appelle l'exception héraultaise. Mais lorsque je confronte cette exception aux problèmes des pays de la Méditerranée je me rends compte qu'elle est souvent partagée par ces pays. Elle consiste en quoi cette exception? Premièrement, c'est celle d'une très forte poussée démographique. Alors qu'aujourd'hui nous enregistrons près de 900 000 mille habitants sur le territoire du département de l'Hérault, nous estimons que dans dix ans à peine nous atteindrons une population de 1 200 000 à 1 250 000.

Deuxièmement, l'on assiste dans notre département à une demande croissante de services dus à ce que de plus en plus on appelle l'« économie résidentielle ». Celle-ci engendre des besoins en services mais aussi en équipements majeurs ; je pense en particulier aux équipements des techniques de l'information et de la communication. La question se pose de comment répondre aux risques que comportent la concentration humaine et le taux d'urbanisation qui avoisine les 85 % sur la bordure littorale. Nous avons dans notre département un chapelet urbain qui fait qu'une séquence urbaine est présente tous les 10 km sur les 90 km du territoire héraultais. On part de la frontière

garquoise et on rencontre tout de suite la ville de Lunel, puis la grande agglomération de Montpellier avec son chapelet de villes moyennes, l'agglomération de Sète, et enfin l'agglomération de Béziers. Cette séquence urbaine ininterrompue sur les 90 km concentrent 85 % de notre population.

Comment éviter ou accompagner les grands réseaux routiers qui se créent ; je pense à l'autoroute A9 qui doit être doublée pour raisons de saturation. Comment faire en sorte que le TGV Méditerranée vienne s'inscrire dans ce territoire. Comment favoriser l'extension devenue indispensable de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée, dont encore hier, dans la presse régionale, on indiquait l'incroyable augmentation de trafic pendant l'été qui vient de se terminer. Comment accompagner le développement touristique sans prendre le risque de la dégradation de ce trait de côte si fragile et si précieux se déclinant entre la magnificence de la grande bleue et une zone lagunaire qui comporte encore des quantités d'activités intéressantes qui méritent d'être maintenues et développées (activités conchylicoles, ostréicoles, de pêche traditionnelle et vitivinicoles). Comment préserver nos ressources naturelles et je pense en particulier à la ressource eau. Comment, enfin, éviter que ce trait de côtes très fin ne subisse les attaques de la mer, de la fréquentation humaine ou de l'érosion éolienne.

A ces égards nous avons déployé toute une série d'actions qui sont contenues dans le projet que nous appelons Hérault 2005. Celui-ci a été présenté l'autre jour au Conseil général. Laissez-moi vous dire que dans mon Conseil général j'ai des élus, dont certains ont une vive préoccupation tournée vers la Méditerranée ; je pense en particulier à M. Willy DIMEGLIO, qui est le chef de mon opposition et avec lequel, bien sûr, je me querelle régulièrement, mais qui est aussi très attaché à la préservation de cette Méditerranée. Et bien, l'autre jour il a dit clairement et sans ambiguïté « combien il avait trouvé remarquable le projet que nous essayons de mettre en œuvre avec Hérault 2005 ». Il l'a dit au micro et cela a été enregistré et relevé par les medias qui étaient présents. Donc je crois que quand on est en face d'intérêts majeurs et supérieurs, on peut laisser au vestiaire les armes de la querelle politique et se retrouver sur l'essentiel pour le préserver.

Les actions principales du projet comprennent :

- La création de pôles éco-touristiques entre les stations. L'alliance des mots « éco » et « touristique » n'est pas un maquillage. Nous pensons, nous avons l'ambition de devenir demain un centre d'attraction très fort pour un tourisme, pour un éco-tourisme, qui peut se décliner en plaisir de la promenade pédestre ou de la promenade à vélo ou de la promenade équestre ; qui peut aussi se boucler sur l'intérieur de nos territoires qui ont des richesses patrimoniales fantastiques aussi bien paysagères qu'immobilières.
- La protection des étangs littoraux et de nos lagunes. Il s'agit en particulier du contrat de baie de l'étang de Thau (en fait un chapelet d'étangs qui font à peu près 140 km² dont le seul étang de Thau qui fait à lui seul 70 km² et qui conserve beaucoup de pratiques de pêche) auquel nous avons consacré avec l'aide de l'Etat, de la Région et l'UE beaucoup d'argent.
- La lutte contre les assauts de la mer par la méthode classique des ganivelles ou des épis en mer qui nous ont permis de reconstruire un cordon dunaire très précieux et bien entendu caractéristique de notre littoral.

- L’approvisionnement en eau potable. C’est une de nos préoccupations dans le cadre de l’aménagement durable du territoire. Nous nous préoccupons beaucoup de cela et M. S. MIQUEL qui est ici avec nous, ainsi que Mme I. VALARIÉ auront l’occasion de vous entretenir de nos efforts en la matière.
- L’amélioration de la qualité des rejets d’eaux usées. Puis-je manquer de modestie en disant qu’il y a quelque temps, à peine quelques années, nous avions des pavillons d’une couleur tout à fait indésirable sur notre littoral. Nous les regardions avec inquiétude et les touristes allaient tout simplement plus loin. Nous avons pensé qu’il fallait commencer une campagne très forte et très puissante d’assainissement et, aujourd’hui, vous l’avez probablement remarqué, sur le littoral de l’Hérault on ne voit plus que des pavillons bleus.
- Je voudrais aussi vous dire que nous nous efforçons de favoriser le transfert de technologies et que nous avons ici un gisement de matière grise exceptionnel nous autorisant à cette démarche, notamment autour de l’Université de Montpellier et des Universités ou des équipements universitaires de Nîmes, de Béziers, de Narbonne et de Perpignan.

Pour terminer, nous avons cette idée de sortir du champ clos où l’on nous avait un peu confinés et devenir partenaires à part entière d’une Europe, qui, quand elle s’est constituée c’est la donne monétariste qui a primé sur toutes les autres mais aujourd’hui je voudrais dire ma satisfaction de voir émerger une Europe des peuples, une Europe sociale aussi, une Europe où l’on commence à parler du pacte territorial européen pour l’emploi. Toutes choses qui me ravissent et qui me laissent espérer que cet arc méditerranéen sera présent au rendez-vous et qu’il participera à cette nouvelle conception européenne en mariant ses efforts à ceux de tous les pays de la Méditerranée.

Dans ce cadre, nous avons développé des coopérations décentralisées avec plusieurs pays de la rive Sud de la Méditerranée (Tunisie, Maroc, Algérie) en nous appuyant sur le gisement de matière grise que j’indiquais tout à l’heure et particulièrement sur Agropolis qui est un lieu où se concentrent près de 2000 cerveaux au service de la recherche et du développement et qui regroupe l’Institut National de la Recherche Agronomique, le CIRAD, l’ORSTOM, le CEMAGREF, l’ENGREF, l’École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, bien sûr le CNRS, toutes les Universités de Montpellier qui sont tournées vers cette préoccupation et j’en passe. Dans ce cadre, je voudrais dire que nous avons accepté avec plaisir et enthousiasme la mission de pilotage par l’Europe pour coordonner le volet environnement d’INTERREG sur l’arc latin et que nous y donnerons le meilleur de nous-mêmes. Si nous y sommes, c’est pour y faire du travail.

Voilà, j’ai été un peu long mais j’avais tellement de plaisir à vous savoir ici sur un sujet d’une particulière importance. Merci.

2.3 M. L. Chabason, Coordonnateur du Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM)

Merci, M. le Président.

Je voudrais tout d'abord, en votre personne, remercier le Conseil Général de l'Hérault de la contribution qu'il apporte à la tenue de cet important Atelier de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable et vous avez bien montré combien ce département de l'Hérault symbolise et contient en son sein un bon nombre de problèmes que nous allons aborder au cours de ces journées. Je voudrais également remercier la France en la personne de M. Thierry WAHL, Directeur des Affaires Internationales, ainsi que le Ministère de l'Environnement du Liban qui sont les co-responsables de cet Atelier. Enfin je voudrais remercier le Plan Bleu, notre Centre d'Activités Régionales, de Sophia Antipolis, pour la qualité des travaux préparatoires qu'il a menés et des efforts effectués pour assurer le succès de cet atelier.

Je voudrais rappeler rapidement ce qu'est le cadre dans lequel nous travaillons aujourd'hui et quel pourrait être l'aboutissement de ces travaux. Comme vous le savez certainement, le Plan d'Action pour la Méditerranée, créé il y a maintenant 25 ans et dont le cadre juridique a été profondément révisé en 1995 à Barcelone pour le mettre en ligne avec les principes du développement durable contenus dans la déclaration de Rio et avec les nouveaux principes du droit international de l'environnement, notamment du droit de la mer. Ce Plan d'Action pour la Méditerranée que j'ai l'honneur de diriger à Athènes sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement comporte une nouvelle dimension qui est incarnée par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD). Aussi, il ne s'occupe plus seulement du milieu marin proprement dit (qualité du milieu marin, de la biodiversité marine, des zones littorales, des risques qui pèsent sur la mer, du transport maritime, du transport d'hydrocarbures ou de substances chimiques) et aborde, dans le cadre de cette nouvelle commission, les questions plus générales de développement durable.

La CMDD a l'originalité de regrouper sur un plan d'égalité des représentants des pays riverains de la Méditerranée et de l'Union européenne et ce que l'on appelle la société civile - les ONG environnementales, les institutions socio-économiques et les représentants (élus, M. le Président) ou les réseaux régionaux d'autorités locales, régionales ou départementales du Bassin méditerranéen. La CMDD compte 5 représentants des collectivités locales et ceci manifeste l'importance qu'ont prises les collectivités territoriales dans la protection, la gestion de l'environnement, tout autour de la Méditerranée. Il n'y a plus aujourd'hui de gestion de l'environnement sans une prise en charge par les collectivités territoriales sur le terrain.

La CMDD a été mise en place en 1996 et a retenu 8 thèmes de travail parmi lesquels des thèmes importants pour la Méditerranée que sont la gestion de l'eau, en particulier de la demande en eau, la gestion des zones littorales ainsi que des thèmes nouveaux pour le PAM comme la question du libre-échange et de l'environnement. Nous avons invité la CMDD à aborder ce dernier thème en prenant le temps nécessaire pour une réflexion approfondie, pour rassembler la documentation, pour identifier les experts compétents et pour venir, le moment venu, avec des évaluations et des recommandations pertinentes. Cette réflexion est menée sous la direction de la France et du Liban depuis 3 ans et cet atelier représente une étape importante mais intermédiaire

d'un processus de travail qui débouchera lors de la session de la CMDD qui aura lieu en Turquie en 2001.

Je dirais que le libre-échange et l'environnement est un thème important, sensible et difficile, peut-être le plus difficile parmi ceux que la Commission a abordé jusqu'à présent. C'est un thème important parce que le commerce des produits et des services a toujours représenté en Méditerranée une dimension majeure de l'activité économique et des échanges et ceci depuis l'Antiquité. On est toujours frappé, en visitant la Méditerranée antique, que ce soit la période grecque, la période romaine ou la période phénicienne, de l'importance des échanges et en particulier des pondéreux, des grains, de l'huile. Regardez les stocks gigantesques d'amphores qu'on trouve un peu partout dans les sites archéologiques et la quantité inouïe révélée par l'archéologie sous-marine de biens qui sont maintenant enfouis au fond de la mer après les innombrables naufrages qu'il y avait à cette époque. On est impressionné aussi par les transports de matériaux comme le marbre. Pensez que des villes, des monuments entiers étaient construits du côté Sud de la Méditerranée avec des marbres qui venaient par exemple, du Pentélique, la montagne qui domine Athènes et dont le paysage est encore affecté aujourd'hui par les extraordinaires extractions qu'il y a eu à l'époque. Déjà à l'époque il y avait donc un impact des échanges sur l'environnement et Chateaubriand n'avait pas manqué de le remarquer en 1807 quand il a débarqué à Athènes.

Braudel, dans son livre fameux sur le capitalisme évalue à au moins 10 % la part des échanges extérieurs dans le produit brut des pays de l'époque de la Méditerranée occidentale et bien entendu ceci ne fait que se développer, comme on aura l'occasion de le constater pendant les travaux de cet atelier. Mais le libre-échange n'a pas uniquement une importance pour l'économie et l'environnement ; c'est aussi un sujet sensible du point de vue politique et la réflexion doit être menée en étant conscients de ce contexte.

Enfin c'est un thème difficile du point de vue méthodologique car, évaluer l'impact réciproque de l'environnement et des échanges est une question qui n'a pas encore été suffisamment développée dans la littérature malgré les progrès considérables effectués cette dernière décennie (voir par exemple l'ouvrage de M. Blaker, ancien directeur du GATT). On est encore dans l'attente d'une sorte de modélisation qui permette d'« objectiver » cette question et au fond nous devons éviter, en l'abordant, certains à priori et des formules magiques, à savoir que le libre-échange générerait un surplus économique qui lui-même générerait mécaniquement des effets satisfaisants du point de vue de l'environnement.

Cette pensée mécanique on ne la trouve même plus aujourd'hui dans les rapports de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et par conséquent il nous appartient à nous-mêmes de nous en garder. Nous devons aborder ces questions dans un esprit scientifique, avec objectivité, et en essayant d'apporter à la CMDD, puis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à tous les partenaires, y compris l'Union européenne, qui elle-même va travailler sur cette question, une approche objective, une approche scientifiquement fondée dans la mesure du possible de cette question.

De ce point de vue, les premiers éléments, les premiers documents qu'ont réalisés les experts mobilisés par le Plan Bleu sont du plus haut intérêt et je suis convaincu que ces journées vont montrer que notre Plan Bleu et notre Plan d'Action pour la Méditerranée sont capables d'éclairer un sujet très difficile et tout à fait nouveau. Je vous remercie.

2.4 M. G. Benoit, Directeur de Plan Bleu – Centre d'Activités Régionales du PAM

J'aimerais en préambule de mon exposé remercier tous ceux qui ont permis de mener à bien les travaux réalisés jusqu'à présent. Les remerciements du Plan Bleu vont d'abord au Ministère de l'Environnement du Liban et au Ministère de l'Environnement de la France qui, tous les deux, ont contribué activement au plan financier, au plan de la conduite des études, au plan du pilotage du groupe de travail. Il faut également souligner l'appui que nous ont donné la Commission européenne et, pour cette réunion de Montpellier-Mèze, le Conseil Général de l'Hérault et la Ville de Mèze dont le Maire, M. Y. PIETRASANTA, est aussi Député européen et Rapporteur pour le Parlement européen du programme MEDA

Dans mon exposé je vais vous présenter la démarche du travail qui a été engagée depuis 2 ans, les objectifs de notre atelier et les grandes évolutions méditerranéennes à l'échelle nationale et à l'échelle régionale qui ont permis de dégager un certain nombre de questions et de problématiques dont nous allons discuter pendant ces 3 jours. Le travail qui a été engagé est un travail qui a mobilisé de nombreux experts et de pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Mais avant cela, je voudrais rappeler le contexte dans lequel nous avons travaillé. La Méditerranée est une éco-région. On se reconnaît méditerranéens au Nord comme au Sud et à l'Est du bassin et nous partageons ensemble un patrimoine commun, la mer, que l'on se doit de protéger. C'est aussi un climat particulier, un espace avec sa logique, ses enjeux, ses difficultés et des problèmes communs à tous les pays riverains. Mais cette éco-région méditerranéenne est aussi un espace économique caractérisée par des relations commerciales très importantes entre le Sud et le Nord de la Méditerranée puisque l'Union européenne absorbe environ 70% des exportations des pays de la rive sud et que les importations des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM) proviennent pour environ la même proportion des pays de l'UE.

A la fois éco-région et enjeu économique et commercial, la Méditerranée a vocation à s'organiser en un système de coopération régionale qu'un sentiment de destinée commune entre les deux grands ensembles (UE et PTM) devrait progressivement conforter. L'Union européenne dont la partie méditerranéenne s'élargit progressivement (rappelons que 2 pays méditerranéens sont co-fondateurs de l'Europe: la France et l'Italie, que 2 autres pays - la Grèce et l'Espagne - sont maintenant depuis une dizaine d'années intégrés et enfin que des négociations sont en cours avec 4 autres pays méditerranéens) et, qui entretient des relations particulières avec les 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans le cadre du processus de Barcelone.

Le deuxième cadre de coopération méditerranéenne, M. L. CHABASON nous l'a présenté tout à l'heure, est le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et sa Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) créée il y a 4 ans. C'est dans ce cadre que nous nous réunissons aujourd'hui car c'est la CMDD qui a demandé au Plan Bleu de se pencher sur le thème Libre-échange et environnement

Le travail du groupe « Libre-échange et environnement dans le contexte méditerranéen » a commencé il y a à peu près 2 ans avec le soutien du comité de pilotage comprenant outre le coordinateur du PAM, des experts désignés par des pays, notamment le Liban et la France, la Tunisie et la Commission européenne (qui nous a accompagnés pendant tout l'exercice par la présence de Mme A. Mourmouris) ainsi que

des représentants d'organisations non gouvernementales comme l'ASCAME (Chambre de Commerce de la Méditerranée) avec Maria de BALLE, les Amis de la Terre et des économistes de haut niveau, notamment, M. A. Benachenhou qui a été Directeur Scientifique du projet jusqu'à l'année dernière.

Des réunions préparatoires à Marseille et Beyrouth et notre participation au « Dialogue sur les expériences régionales de libre-échange » organisé par l'ICTSD (International Centre for Trade and International Development) à Genève en juin 1999 ont permis de s'accorder sur un programme de travail adopté par la CMDD à Rome en juillet 1999. Ce programme s'est fixé comme priorité l'analyse des impacts environnementaux futurs possibles de la zone de libre-échange dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Compte tenu des écarts de développement au niveau des barrières tarifaires très importantes avec l'UE, les impacts pourraient être très élevés. Car le libre-échange a réduit les recettes douanières, ce qui peut avoir un impact sur les politiques budgétaires des Etats mais, surtout, change la variété des produits et leurs prix relatifs. Ce faisant, il transforme les systèmes de consommation, les systèmes de production, les transports, les investissements etc., qui à leur tour se répercutent sur l'environnement.

Pour essayer de clarifier les possibles effets du libre-échange et sur l'environnement des pays de la région, une série d'études rétrospectives et prospectives ont été réalisées. Le but des études rétrospectives était de tirer des leçons d'autres expériences régionales de libre-échange, notamment l'ALENA et de l'intégration dans l'Union européenne de pays méditerranéens comme le Portugal, l'Espagne et la Grèce et de la Pologne, qui représente un cas très intéressant pour les PSEM même s'il ne s'agit pas d'un pays méditerranéen.

Les études prospectives ont mis l'accent sur des questions clé pour les enjeux environnementaux comme les modes de consommation, l'industrie, l'agriculture. Ces études ont été réalisées par des experts des pays et ont permis de dégager des éléments de réflexion précieux sur les impacts possibles du libre-échange ainsi que sur les mesures de politique mises en place ou suggérées pour des évolutions plus souhaitables. Les conclusions des études feront l'objet de la discussion en ateliers qui se déroulera à partir des exposés introductifs. Les résultats attendus de la discussion sont d'établir un constat partagé des retombées environnementales possibles du libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen et d'identifier des pistes de propositions au niveau national et régional qui permettraient de mieux concilier l'ouverture commerciale et le développement durable. Les propositions seront en suite affinées et discutées pour être présentées à la CMDD d'Antalya en octobre 2001.

J'en viens maintenant aux grandes évolutions méditerranéennes en rappelant d'abord que la qualité de l'environnement est incontestablement un atout pour le développement de la Méditerranée. On le voit avec le tourisme. La Méditerranée est la première destination mondiale, et le développement du tourisme est lié à une certaine qualité de l'environnement. Mais il y a d'autres activités économiques qui, en Méditerranée, dépendent fortement de la qualité de l'environnement et qui représentent un potentiel pour le développement futur de ces pays. Je pense en particulier à certaines productions agricoles et non agricoles, aux nouvelles technologies, à l'économie de service et d'information... Ces activités sont aussi tributaires de la qualité du cadre de vie et l'environnement est donc une ressource d'autant plus importante en Méditerranée que

les pays de la région ont a peu d'avantages comparatifs pour des productions industrielle « classiques ».

Pour ce qui concerne le tourisme, par exemple, on compte actuellement plus de 150 millions de visiteurs/an dans les régions côtières, mais en 2025 ils pourraient atteindre 300 millions. Le tourisme est donc une activité déterminante pour la Méditerranée mais elle a aussi des impacts considérables sur l'environnement. Des parties entières de la côte andalouse en Espagne, par exemple, ont été entièrement bétonnées en 15 ans. Il en découle que l'environnement est un facteur de développement mais que le développement peut amoindrir la qualité de l'environnement. Il s'agit donc de trouver la façon de concilier environnement et développement.

Un autre aspect environnemental spécifique à la Méditerranée est l'état des ressources naturelles, notamment de l'eau et des sols. L'essentiel des eaux est déjà mobilisé et les sols sont fortement dégradés par l'érosion. Il est de plus en plus évident que ces deux ressources deviennent des facteurs limitant le développement. En effet, moins de sols et de ressources en eau se traduisent par une réduction du potentiel de production agricole et par une augmentation du déficit commercial des pays.

Le passif environnemental de la région méditerranéenne peut être résumé avec quelques chiffres. Au Maroc, par exemple il a été évalué que la dégradation de l'environnement représentait un coût annuel de 8 % du PIB. La Banque Mondiale a estimé que le coût annuel d'altération de la santé par la dégradation de l'environnement dans les villes du Maghreb et du Machrek représentait un coût de 9 milliards de \$ EU. Un autre exemple est fourni par les déchets. D'après des estimations, la mise à niveau des systèmes de décharge sauvage dans les grandes villes du Maghreb et du Machrek nécessiterait 3 milliards de \$ EU d'investissements. En comparaison on rappellera que l'enveloppe financière prévue pour le MEDA est d'environ 5 milliards d'Euro sur 5 années.

Un autre trait important qui caractérise la Méditerranée c'est l'écart Nord-Sud. Cet écart se mesure d'abord au niveau des revenus de la population. Au niveau du PIB par habitant l'écart est de 1 à 30 entre le pays le plus riche et le pays le plus pauvre. Cet écart de richesse Nord-Sud se conjugue avec un écart tout aussi important des taux de fécondité, même si pendant ces dernières années ceux des pays du Sud et de l'Est ont fortement chuté. De nombreux pays sont passés en 20 ans de taux de fécondité de 5 ou plus à 2,5. On assiste donc à un rapprochement considérable avec les pays du Nord sur ce plan.

Toutefois, malgré la forte chute extraordinaire des taux de fécondité la population du Sud et de l'Est de la Méditerranée augmente. Elle va augmenter car c'est seulement dans deux décennies que la baisse de taux de natalité actuelle va porter ses effets. Pendant les deux dernières décennies la population de la Méditerranée a augmenté de 145 millions d'habitants (essentiellement au Sud) ; dans les prochaines 25 années celle-ci devrait augmenter de 97 millions d'habitants, dont 92 au Sud et à l'Est et seulement 5 au Nord. Tout cela ne manquera pas d'avoir des impacts importants sur l'environnement.

En premier lieu on pourrait mentionner le problème urbain. Depuis 1950 le nombre des agglomérations de plus de 10000 habitants a été multiplié par 2. Le nombre des villes est en effet passé de 2000 à 4000, avec une augmentation plus rapide au Sud et à l'Est. Le scénario ne devrait pas changer dans les prochaines deux décennies car l'évolution

urbaine continuera du fait de l'augmentation de la population et des migrations. Il est important de souligner que l'urbanisation est un phénomène qui touche surtout les zones côtières des pays du Sud et de l'Est. On estime que la population des régions côtières de ces pays va connaître une croissance de 34 millions d'habitants dans les prochaines 25 années. Un nombre qui représente 30 fois la population d'une ville comme Marseille. Il existe donc un enjeu majeur au niveau des villes et derrière cet enjeu se posent des problèmes comme la consommation d'emballages et de voitures, ainsi que de la production de déchets et de l'augmentation de la pollution de l'air.

Ceci nous amène à la troisième partie de mon exposé: le choix des thèmes analysés. Le premier thème concerne les modes de consommations car le libre-échange, nous l'avons vu, va engendrer des changements dans les prix relatifs et dans la composition des biens échangés et produits. Les questions que nous nous sommes posées sont donc : quels sont les impacts environnementaux et sociaux possibles de ces changements ? En quoi le libre-échange peut être un facteur d'accélération ? Quelles propositions pourraient être faites pour réfléchir à un cheminement futur qui soit « gagnant-gagnant » plutôt que « gagnant-perdant » ou « perdant-perdant ». Les études du Maroc et du Liban-Syrie apportent quelques éclairages sur ce thème.

Un autre thème important pour tous ces pays c'est évidemment l'industrie. Des grands pôles industriels situés surtout sur la côte posent des problèmes de pollution côtière qui ont été évalués par le PAM. Le besoin de développement des pays du Sud et de l'Est ne pourra qu'augmenter cette pression. Quels seront les effets sur l'environnement ? Est-ce que ce développement qui en principe devrait s'accélérer par le libre-échange aura vraiment lieu et à quel coût environnemental ? Et y a-t-il risque de délocalisation vers le sud d'activités polluantes ? L'étude de M. M. Chatelus au niveau régional et des études nationales (Turquie, Bosnie, Liban, Tunisie) se penchent sur ces questions en dégageant des enseignements intéressants.

Le dernier sujet dont nous allons discuter c'est l'agriculture. Quelques chiffres seront suffisants pour mettre en relief l'importance du secteur agricole méditerranéen ainsi que les différences entre le Nord et le Sud. Les pays de l'Union européenne mais également des petits pays comme la Slovénie, le Liban, Chypre ont actuellement un nombre d'actifs agricoles assez faible, moins de 10 %. De l'autre côté, toute une série de pays méditerranéens et en premiers les grands pays du Sud et de l'Est, comme la Turquie, l'Égypte et le Maroc ont de 20 à 50% de leur population active qui est agricole. Les enjeux économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux sont donc très importants. La biodiversité méditerranéenne, par exemple, est aussi précieuse et peut être encore plus menacée que celle des forêts tropicales dont on parle si souvent. Le bassin méditerranéen abrite plus de 25000 espèces végétales (à comparer par exemple à 700 pour les îles britanniques) dont plus de la moitié sont endémiques. Il s'agit aussi d'une biodiversité agricole dans la mesure où il existe beaucoup de variétés végétales et d'espèces animales dont la Méditerranée est le berceau. L'agriculture a donc une responsabilité, positive et/ou négative, vis-à-vis de cette biodiversité, comme de la gestion de l'eau et des sols. Or, le libre-échange pourrait avoir des impacts très importants, comme on l'a constaté au Mexique suite à l'ALENA.

Une autre réflexion abordée par le groupe a été celle des relations commerce/environnement dans le contexte des accords multilatéraux, internationaux et régionaux, et de la prise en compte des aspects environnementaux dans les accords d'association euro-méditerranéens déjà signés. Nous verrons à travers plusieurs exposés

que ceci fait débat et que des progrès importants sont nécessaires pour permettre une meilleure intégration.

Je voudrais conclure cette présentation par une réflexion générale préalable qui ressort du groupe de travail : à savoir l'importance de l'anticipation qui consiste à intervenir intelligemment en amont plutôt que laisser faire un développement très coûteux pour la société et l'environnement et dont les coûts de réparation, lorsque celle-ci est possible, peuvent être très élevés. C'est un peu une remise en cause, si vous voulez, du modèle que certains économistes appellent le modèle de la courbe en U inversée, selon lequel le développement dégrade l'environnement mais crée de la richesse qui peut réparer les dégâts. Les risques d'irréversibilité importants en Méditerranée suggèrent que ce modèle n'est en fait guère soutenable et qu'une approche capable d'intégrer en amont l'environnement est nécessaire. La prise en compte de la « durabilité » devrait donc devenir une priorité du partenariat euro-méditerranéen. Merci.

3. Session 1. Environnement et commerce : contexte international et expériences régionales

3.1 Evolution du cadre multilatéral libre-échange – environnement (Mme. S. Bouraoui, Tunisie)

Merci, M. le Président

Avant de commencer, je voudrais souligner que le travail sur les évolutions du cadre multilatéral avait commencé avec la collaboration d'autres partenaires, dont Mme Corbier du Ministère de l'Environnement français. J'ai lu son rapport et je l'ai interprété, si on peut dire, avec une vision d'un partenaire du Sud. Ce que je vais vous présenter ne m'appartient donc pas totalement mais j'assume la responsabilité de tout ce que je dirai puisque je n'ai repris que les points, les considérations, dont je suis convaincue.

Mon exposé sera axé sur trois points : dans le premier je vais évoquer la question du libre-échange et l'environnement dans le cadre mondial et particulièrement dans le cadre de l'OMC ; ensuite, dans le deuxième point, qui représente aussi le cœur de notre rencontre, je me pencherai sur le libre-échange dans le cadre régional et particulièrement dans le cadre méditerranéen ; enfin, dans le troisième point, j'ajouterai des considérations sur l'espoir que représente la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD).

Même si le thème pour lequel nous sommes réunis est le thème retenu en dernier par la CMDD, tout le monde sait aujourd'hui que ce n'est pas le dernier des thèmes. Au contraire, il s'agit d'une priorité mondiale et la Conférence de Seattle et ce que l'on a appelé l'échec de Seattle sont là pour en témoigner.

Je commencerai par une réflexion sur l'intitulé de l'atelier. En lisant le titre il m'est tout de suite venu à l'esprit qu'on est là pour préparer la Commission Méditerranéenne du Développement Durable et on parle de libre-échange et environnement, alors que nous devrions parler d'environnement et libre-échange ». Cela me rappelle quelque chose que Serge Antoine répète souvent. Il dit que « tant que l'environnement est derrière quelque chose on sera toujours un peu en retard ». Je voudrais que l'on réfléchisse à cet intitulé et sans vouloir créer quelque forme que ce soit d'antagonisme entre les termes du binôme, je proposerais de mettre en premier l'environnement, par lequel je vais commencer mon exposé.

Je rappellerais que depuis quelques décennies, le droit international de l'environnement et les conventions internationales qui touchent l'environnement se sont préoccupés de plus en plus

de comment intégrer des préoccupations commerciales dans les Accords Multilatéraux Environnementaux (AME).

Une juste préoccupation que même les environmentalistes reconnaissent et qu'on ne pourrait pas sous-estimer, dans la mesure où la protection de l'environnement requiert des mesures de politique, que ce soit au niveau local, national, régional ou international, qui se répercutent sur les questions commerciales. Par ailleurs, les politiques environnementales utilisent aussi des instruments économiques qui ont une incidence directe sur l'économie nationale et sur l'économie mondiale, sur l'accès au marché et sur la compétitivité des exportations. Toutes les mesures visant la protection de l'environnement, économiques ou non, posent de grands problèmes entre les pays en voie de développement et les autres parce que, dès qu'on parle d'instruments économiques et d'accès au marché ou dès qu'on parle de compétitivité des exportations, on sait très bien que *de facto* de nouveaux obstacles vont se placer devant les produits provenant des pays du Sud ou des pays en voie de développement. La relation environnement et commerce est donc très importante.

Evidemment, on nous démontre, les spécialistes nous disent, que dans les pays industrialisés on a pu constater que les politiques, les normes, les règlements, non seulement contribuent à la protection du milieu mais ont un effet d'entraînement en ce sens que l'environnement devient moteur de l'économie et que, il suffirait que les pays en voie de développement fassent la même chose pour amorcer un mécanisme vertueux de développement et de protection de l'environnement. Ceci pourrait être possible mais à condition d'en payer le prix c'est-à-dire d'en payer le prix technologique et le prix économique. Autrement dit, à condition d'avoir les moyens pour faire la même chose.

Pour mieux situer l'environnement dans le contexte des accords commerciaux multilatéraux, il est utile de voir de plus près les évolutions récentes de ces derniers. Nous observons qu'en même temps que la mondialisation prend de l'ampleur, se renforcent aussi les blocs régionaux. Je dirais qu'il ne s'agit pas là d'une contradiction puisque, en même temps que l'Union européenne s'intéresse à la Méditerranée, elle s'intéresse aussi aux Etats-Unis, à la Chine, au MERCOSUR.

Cette régionalisation ne semble pas poser d'obstacles aux accords internationaux, qui au contraire se renforcent de plus en plus dans les textes et les structures, comme, par exemple, l'organe de règlement des conflits dans le cadre de l'OMC. La différence essentielle entre ce qui se passe dans le monde des AME et ce qui se passe dans le monde de l'OMC c'est que, d'un côté, du côté commercial, nous sommes en face d'une organisation, l'OMC, avec un véritable tribunal de règlement des conflits, alors que, en matière environnementale, il n'existe pas d'équivalent.

Cela veut dire que les règlements environnementaux, lorsqu'ils sont en interaction avec les questions commerciales et rentrent en conflit avec elles sont soumis au jugement de l'organe de règlement des conflits de l'OMC. Il est clair qu'on se trouve ici en face d'un déséquilibre flagrant du point de vue structurel et institutionnel.

Certes, l'OMC, dans son article 20, laisse une porte ouverte en faveur de la protection de l'environnement. Par ailleurs, certains accords complémentaires aux accords du GATT, comme les accords sur la propriété intellectuelle, ouvrent d'autres opportunités en faveur de l'environnement, dans la mesure où on accepte qu'il puisse y avoir des restrictions commerciales lorsqu'il existe des risques de préjudice à l'environnement. Mais, comme vous

le savez, le droit n'est pas uniquement constitué par les textes et les accords. Il se forme aussi à partir de la jurisprudence. Or, pour l'instant nous pouvons remarquer que la jurisprudence est plus favorable aux règles du commerce qu'à la protection de l'environnement.

Lorsque je m'interroge sur la place accordée à l'environnement dans le cadre de l'OMC, je m'aperçois qu'elle n'est pas plus importante que celle accordée au commerce dans les AME. J'ajouterai que la Conférence de Rio (1992) elle-même a été marquée par ce qui se passait parallèlement à cette époque dans le cadre de l'Uruguay Round. J'aimerais simplement citer un article de la Déclaration de Rio, l'Article 12 de la déclaration, qui reprend exactement le vocabulaire de l'introduction de l'Article 20 du GATT. Que nous dit la Déclaration de Rio qui est censée protéger l'environnement ? Eh bien elle nous dit exactement comme l'Article 20 du GATT,

«Que les mesures commerciales aux fins de la protection de l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée aux échanges commerciaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte pour la protection de l'environnement ou contre les pollutions devraient autant que possible être fondées sur un consensus international».

Autrement dit, la Déclaration de Rio reprend exactement l'Article 20 du GATT et les quelques accords environnementaux qui contiennent des mesures restrictives au commerce représentent plutôt des exceptions et prévoient des mesures qui ne sont jamais absolues. Je citerais en exemple les cas du CITES et de la Convention de Bâle. C'est vrai que la CITES sur les espèces sauvages en voie d'extinction instaure de véritables interdictions d'exportation, mais à bien regarder, elle n'institue pas que cela. Elle institue un régime différencié, c'est-à-dire un régime qui, selon les annexes et selon la nomenclature, prévoit des instruments différents ; parfois le commerce est totalement interdit, parfois il est admis avec des autorisations, parfois il se fait avec des réglementations. Il en suit qu'une des activités principales des marchands consiste à organiser un lobby pour faire pression et obtenir que les espèces passent des catégories plus protégées à celles moins contraignantes.

Pour ce qui concerne la Convention de Bâle sur les mouvements trans-frontières des déchets dangereux, je rappellerais tout simplement qu'on n'a même pas osé dire qu'il s'agit de commerce. On a préféré utiliser le terme «mouvements trans-frontaliers des déchets ». qu'est-ce que c'est que les mouvements «trans-frontaliers de déchets ?», alors qu'il est évident, tout le monde le sait, que le commerce des déchets est une activité très juteuse. On est décidément bien pudique en matière environnementale

La deuxième partie de mon exposé se penche sur les évolutions du processus de libre-échange en Méditerranée. Je dirai tout de suite, qu'en Méditerranée, les accords d'association qui se mettent en place entre l'UE et les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) se nourrissent un peu de deux choses : d'une part de ce qu'on appelle l'échec de Seattle et d'autre part de ce que l'on appelle l'exemple réussi de l'ALENA. En commençant par l'ALENA, nous avons nous-mêmes souligné que son succès est à attribuer entre autre à la mobilisation importante de capitaux financiers (notamment les investissements directs étrangers - IDE) et à la création d'une Commission sur l'Environnement. Certains ont même affirmé que si ALENA a réussi et Seattle a été un échec c'est parce que le premier a pris en compte l'environnement. Je ne le crois pas. S'il y a eu échec à Seattle ce n'est pas uniquement à cause de cela.

A la Conférence de Seattle il y avait plusieurs blocs : il y avait les Etats-Unis et leurs amis ; il y avait l'Union européenne et leurs amis ; il y avait la Société civile et toutes les ONG qui ne sont pas que écologiques et puis il y avait un autre bloc qui était important et pour une fois soudé, les pays en voie de développement L'Union européenne, avec en tête de liste la France, avait visé à créer un rassemblement autour de la question environnementale avec les pays en développement, mais les intérêts étaient opposés. Pour les pays en développement la question environnementale n'était pas une priorité. La diversité de priorités, loin de créer une entente, a, au contraire, provoqué un écartèlement entre les deux blocs. Je pense que des risques similaires existent aussi au niveau régional. Et, si tout ce qu'on a dit ce matin sur la destinée commune, sur la protection de l'environnement, sur la biodiversité, sur l'intérêt de protéger toute la Méditerranée comme un ensemble qui a une unité écologique certaine, sur le déséquilibre commercial ; si tout cela est vrai, il est vrai aussi que pour atteindre les objectifs du partenariat Euro-méditerranéen il faut des engagements très forts sur le plan économique et financier, mais aussi sur le plan des politiques volontaristes.

Autrement dit, tant que l'Union européenne et les PSEM n'auront pas mis sur le tapis les véritables questions des interactions libre-échange et environnement ; tant qu'ils n'auront pas quantifié le coût de la protection de l'environnement et son impact sur le libre-échange et tant qu'on ne parlera pas d'une même voix, les conférences politiques de Barcelone, de Tunis ou d'ailleurs resteront des symboles sans aucun effet sur les questions, sur les problèmes, qui sont à l'ordre du jour de notre atelier.

J'ai parlé de l'espoir que laisse ouvert la CMDD. Je pense aux activités de réflexion que la CMDD a engagé sur les mécanismes qui pourraient permettre le rattrapage des PSEM, ainsi que sur les synergies entre les politiques environnementales et les politiques commerciales. Je pense aussi, comme les intervenants qui m'ont précédé, que si la Méditerranée est le berceau de l'humanité, il ne faut pas que les hommes, l'humanité, soient oubliés lorsqu'on parle de libre-échange et environnement. Je vous remercie.

3.2 Contexte euro-méditerranéen et attentes de la DG Environnement de la Commission européenne (Mme A. Mourmouris, Commission européenne DG Environnement)

Thank you Mr. Chairman

To introduce my presentation, I wish to point out that the international Community has an increasing interest in the links between Trade and Environment - and the Mediterranean was in the ancient times a typical case of a *de facto* "free-trade area". These two facts, together with the reality of the Euro-Mediterranean Partnership, launched five years ago, explain the different studies carried out and workshops organised so far on the interaction of Trade and Environment policies in the Euro-Mediterranean context.

The Euro-Mediterranean Partnership constitutes the biggest regional cooperation priority for the European Union, after the enlargement. The Partnership's major objectives were to ensure that the Mediterranean becomes again an "area of peace, stability and common prosperity" and that a free-trade area be established by the year 2010. These objectives are to be reached through economic work at regional level, to help put into a global perspective the different elements (bilateral and regional). Trade is one of the major aspects of this economic work and regional co-operation. At the same time, environmental protection remains among the six priority fields of co-operation clearly stated in the Barcelona Declaration.

As we know, Agenda 21 (adopted at the Rio Conference, 1992) calls for actions to make international trade and environment policies mutually supportive in favour of sustainable development, as well as for a better understanding of the interface between both policy areas.

The relationship between trade and environment is currently being considered in several international fora. While all these fora have a significant contribution to make, the WTO Committee on Trade and Environment (CTE) is generally regarded as the most important body to address the relationship between trade and environment. The establishment of the CTE with a broad mandate raised considerable expectations. The outcome of the Seattle Conference (1999), though, did not allow for much optimism as regards near prospects of environmental integration in the WTO policy. The EC, aware of the importance and the sensitivity of the issue, has prepared a **Sustainability Impact Assessment (SIA)** of the alternative options and scenarios related to the New Round.

In general terms, the European Community's position on **trade and environment** has been developed on the basis of a **Communication** that the Commission submitted to the Council and to the European Parliament in February 1996. In this Communication, the Commission reaffirmed its commitment to protecting the environment and to maintaining an open, equitable and non-discriminatory multilateral trading system, which were regarded as two equally important objectives. These are key words. The problem is how to turn them into practice.

As regards the Mediterranean, knowledge of the trade structure in the region and its impact on the environment is still rather limited, but we have to admit that there is some progress towards the right direction.

It is worthy to mention that the current period is of a special importance as regards the future of the Euro-Med co-operation. This is due to the fact that, in addition to the preparation of the revised MEDA Regulation for the next 7 years, there are three more **policy documents** recently adopted or under discussion in this context:

- The Common EU Strategy for the Mediterranean
- The Regional Euro-Med Strategy for 2000-2006, and
- The EC Communication on "Reinvigorating the Barcelona Process".

Implementation of all three could have serious effects on the Trade and Environment policies, as well as the desired sustainability of MFTA.

The **commercial relations** between EC and Third Mediterranean Countries (TMC) continue to be based by far on bilateral agreements and actions. The TMC provide 20% of the Community's energy requirements, sell half their exports to it (2/3 in the case of North African states), and purchase half their imports from it. These relations are characterised by some principal differential elements, identified already during the Euro-Mediterranean Forum, in Barcelona in 1995. These elements are the following:

- there is a ratio of 1 to 20 between the GNP of the TMC and those of the EC;
- commercial exchanges between the TMC and the EC show a pronounced asymmetry. The commercial surplus of the EC is very high;

- the structure of the exchanges is very biased. The EC exports are made up principally by manufactured products, while 35% of the exchanges of the TMC are based on energy products and another high percentage on agricultural products;
- the unequal level of access and use of technological innovations results in differing levels of productivity. This allows for greater added value of the European production.

The main structural reforms for socio-economic transition, aiming at regional integration and gradual elimination of obstacles to the creation of a Mediterranean Free-Trade Area (MFTA), are still those affecting customs duties and quantitative restrictions. The major instrument used to reach the target of integration is the **Association Agreements**. Yet, in reality, they do not make obstacles disappear completely.

To date, five Association Agreements have been signed within the context of the Euro-Mediterranean Partnership: with Tunisia, Israel, Jordan, Morocco, and the Palestinian Authority. Four out of them (TU, IS, MO, PA) have entered into force. Negotiations have been concluded with Egypt, while three more agreements of the same type are under negotiation: with Lebanon, Algeria and Syria.

Each agreement reflects the global nature of the relationships between the Mediterranean Partners and the European Community. For each of the Mediterranean Partners, the agreement provides that free trade shall gradually be implemented over a **transitional period** of 12 years maximum from the entry into force of the agreement.

In the case of **industrial products** originating from within the Community, customs duties applicable to imports to the Mediterranean Partner shall gradually be eliminated over the 12-year transitional period. Exports to the Community of industrial products originating in the Mediterranean Partners which are signatories to the agreements, continue to benefit from the pre-existing free-trade regime.

In the case of **agricultural products**, the agreement provides for a gradual liberalisation through a widening of preferential measures already in application, and a re-examination of the situation in the year 2000. In fact, this re-examination is under way, with clear indications of a policy opening, in the context of the EC Communication on "Re-invigorating the Barcelona Process" and the "Strategy of Regional Euro-Med Cooperation for the period 2000-2006".

Furthermore, regular economic dialogue is instituted between the Partners and covers all fields of macro-economic policy. Various sectors for collaboration are planned, including the **environment**, and the agreement sets the goals and priority fields of action for each one of them (though references are very general some times). Concrete provisions on the need to "preserve the environmental equilibrium", support capacity building and approximation in the field of the environment, improve living conditions and social infrastructure during the economic transition period are clearly stated in the MEDA **Guidelines for (National and Regional) Indicative Programmes**. In addition to what is foreseen in the bilateral agreements, the Short and Medium-Term Priority Environmental Action Programme

(SMAP), foreseen in the Barcelona Declaration (1995) has been adopted by the Euro-Mediterranean Partners at the Helsinki Ministerial Conference for the Environment, on 28 November 1997. The SMAP is the framework for regional and bilateral co-operation in the field, and therefore for environmental policy orientations, for funding and for launching of programmes and projects in the region. In other words, it is intended to be used for "greening" the Euro-Mediterranean Partnership and for the protection of the Mediterranean environment per se.

The impact of trade on the environment (as noted in the Commission's relevant Communication) depends mainly on the environmental policies and **sustainable development strategies** implemented at national and international levels. If the policies necessary to protect the environment and to promote sustainable development are in place, trade-induced *growth* will be sustainable. If not, trade liberalisation can act as a magnifier of policy failures by adding to pressure on the environment and on natural resources.

It is, therefore, necessary to ensure that environmental protection requirements are taken into account in the development of the Community's relations with its trade partners. This is the reason why environmental issues need to be systematically addressed in all trade and co-operation agreements between the Community and third countries. This requirement applies also to the design and implementation of the Euro-Mediterranean Partnership. The establishment of a MFTA and the reinforcement of environmental co-operation in the region should be a parallel processes.

It would also be necessary to put in place mechanisms to identify in advance the potential environmental effects - both positive and negative - of trade agreements, with a view to developing appropriate **policy responses**. This way, it would be possible to avoid or minimise negative environmental effects and maximise positive ones.

To cope with this need, the Commission has launched a study to identify options for the development of a system of **environmental reviews** of trade measures and agreements in the European Community. It is clear that special priority should be given to reviewing the environmental effects of regional trade agreements, including agreements between the Community and its Mediterranean Partners. The sensitivity of the Commission on these issues explains also the co-funding of some related studies (such as the one carried out by Blue Plan), and its active participation in all relevant international and regional meetings.

Furthermore, it explains its firm will to launch an "ex ante" **Sustainability Impact Study/Assessment (SIA) of the MFTA**, as soon as possible. Terms of reference for this study are actually under preparation. We hope that the outcome of this workshop could provide a useful input contributing to complementarity. Only if appropriate accompanying measures - based on future recommendations from such a joint venture - are taken on time, trade liberalisation, environmental protection and sustainable development in the Mediterranean could be effectively integrated in accordance with the objectives of the Euro-Mediterranean Partnership. The process of the SIA is expected to contribute also to confidence building among stakeholders and to pave the way for a more fruitful environmental co-operation subsequently.

Developing countries and countries with economies in transition, as some of the TMC, have specific concerns in the trade and environment debate. While they expect production and consumption patterns of the developed world to be modified, they also fear that its high environmental **standards and regulations** could hinder their **market access opportunities**. Furthermore, lower environmental standards in developing countries may expose them to the charge of enjoying "unfair" trade advantages, on the grounds of insufficient internalisation of external cost. Developing countries are obviously opposed to such an approach, as they fear it might result in the imposition of "eco-duties" on their exports. At the same time, the EC countries with products similar to those of TMC would not favour, of course, preferential treatment of the latter, which would lead to discrimination against themselves.

The Commission is fully aware of and sensitive to all these concerns. Implementing the concept of sustainable development implies respect for the Rio principles, notably for those affirming "the need for giving special attention to the special situation and needs of developing countries, particularly the least developed and those environmentally vulnerable". It also implies recognition of the fact that standards applied by industrialised countries may be inappropriate and of unwarranted economic and social cost to developing countries. This leads to the need for **fair dialogue** and equitable burden sharing, in view of assuming the common but differentiated responsibilities of countries at different levels of development.

New approaches have been developed for encouraging developing countries to adopt alternative technologies. Relevant incentives, which acknowledge the **differentiated responsibility** of the TMC, could play an important role in facilitating necessary adjustments in these countries, approximation to the EC and proper operation of the Mediterranean Free Trade Area (MFTA) by the year 2010. Technical and financial assistance would play a major role to this end. The MEDA Regulation and the SMAP are conceived exactly for such purposes.

In more operational terms, policy makers need to ensure that the potential effects of trade liberalisation are examined throughout the negotiations and that, if and where necessary, **appropriate steps** are taken domestically or made provision for within the regional agreement. This might include a wide range of actions/measures, such as:

- co-operation on environmental matters;
- identification and promotion of positive synergies between trade liberalisation and the protection of the environment
- eventually, setting-up of an institutionalised mechanism to monitor implementation of the environmental provisions of the regional trade agreements.

Some concluding remarks can be drawn from my presentation:

- Economic and environmental policies and performances are not necessarily incompatible. On the contrary, they could - under some conditions - become mutually supportive. While achieving environmental benefits may in some cases entail additional short-term costs, there are a wide range of "win-win" opportunities in the design and implementation of environmental policies. These opportunities could improve resource efficiency,

competitiveness and employment.

- The most effective way of dealing with international environmental problems, in particular when related to trade, is through international and multilateral agreements.
- Several mechanisms are available to help TMC to achieve approximation without jeopardising sustainable development prospects and without undermining their export performances.
- Protecting the environment and maintaining an open, non-discriminatory and equitable multilateral trading system are equally important objectives. The right framework should be in place at international level, so that these two objectives become mutually supportive.
- Addressing interactions between environmental protection and regional integration at an early stage is also important, in order to: i) promote environmental objectives, and ii) avoid potential frictions between trade and environment.
- The Euro-Mediterranean Partnership, the SMAP and the MEDA Regulation offer new opportunities for the achievement of these objectives in the Mediterranean region and the establishment of the foreseen MFTA in a mutually beneficial way.
- An ex ante SIA of the MFTA, based on the existing experience as regards both the Mediterranean and other free trade areas, could be of significant importance for the region. It could contribute to the sustainable development of the Med Partners providing for measures to balance the trade and environment policies, taking also in due account the social aspects of the related actions.
- Early involvement of major stakeholders, transparency and participatory procedures could be very beneficial in order to ensure efficient implementation of provisions of Trade/Environment policies and accompanying measures in a sustainable way.

Thank you for your attention.

3.3 Le point de vue de l'ONG Les Amis de la Terre (Ms. A. Wandel, Amis de la Terre)

Thank you Mr. Chairman,

First of all I would like to thank you for inviting me to make a short presentation in this workshop. My name is Alexandra WANDEL and I am working on the one hand for the Friends of the International Trade Environment and Sustainability Programme as a coordinator for the European region, and on the other hand for Friends of the Earth Middle East (FOEME), the Brussels Office, which is currently involved in the Euro-Mediterranean Free Trade Zone.

I wish to apologise my Palestinian colleague, Mrs. Hannan. Awwad, the new Project Manager of the Euro-Med Free Trade Project, who was not able to leave the country due to the local situation in Palestine. I am also supposed to apologise Mr. Mikel. Insausti, from WWF, who could not attend the workshop for personal problems.

Before starting with my presentation I would like to provide you with some information on Friends of the Earth, and particularly on its approach to free trade and environment, the study we have been carrying out, and the policy recommendations put forward. .

FOEME is a Regional Federation of Environmental Groups from Egypt, Israel, Jordan and Palestine. Our primary objectives are to achieve regional sustainable development and long-lasting peace in the region. We presently have projects on water, free trade, soil and energy, sustainable tourism and so forth, which bring together the partners from the four countries.

We are members of Friends of the Earth International, which is a Federation of federations and has groups working in more than 67 countries. We are also actively involved in the Friends of Mediterranean Network because we do have a Mediterranean Network, which is a Federation of Mediterranean NGOs, working on the Euro-Mediterranean Partnership and presently involved in preparing for the Marseilles Conference.

Our opinion on trade liberalization as it is pursued so far in the Mediterranean is critical for a number of reasons:

- a) first of all because trade liberalization as it is conducted in the Mediterranean is a goal in itself rather than a tool for promoting sustainable livelihood;
- b) second, the current international trade system leads countries to specialise in few economic activities with tremendous environmental negative impacts, and increase their dependence on international markets. In the case of the agricultural sector, for example, countries are specializing in intensive production systems, which are high demanding in energy and chemicals;
- c) another point is that the so called trickle down effect of overall economic growth (that in principle should be generated by trade liberalization) on the poorest social groups and countries is not taking place. On the contrary, the statistics of the UN are very clear in demonstrating that the revenue gap between rich and poor social groups and countries is widening and that the more powerful countries are benefiting more than the least developed countries from the international trade system. Moreover, we are also assisting to the increasing concentration of power in the hands of few transnational corporations.
- d) last but not least, it is our opinion that the international trade system is not democratic nor transparent to the extent that NGOs are kept out of the decision-making process and do not even have access to the basic documents.

I would like to come back briefly to the argument raised by some previous speakers who have recalled that trade has been a major feature of the Mediterranean for a long-time. Though I agree with it, I wish to point out that the situation has changed a lot and that the trade agenda has been expanded nowadays to incorporate important issues such as investments, biotechnology, intellectual property rights, etc., and not just goods. All these areas are concentrated in few countries and corporations, and the impression people have is that these countries, these corporations, are trading away our lives and our environment.

This is why we have been deciding that we need to focus more on the possible alternatives to global economy and trade system, on how to make trade more sustainable, and on how to strengthen local and regional trade.

Two years ago we have launched a project on Free Trade aimed at monitoring environment and social implications of the Euro-Mediterranean Free Trade Zone (MFTZ). The project has two main components:

- a. awareness raising among the population and the stakeholders, which is based on a newsletter called MFTZ Environment Monitor (presently distributed via email to about 800 subscribers including media, NGOs, and other organizations), our website, and the organisation of public conferences and meetings (I have with me some copies of a document we have produced after a meeting on trade and sustainability with the European parliamentarians);
- b. ii) the second component is more scientific and is related to the creation of a sound scientific knowledge of the likely environmental impacts of MFTZ. A number of studies were conducted by our partners (Jordan, Israel, Palestine, Egypt), whose results are available and can be downloaded from our website.

I will not go into the details of the studies carried out. I would like only to mention several points that have been highlighted by the studies. One important finding is that countries are overexploiting their resources and space, that is they are using their resources well beyond the sustainability level. A second finding is that air pollution due to transportation, global warming, marine pollution, and coastal congestion are also jeopardising sustainable development. Furthermore, industrial and agricultural intensification are affecting open lands, and biodiversity. The dismantling of trade barriers is having serious impacts on budget deficits, which may translate in fewer public programmes and investments in the environmental sector.

The environmental issues analysed are : i) wastewater expansion in Egypt ; ii) the impact of environmental regulations on trade (it is particularly felt that these regulations may be used as non-tariff barriers to trade flows from Southern and Eastern Mediterranean countries) ; iii) the phosphorous extraction in Jordan, which has severe consequences on health both of people and animals, and is high demanding of water and energy ; iv) the agricultural sector in Palestine, which is concentrating on the production of off-season vegetables because exports to the European Union are restricted to off-season agricultural products.

We also found huge legal gaps between Euro-Mediterranean Partners. Legal frameworks are very different and very often their application is not effective. It is our opinion that the lack of basic environmental regulations could facilitate the migration of particularly polluting industries to the countries with less stringent or effective regulations. It is therefore of utmost importance to reduce the gaps and upgrade environment legislation in all the Mediterranean countries.

Regarding the recommendations, I wish to point out that we appreciate that the MCSD has been contracting some studies that complement the studies we have completed and help providing a more comprehensive picture of the likely impacts of trade liberalization in the Euro-Med context. We are also waiting for the Sustainability Impact Assessment (SIA) the European Commission has promised to conduct in the Mediterranean region. It is our belief that such a study could be very useful in guiding the trade negotiations. We consider that we and the MCSD should work together to develop joint policy recommendations and work at a Sustainable Development Strategy and Sustainable Development Action Plan for the Euro-Med. Environment ministers and development ministers should meet and approve together a strategy and an action plan for the Mediterranean.

It is our opinion that for the time being sustainable development is not pursued in the Euro-Med process. Institutionally we do have the SMAP programme, which we do very much welcome but it is a too small grant programme, which is not aimed at integrating environmental concerns into development programmes. We also appreciate the precious work done by the MCSD, but we think that it would be very helpful to have within the partnership institutions one body with a precise mandate of sustainability and which would gather the 27 partners for the implementation of the Sustainable Development Strategy in cooperation with the other institutions of the partnership.

We would like to see the indicators developed by the MCSD/MAP actually applied and monitored. We also think that environmental and sustainability targets and schedules should be established together with the trade liberalization targets and schedules.

Earlier I mentioned the point about harmonisation of environment legislation. We do think it is absolutely important that environment ministries are strengthened and that capacity building programmes are set up. Another point is that environmental impacts screening should be included in all types of funding (MEDA, EIB, etc.), particularly for industrial and infrastructure projects.

As a major conclusion, I would say that we are calling for a basic rethinking of the Euro-Med Partnership. We are looking at a Partnership with a higher focus on a fair, sustainable and equitable trade rather than on free trade. Thank you very much for your attention.

3.4 Le point de vue du PNUE (Mme M. Hara, PNUE, Genève)

Thank you Mr. Chairman. Good afternoon Ladies and Gentlemen.

My name is Mariko HARA. I am from UNEP, Economics and Trade Unit, UNEP in Geneva, and I am substituting Mr. Charles ARDEN-CLARKE, who joined and enjoyed your meeting last time but could not attend this one.

I would like to share with you our experience with the preparation of a reference manual for Integrated Assessment (IA) of Trade Related Policies. We started this project in December 1999 and we expect to finalize the Manual by the end of 2000.

In this presentation I will brief you on three main topics: i) the IA methodology developed by the UNEP; ii) the role of integrated assessment; iii) the links between the methodology and the empirical studies.

As regards the UNEP IA methodology, I wish to clarify that when we refer to methodology we think about something like OECD methodology or may be the EU Sustainability Impact Assessment (SIA), that is methodologies that have strict guidelines one has to comply with. Though some people refer to our manual as UNEP methodology for integrated assessment, I would point out that the purpose of the manual was not to create a ready-made agenda to be imposed on a sovereign State. Also, some developing countries have expressed concerns in the Committee on Trade and Environment (CTE) of the WTO about the possibility of creating a similar tool, and those concerns have been taken into account in our manual.

According to the approach of the UNEP, assessment is intended as strategic tool, which aims at integrating economic, social, and environmental aspects, and is meant to be a demand-driven process that can be used as a communication tool.

As a strategic tool, IA is particularly useful to provide policy makers with information on the wide implications of proposed trade policies. Policy makers want to know what is going to happen when the trade policies are implemented. They want the information to be clear, concrete, concise and easy to understand. In this respect, IA can assist policy makers to develop appropriate “flanking” policies and act pro-actively.

Integrated assessment means that the above mentioned economic, social, and environmental aspects are examined in an integrated manner. This enables policy makers to enhance mutual supportiveness of trade and environmental policies.

The demand-driven process is related to the idea that the national needs must be identified at the national level and the decision on whether and how and when to conduct the assessment should be decided at the national level. It also means that the human resources used to conduct the IA should be local. That is why the studies we have launched make the best use of the available human resources at the local level. The advantage of this approach is that the capacity building process is endogenous and the local institutions are usually better to communicate with the national governments.

As a communication tool the IA can increase transparency in decision-making and can also coordinate actions in different ministries of the government. This is very important when we think about the lack of dialogue generally existing between trade and environment ministries. Our experience shows that when those ministries participate in the same meeting and they start to talk together it is easier to bridge the gap between the different ways of thinking. Moreover, our approach aims at building consensus among stakeholders. In our Country Case Studies we are trying to involve different stakeholders such as NGOs, Universities, National Institutions, and also inter governmental organisations to get as much as feedback possible. The higher the involvement of stakeholders the better the public opinion is reflected in the assessment exercise.

To summarize, the IA should achieve several objectives, including capacity building, consensus building, better coordination of government actions, proactive policy-making, and assistance to the government to set up the policy agenda.

As a conclusion, I would like to inform you about our next meeting, the fourth, on the Reference Manual, which will take place on November 1st, in Geneva. I also recall you that the final version of the Reference Manual will be available by the end of year 2000 and the current draft is available on the UNEP website.

Thank you very much for your time.

4. Session 2. Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : aspects méthodologiques et analyses sectorielles

4.1 Les études internationales, régionales et nationales

Cette séance a été consacrée à la présentation des 9 études suivantes:

1. *Grandes tendances des flux commerciaux en Méditerranée* (Mme A. Chevallier, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, Paris)
2. *Industrie et environnement : constat et tendances à l'échelle régionale et propositions* (M. M. Chatelus, Université de Grenoble, France)
3. *Industrie et environnement : le cas de l'industrie agroalimentaire au Liban* (M. R. Abu Salman, Observatoire libanais de l'environnement et le développement)
4. *Agriculture, développement rural et environnement : constat, tendances à l'échelle régionale et propositions* (M. B. Roux, Institut national de la recherche agronomique, Paris)
5. *Modes de consommation et environnement : le cas du Maroc* (M. A. Jorio)
6. *Modes de consommation et environnement : le cas du Liban et de la Syrie* (M. R. El Kareh)
7. *Environnement et accords d'association : le cas de la Tunisie* (M. A. Mahjoub)
8. *Environnement et accords d'association : le cas de l'Egypte* (M. Y. Sherif)
9. *Un exemple de mobilisation des autorités locales pour l'environnement : une stratégie pour l'eau dans le département de l'Hérault* (M. S. Miquel, Conseil Général de l'Hérault)

Toutes, à l'exception de la neuvième, dont nous proposons le résumé dans le paragraphe suivant, sont reportées intégralement au Tome II et III de ce rapport.

4.2 Un exemple de mobilisation des autorités locales pour l'environnement : une stratégie pour l'eau dans le département de l'Hérault (M. S. Miquel, Conseil Général de l'Hérault)

Mesdames et Messieurs bonjour,

Mon intervention portera sur l'approche suivie par notre département pour bâtir une stratégie locale pour la gestion de l'environnement et plus spécifiquement pour la gestion de l'eau. Dans notre département, situé au Sud de la France, nous avons une situation hydrogéologique particulière dans la mesure où elle est influencée par un climat méditerranéen caractérisé par des précipitations intempestives qui nous manquent lors des périodes estivales, par des débits des rivières qui varient de quelques m³/s à plusieurs centaines, voire milliers de m³/s, par la présence à la fois de nappes souterraines (qui assurent 90% des ressources en eau utilisées), de nappes fluviales, et de ressources en eau superficielles.

Les utilisations sont représentées par une population qui varie fortement entre l'été et l'hiver pour passer de 900 000 à 1 600 000 habitants, ainsi que par une consommation croissante d'eau dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie et des loisirs.

Face à cette situation, l'action du département se décline à la fois sur des axes quantitatifs de gestion de la ressource en eau (la demande estivale en eau est supérieure à l'offre), et sur les

axes de qualité (aussi bien souterraine que superficielle), de gestion des risques d'inondation aussi, et de développement des activités de loisirs.

Ces activités sont menées dans un contexte institutionnel qui a évolué depuis quelques années. Suite à la décentralisation, la compétence sur ces thèmes est passée aux départements qui oeuvrent principalement sur la base de démarches volontaristes et dans le cadre des lois 1962 et 1992. Ces dernières ont institué de vrais parlements de l'eau au niveau des bassins hydrographiques les plus importants, dont celui du Rhône-Méditerranée-Corse auquel nous appartenons.

Les parlements de l'eau mettent en œuvre des guides qui constituent les schémas directeurs spécifiques à chaque grand bassin hydrographique français sur lesquels nous pouvons, à des échelles plus pertinentes et plus locales, délocaliser les approches de gestion globale de l'eau.

Mais la gestion globale de l'eau doit faire face au problème de débordement du découpage administratif des bassins hydrographiques et des nappes souterraines (comme, par exemple, la nappe de l'Astien). Autrement dit, les bassins hydrographiques ne correspondent pas toujours aux limites géographiques et de domanialité des différentes collectivités. Pour cela on a à disposition un certain nombre d'outils, dont les schémas directeurs mais également ce que l'on appelle les contrats de rivière, qui permettent, eu égard à des objectifs communs, de mettre en œuvre des typologies d'action avec les partenaires.

C'est grâce à ces outils que nous avons pu définir à notre niveau un découpage d'identités hydrographiques pertinentes capables de prendre en compte la gestion globale de l'eau aussi bien dans des actions souterraines que superficielles. Derrière ce découpage il y a des structures de gestion avec des sortes de mini parlements de l'eau qui parlent, qui discutent et qui mettent en œuvre des actions concertées.

Nous avons mis en place un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau et une commission locale de l'eau qui rassemble 50 % de collectivités, 25 % d'usagers et 25 % de représentants des services de l'Etat. Des contrats de rivière ont été aussi passés qui permettent de faire rencontrer les acteurs, de définir des objectifs, de préparer des programmes d'action et de le mettre en place.

L'accent a été mis, comme vous pouvez le constater, sur une approche de partenariat et de concertation qui demande beaucoup d'efforts d'organisation ainsi que de temps.

Un exemple concret de cette démarche est le système d'aménagement de la nappe d'Astien. Cette nappe était et est toujours fortement vulnérable de par le nombre d'acteurs qui y prélèvent de l'eau: il existe 600 forages et, face à l'intrusion d'eau saline, il a fallu construire une unité de gestion. Celle-ci a pris la forme d'un syndicat mixte avec un contrat de nappes (le premier contrat de nappe en France pour de pareilles actions) qui assure la mise en œuvre des orientations et des actions concertées entre les acteurs sur cinq aspects principaux : i) la quantité ; ii) la qualité ; iii) les économies d'eau ; iv) l'animation, v) l'information.

Le rôle de notre département est aussi d'anticiper les besoins en eau par rapport aux conditions climatiques locales et aux évolutions socio-économiques (par exemple, chaque mois nous enregistrons 1000 habitants en plus dans le département, auxquels il faut assurer la quantité et la qualité nécessaires de l'eau tout en conservant les ressources nécessaires pour les autres usages).

Ainsi nous avons élaboré des projections et un scénario à l'horizon 2010 sur les évolutions de l'offre et des besoins en eau, en mettant l'accent sur les pics de la demande plutôt que sur les besoins annuels moyens. D'après le scénario nous aurons à l'horizon 2010 une zone déficitaire en eau qui correspond à la couronne littorale. Il sera donc nécessaire de trouver de nouvelles ressources en eau qui assurent la quantité, la qualité et la pérennité de l'offre, ce qui nécessite la mise en oeuvre de nouveaux programmes de captage. Mais nous travaillons aussi à une bonne gestion de la demande en essayant de développer des réseaux d'eau brute (ressources en eau superficielle destinées à des usages qualifiés de moins nobles comme l'arrosage des golfs, des stades, des espaces verts et de l'agriculture) pour réduire les prélèvements de l'eau souterraine. Nous attachons une importance particulière aux interventions visant l'économie de l'eau (recherche des fuites dans le réseau) et la connaissance au niveau des collectivités de l'emplacement des réseaux, de leur date de fabrication, etc. Enfin nous sommes en train de travailler à la mise au point d'un système d'information sur l'eau auquel auront accès tous les partenaires et qui permettra de mettre en oeuvre des formes de coopération pour mieux valoriser et gérer cette ressource.

Cette dernière activité est d'autant plus importante qu'il existe aujourd'hui en France diverses collectivités ou organismes ou institutions qui ont des rôles très importants dans la gestion de l'eau et dans la production de données sur les milieux lagunaires, les rivières, la qualité de l'eau, la météo, etc. Mais ces informations sont dispersées et difficilement utilisables. Il est donc important de fédérer les acteurs et d'échanger les données pour les croiser, les structurer, les valoriser. Le but est aussi de faire en sorte que les producteurs locaux de données (communes, département) concourent à faire remonter l'information aussi bien au niveau des Agences de l'Eau qu'au niveau des Ministères de l'Environnement et au niveau de l'Agence Européenne de l'Environnement.

Pour conclure, je voudrais remercier le Plan Bleu ainsi que les membres de la CMMMD d'être venus parmi nous car ils représentent à nos yeux une sorte de guide, une sorte de «vers quoi il faut aller», et une occasion de renforcer le partenariat entre le local que nous représentons et le niveau international (Méditerranéen) qu'ils représentent. Je vous remercie.

5. Session 3. Constats et propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement : groupes de travail industrie, agriculture et modes de consommation

5.1 Groupe de travail sur « Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas de l'industrie

Participants :

M. Mahjoub (Tunisie) : Président
M. Chatelus (France) : Rapporteur
M. Cistulli (Plan Bleu)
M. Guerrieri (Italie)
M. Sherif (Egypte)
M. Kuick (Pays Bas)
M. Kodeih (Liban)
M. Drachman (Israël)
M. Si Chaib (Algérie)
Mme Wandel (Amis de la Terre)

Mme Arat (Turquie)
Mme Farrugia (Malte)
M. Firadi (Maroc)
Min. Env France

Impacts

A partir du cahier des charges imparties (voir Annexe 5.1), le groupe de travail a d'abord examiné les impacts environnementaux du libre-échange au niveau du secteur industriel. La discussion a confirmé l'importance des impacts évoqués dans le cahier des charges. Un accent particulier a été porté sur les risques de **délocalisation Nord-Sud**. Le cas de l'achat d'une cimenterie en Egypte a été pris en exemple. Il a été souligné aussi que la délocalisation des industries polluantes pourrait trouver des opportunités favorables dans le processus de privatisation des industries en cours dans les PSEM. Des cas de **délocalisation Sud-Sud** ont été aussi mentionnés, notamment le cas de transferts de production polluante de Israël vers l'Autorité palestinienne.

Il a été proposé aussi qu'une plus grande attention soit portée aux possibles impacts sur la **perte de sols et de biodiversité, ainsi que sur la pollution de l'eau et de l'air** qui vont vraisemblablement suivre à la croissance de ces activités dans les PSEM. Une croissance qui sera alimentée d'une part par les effets de dimension du libre-échange et de l'autre de l'augmentation de la population et du revenu. Il a été rappelé que les impacts sur le **paysage** se répercutent négativement sur le tourisme. Un exemple de comment ces impacts sont pris en compte en France a été illustré. Ces risques sont surtout associés à la **concentration des activités économiques** le long des côtes, un problème déjà existant dans plusieurs PSEM et qui risque de s'aggraver avec le libre-échange.

Le troisième impact négatif qui a suscité un intérêt particulier au sein du groupe concerne la question de la **mise en conformité** aux normes européennes. A ce sujet, beaucoup d'interventions ont mis en évidence les coûts élevés de la mise en conformité surtout pour les PME/PMI qui représentent la majorité des unités industrielles dans les PSEM. Les risques de disparités croissantes entre les PME/PMI et les grandes industries ont été aussi rappelés avec des exemples concrets. Il a été souligné que beaucoup de PMI/PME seront contraintes à cesser leurs activités avec de graves répercussions sur l'emploi.

Parmi les effets positifs du libre-échange, il a été proposé d'ajouter les répercussions bénéfiques de l'augmentation de la **compétitivité** sur l'allocation efficace des ressources naturelles, ainsi que sur la mise à niveau technologique des industries des PSEM. L'argument de **l'avantage du départ tardif** a aussi été évoqué comme opportunité positive offerte par la libéralisation des échanges, dans la mesure où les PSEM pourraient profiter de connaissances scientifiques et de technologies qui permettraient d'obtenir les mêmes produits ou des substituts avec des impacts environnementaux plus contenus.

Mesures

La discussion des mesures s'est aussi basée sur les indications fournies par le cahier des charges. Le débat a été centré en particulier sur les modalités de **mise en conformité**. En particulier les questions suivantes ont été débattues :

- a. faut-il envisager des standards communs au niveau régional ou chaque pays développe des standards qui prennent en compte les spécificités nationales ?
- b. les standards doivent-ils intéresser les produits et les procédés de production ?
- c. quelle période de transition pour la mise en conformité ?

d. quels moyens d'assistance aux PME/PMI ?

Les avis exprimés par les participants sur ces questions ont été partagés surtout sur les questions i) et ii). Les uns, surtout les pays avec les normes environnementales les plus développées, étaient favorables à l'instauration de normes régionales ; les autres, surtout l'Egypte, insistaient sur le respect des spécificités nationales et sur l'inutilité de normes communes régionales sur les procédés de production dans la mesure où les capacités d'assimilation de l'environnement dans les différents pays sont différentes.

La majorité des participants a, par contre, trouvé un accord sur le fait que les périodes de transitions pourraient être très contraignantes si elles ne sont pas accompagnées par des mesures **d'assistance technique et financière** adéquates. Des exemples ont été illustrés sur l'écart existant entre le coût de mise en conformité dans certains pays et les ressources mise en place dans le cadre des accords d'association. Il a été proposé de définir les calendriers de mise en conformité dans le **respect des conditions** spécifiques des pays. Il a été proposé aussi d'accompagner ce processus par des programmes de **renforcement des capacités** nationales dans l'application des mesures et dans leur suivi afin d'en assurer le respect.

Le deuxième thème abordé a été la création d'un **observatoire** pour le suivi des impacts environnementaux du libre-échange. Bien que tous les participants aient considéré utile et nécessaire un pareil instrument, certains ont souligné que ces observatoires devraient être créés ou renforcés, lorsqu'ils existent déjà, au niveau national mais qu'à ce stade il n'est pas nécessaire de créer un observatoire régional. Toutefois une instance régionale, il n'a pas été précisé laquelle, devrait s'occuper de collecter et diffuser les informations produites par les observatoires nationaux. En principe il a été accepté aussi que une méthodologie commune de suivi devrait être développée au niveau régional.

Plusieurs mesures ont été discutées qui pourraient éviter des phénomènes de délocalisation. Parmi celles-ci, celle qui a retenu plus d'attention est la mise en place d'un **code de conduite** pour les Investissements Directs Etrangers. Les modalités de fonctionnement n'ont pas été détaillées mais les principes indiqués dans le tableau du cahier des charges ont été acceptés. Des **mesures fiscales** ont aussi été évoquées comme possibles incitations à des modes de production plus respectueux de l'environnement mais dans ce cas non plus il n'a pas été possible de développer des propositions détaillées.

Enfin, le dernier thème concerne les propositions pour éviter des phénomènes de concentration des activités industrielles. La mesure la plus appropriée retenue est la mise en place de politiques d'**occupation des sols** capables d'atténuer les effets de congestion des activités industrielles dans certaines zones, principalement dans les zones côtières.

Compte tenu de la difficulté de porter à terme la discussion dans le temps qui avait été imparti, les participants ont fourni une contribution écrite portant sur des propositions qui n'avaient pas été prises en compte au cours de la réunion. Celles-ci sont reportées telles qu'elles ont été soumises et sont organisées suivant le schéma suivant.

Domaines	Mesures
Vision globale	Mise au point d'une stratégie régionale pour le développement durable
Négociations	<p>Définir les principes pour des politiques énergétiques et de l'eau en cohérence avec des politiques régionales</p> <p>Définir des objectifs et indicateurs de durabilité</p> <p>Les négociations devraient prévoir la participation de représentants des ministères du commerce et de l'environnement</p> <p>Elargir les fonds du SMAP (pas le mandat) pour le suivi du développement durable.</p> <p>Les pays devraient informer les autres pays intéressés sur les décisions concernant les standards et les normes mis en place au niveau national.</p>
Economie	Prise en compte de l'environnement dans les financements des projets BEI et MEDA
Institutions, réglementation	<p>La convergence des normes avec celles européennes doit être encouragée et accompagnée par des programmes d'assistance technique et financière. Cette convergence devrait être graduelle mais les activités commerciales ne devraient pas être réduites pendant le processus de mise en conformité.</p> <p>L'UE devrait d'abord unifier les standards au niveau des pays membres afin de fournir une référence claire et unique en vue de la mise en conformité des PSEM.</p> <p>Des observatoires ou des comités de suivi devraient être institués au niveau national. Ces comités devraient assurer le suivi des flux commerciaux suite à la libéralisation, des politiques et des réactions des marchés au libre-échange, des impacts environnementaux et des mesures d'atténuation.</p> <p>Une autorité pour le règlement des différends environnementaux devrait être instituée au niveau international et national</p>
Programmes horizontaux	<p>Renforcement des capacités au niveau des gouvernements et du secteur privé.</p> <p>Des programmes nationaux pour la circulation de l'information, la transparence et la production d'informations sur l'environnement à tous les niveaux doivent être assurées. Ce serait un pas en avant vers la correction des défaillances de marché.</p> <p>Développement des systèmes d'information avec une vision d'anticipation (forward-looking information modes)</p>

Suite des activités

Les participants ont tous été d'accord sur le fait qu'il faut développer une **méthodologie commune pour le suivi des impacts environnementaux** du libre-échange dans le secteur industriel et un **réseaux régional de comités de suivi** ou d'observatoires dans le but d'échanger les informations et les expériences.

Un **programme de formation, d'information, de renforcement des capacités et de sensibilisation** sur les implications environnementales du libre-échange dans le secteur industriel et sur les opportunités/problèmes du partenariat devrait être lancé. Celui-ci serait adressé au secteur public, au secteur privé et à la société civile et porterait sur les thèmes prioritaires identifiés (par exemple, formation des fonctionnaires publics concernés par l'analyse des mesures et des politiques environnementales, à la préparation de dossiers pour la demande d'assistance technique et financière dans le cadre du Partenariat, sensibilisation sur les procédés de production, etc.)

Ils ont aussi retenu qu'il est nécessaire de développer des **études** plus approfondies dans le but de mieux identifier les relations entre libre-échange et impacts environnementaux. Des études comparatives entre pays et des études thématiques par pays ont été suggérées. Les possibles domaines d'approfondissement suggérés sont :

- a) Les impacts sociaux du libre-échange et le rôle du partenariat.
- b) La prise en compte de l'environnement dans les cahiers des charges et dans le processus de privatisation en cours dans les PSEM .

- c) L'écofiscalité dans les PSEM, contraintes et atouts
- d) Le développement de la législation environnementale et dispositions financières pour l'environnement dans les PSEM et le rôle des accords d'association, problèmes et résultats
- e) Le développement des industries de deuxième génération dans les PSEM et les risques environnementaux.
- f) Développement de scénarios sur les risques environnementaux liés au secteur industriel avec ou sans les accords d'association.

5.2 *Groupe de travail sur« Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas de l'agriculture*

Participants :

Président : M. M. Ibrahim

Rapporteur : M. B. Roux

Impacts

Tous les membres du groupe ont convenu que le secteur agricole des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée est le plus vulnérable aux effets de la libéralisation et que le rapport sur l'agriculture présenté au cours de l'atelier ainsi que le cahier des charges impartit au groupe de travail ont clairement dégagé les risques possibles pour les PSEM.

Bien que la majorité des membres du groupe ai été d'accord sur le fait que les impacts positifs à court et moyen terme de la libéralisation du commerce soient beaucoup moins importants que les effets négatifs, il a quand même été rappelé que l'ouverture des marchés agricoles pourrait avoir, dans certaines conditions, des retombées économiques et environnementales favorables.

En particulier, il a été souligné que la création d'une zone de libre-échange permettrait aux pays exportateurs du Sud et de l'Est d'**accéder à de nouveaux marchés**, notamment européen, et que les normes sanitaires et environnementales particulièrement contraignantes des pays de destination sur les produits importés pourraient pousser les pays exportateurs à développer des **systèmes de production** et de **commercialisation** plus compatibles avec l'environnement (le cas de la présence de cadmium dans certains légumes Egyptiens et le cas des emballages des dattes Tunisiennes ont été cités en exemple).

La **réduction de la pression sur les sols** suite à une plus grande spécialisation de la production agricole a été aussi évoquée comme possible impact positif bien que les membres du groupe aient montré sur ce point des avis différents. Il a été observé en effet que les risques d'augmentation de la pression sont parfois possibles, notamment lorsque la concurrence des produits agricoles importés se répercute sur les revenus des exploitants et que, en l'absence d'alternatives, ceux-ci sont obligés d'exploiter des nouvelles terres, toujours plus **marginales** (le cas du blé tendre au Maroc a été pris en exemple).

Par ailleurs la **réorganisation de la production**, la **concentration**, la **spécialisation** et l'**abandon des terres** moins rentables, l'alternative extrême à disposition des exploitants soumis à une forte concurrence des produits importés, peut avoir des effets néfastes sur l'**érosion des sols**, sur la **désertification**, sur la perte de **biodiversité** et de **paysages typiques**. Les exemples de Palestine, Espagne et Grèce pourraient illustrer ces risques.

Les **retombées sociales** de la libéralisation ont aussi été abordées par les membres du groupe pour arriver à la conclusion presque unanime que les PSEM ne sont pas prêts à s'engager dans un processus de libéralisation des marchés agricoles. La majorité des interventions a mis en relief la **fragilité** des systèmes agricoles du Sud et de l'Est de la Méditerranée et l'absence d'avantages comparatifs importants avec les agricultures plus développées des pays de la rive Nord (manque d'eau, ressources en sols fragiles, à l'exception de la Turquie). Par voie de conséquence, il a été retenu que la **baisse de revenus** des exploitants les plus désavantagés, le **creusement de la dualité** entre une agriculture développée et une agriculture traditionnelle, **l'amplification des déséquilibres** régionaux (à l'intérieur des pays et entre pays), seraient très probables à court et moyen terme.

D'autre part, les pays du Sud et de l'Est possèdent aussi quelques atouts qui peuvent se traduire en opportunités de marché s'ils sont efficacement mis en valeur. Il s'agit en particulier de la diffusion encore importante des **méthodes de production «douces»** à faible intensité d'intrants chimiques et fondés sur des savoir-faire locaux en équilibre avec les conditions écologiques des eco-zones, qui pourraient permettre le développement de **productions biologiques**. L'expérience de la Turquie a été souvent rappelée pour montrer la rentabilité des produits biologiques mais une connaissance plus approfondie des orientations des autres pays de la Méditerranée dans cette direction est nécessaire.

Enfin il a été souligné que la fragilité des agricultures des PSEM est aussi la conséquence de **contraintes nationales** significatives. Notamment il a été observé que le manque de services et d'infrastructures dans les zones rurales, le système commercial inefficace, le désengagement du secteur public dans les activités de recherche, de vulgarisation et d'octroi des crédits sans qu'il y ait eu une substitution par le secteur privé, font que d'importantes mesures d'accompagnement et d'anticipation demeurent nécessaires avant que ces pays ne s'engagent dans le processus de libéralisation.

Mesures

Selon l'avis des membres du groupe, les mesures qui seront mises en place dans le cadre du partenariat Euro-Med doivent assurer que le processus de libéralisation des échanges soit compatible avec les exigences environnementales, territoriales et sociales des PSEM. Celles-ci doivent se baser sur un nombre de **principes** qui peuvent être résumés comme suit :

- a) La définition des réponses et des actions au niveau du secteur agricoles ne doit pas suivre une démarche sectorielle mais **intégrée** ; le développement rural et territorial, la lutte contre la **pauvreté** et la **sécurité alimentaire** et la bonne **gestion des ressources naturelles** étant les objectifs primaires.
- b) **L'internalisation** des coûts de la dégradation des ressources naturelles (notamment de l'eau) et de l'environnement doit devenir, dans la mesure du possible, une règle.
- c) Les **diversités** des situations, des savoirs faire, des types d'agriculture sont une ressource à préserver et mettre en valeur.
- d) Les **multiples services** rendus par l'agriculture à la société doivent être pris en compte dans les mécanismes des marchés.
- e) Les **mesures** mises en places doivent être **flexibles, progressives** et capables de s'adapter aux progrès de la connaissance de leurs impacts.

Les propositions de mesures qui en découlent sont les suivantes :

- a) Assurer aux PSEM une **période de transition** flexible et respectueuse des diversités de niveau de développement et de conditions de production.

- b) Mettre en place un **système de suivi** et d'évaluation des impacts et des mesures qui permette aussi **l'échange d'expériences** et d'informations entre les pays.
- c) Créer un **volet développement rural** et agriculture indépendant dans le cadre du MEDA.
- d) Envisager des **dispositifs d'assistance technique et financière** pour le développement des services et des infrastructures dans les zones rurales, pour la formation et la vulgarisation (avec un accent particulier sur le rôle des femmes), pour la diversification des activités économiques dans les zones rurales (tourisme, agriculture périurbaine, agriculture biologique)
- e) **Soutien aux organisations des producteurs** et aux marchés avec des mécanismes financiers compatibles avec les règles de l'OMC, par exemple en remplaçant les subventions des prix avec des aides directes.
- f) **Soutien aux ménages** des zones désavantagées, ciblées sur la base de critères qui prennent en compte l'environnement, et dans le respect des spécificités de production.

Suite des activités

Les connaissances disponibles à ce jour ne permettent pas encore de comprendre la complexité des retombées économiques, environnementales et sociales du libre-échange sur le secteur agricole et les zones rurales de la région méditerranéenne. Il a été convenu que des **analyses plus systématiques** doivent être menées pour mieux comprendre les interactions et pour mieux préparer le terrain des négociations sur les produits agricoles dans le cadre des accords d'association euro-méditerranéennes et de l'OMC.

Les priorités qui ont été retenues par les membres du groupe peuvent être résumées dans les points suivants :

- a) Collecte d'informations et analyse des **cas de réussite du libre-échange** dans le secteur agricole. Ces analyses pourraient être menées dans les pays de la Méditerranée qui ont une plus longue expérience de libéralisation des marchés (Turquie, Chypre, Israël)
- b) Etude approfondie des retombées possibles du libre-échange sur les **populations et les zones les plus fragiles** (zones de l'arrière pays, zones côtières, petits exploitants). Des analyses fines des contraintes et des atouts au plan des services ruraux, des infrastructures, des systèmes de commercialisation, de l'organisation sociale, des méthodes de production et du rôle multiple de l'agriculture, permettront de mieux apprécier les impacts possibles de la libéralisation et de mieux cibler les réponses des acteurs publics.
- c) En parallèle, un **programme d'information et de formation** devrait être mis en place pour aider les producteurs et leurs organisations à mieux comprendre les enjeux de la libéralisation et à mettre au point des stratégies de marché (normes de qualité, production biologique, multifonctionnalité, mise à niveau des normes environnementales et sanitaires) pour saisir les atouts de la libéralisation et pour respecter les exigences de sécurité alimentaire et de dynamisation des zones rurales les plus arriérées.

5.3 *Groupe de travail : « Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : le cas des modes de consommation*

Participants

(Président : Rapporteur : M. R. Uhel, Agence Européenne pour l'Environnement)

Impacts

Les participants à ce groupe de réflexion ont convenu que l'impact principal à prendre en considération pour ce qui concerne le libre-échange et les modes de consommation est **l'accélération des échanges** entre le Nord et le Sud mais aussi dans la direction Sud-Sud. Il a

été aussi souligné que les effets de croissance économique attendus de la libéralisation des échanges va se traduire en une augmentation des revenus par tête et dans une **augmentation de la consommation** ; une consommation qui a une tendance à l'uniformisation dans toute la région vers un **modèle énergivore** (produits emballés, produits surgelés, etc.).

Au même titre que les modes de consommation, on assistera aussi à une uniformisation des **modes de distribution** axés de plus en plus sur les grandes surfaces et les hypermarchés du type de l'UE. La libéralisation des échanges va entraîner une **perte de diversité** des productions et consommations locales.

Le **système de transport** se développera en fonction des nouvelles exigences induites par l'augmentation de la consommation et des échanges ainsi que des modes de consommation et de distribution. La **consommation énergétique** va augmenter considérablement pour faire face à l'augmentation du commerce et, compte tenu des infrastructures de transport dans la plupart des PSEM, c'est le **transport routier** (le plus énergivore) qui va se développer plus rapidement.

Mesures

Le **partenariat** Euro-Med a été considéré par les participants une opportunité pour réfléchir aux différents cheminements nationaux et aux modèles de développements les plus compatibles avec le principe de développement durable.

Toutefois il a été noté qu'il existe un fossé important entre les termes des négociations et la connaissance des impacts les plus probables du libre-échange sur le développement des modes de consommation. Il est donc proposé que des **études** très poussées soient menées dans la région pour mieux apprécier les possibles impacts. Il a été souligné aussi que ces études ne devraient pas se limiter à l'analyse des impacts économiques et environnementaux mais ils devraient prendre en compte aussi les aspects sociaux et culturels. L'**approche intégrée** devrait aussi caractériser les négociations.

Le **transfert d'expériences** est aussi considéré indispensable pour comprendre les dynamiques de développement. Par exemple, le Nord du bassin présente des situations identiques avec le Sud du bassin en ce qui concerne le développement des modes de consommation. Les échanges d'informations et d'expériences pourraient permettre d'identifier des cheminements plus respectueux de l'environnement et des cultures locales.

Le **développement du marché intérieur** a été considéré un moyen pour faire face aux risques de perte de diversité et des spécificités locales des produits et de la consommation.

Enfin, il a été souhaité que la mise en œuvre des mesures de libéralisation prenne en compte aussi le «**temps sociétal**» nécessaire et que la **société civile** (associations de consommateurs) soit plus impliquée dans les négociations et dans les études d'impact.

Suite des activités

Les activités les plus urgentes proposées par le groupe de réflexion concernent des études d'approfondissements sur les sujets prioritaires suivants : i) l'évolution des **circuits de distribution** des produits et de leurs impacts sur l'environnement ; ii) les **déchets** d'emballage ; iii) les impacts sur l'environnement et sur la santé des évolutions du système des **transports**.

6. Session 4. Stratégies nationales et régionales pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans le contexte euro-méditerranéen : groupe de travail

6.1 Au niveau national

Participants

(Président rapporteur :M. A. Mahjoub)

La discussion de ce groupe de travail a été centrée sur les accords d'association entre l'UE et les PSEM. Après avoir rappelé que des 12 pays ayant adhéré au Processus de Barcelone entamé en 1995, seulement 5 avaient signé des accords d'association en octobre 2000 et 4 ont en cours des négociations, le débat est tout de suite entré dans l'examen des dispositifs mis en place par les accords.

L'attention s'est concentrée en particulier sur la mise en conformité des PSEM aux **standards et aux normes** environnementales en vigueur dans l'UE. D'après les représentants de la plupart des PSEM ces dispositions sont trop contraignantes pour les pays du Sud et de l'Est dans la mesure où la période de transition (2010) est jugée insuffisante et les **coûts de mise en conformité** et de mise à niveau surtout des PME/PMI peuvent aller au delà des capacités financières de certains pays. Certains pays craignent aussi que ces dispositions se traduisent *de facto* en des **barrières à l'importation** de la part de l'UE. D'autres problèmes soulevés concernent, par exemple, le manque de dispositifs clairs dans le cas de non respect des standards et des normes (quelles **sanctions** ?), ainsi que les modalités de décision de changement des normes (ces décisions seront-elles prises sur la base d'une **concertation** avec les partenaires ?).

Il a été proposé que les **périodes de transition** pour la mise en conformité reflètent mieux les difficultés des pays et que des **politiques de coopération** soient engagées pour aider à résoudre des contraintes nationales à la mise à niveau, notamment la faiblesse institutionnelle et le manque de capacités spécifiques dans les PSEM. Il a été suggéré aussi que les **dispositifs d'information et de communication** mis en place sur le fonctionnement des accords d'association soient renforcés afin de les rendre plus transparents et accessibles aux administrations concernées ainsi qu'à la société civile. Il a été enfin juger indispensable que les partenaires prennent part (création de **mécanismes de concertation**) au processus de décision sur les changements des normes et standards.

Un autre thème abordé concerne la prise en compte de la **dimension environnementale** dans les accords d'association. Il a été jugé que celle-ci est quasi absente tout particulièrement en matière de dispositifs visant les risques environnementaux associés à la libéralisation. C'est le cas notamment des risques de **délocalisation des industries polluantes** du Nord vers le Sud du bassin, mais aussi aux autres risques dégagés par les études.

Plusieurs intervenants ont suggéré que un **code de bonne conduite** des investisseurs devrait être établi pour éviter que les investissements directs étrangers ne se transforment en des transferts des industries les plus polluantes. D'autres intervenants ont souligné l'importance d'introduire des dispositifs qui engagent les investisseurs à respecter les normes environnementales en vigueur dans leur pays d'origine.

Un consensus a été atteint sur la nécessité de créer des **observatoires nationaux** chargés du suivi les impacts économiques, environnementaux et sociaux des accords d'association. Ces observatoires ont été jugés utiles à atteindre trois objectifs principaux : i) assurer que le processus de libéralisation des échanges soit compatible avec les objectifs de développement durable ; ii) permettre aux pays d'échanger les informations et les expériences en matière de mesures mises en œuvre pour maximiser les opportunités du libre-échange et minimiser les impacts indésirables ; iii) développer des formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour la mise au point d'une vision de développement durable dans la région.

Un débat a été ouvert aussi sur la question de fixer des normes sur les **procédés de production** ou seulement sur les produits. Les opinions sur ce sujet sont restées divergentes et les discussions n'ont pas abouti à des propositions partagées.

6.2 *Au niveau régional*

Participants

(Président rapporteur : Mme S. Bouraoui)

Les discussions du groupe de travail sur les stratégies régionales pour une meilleure intégration de l'environnement dans le processus de Barcelone ont abouti à deux remarques préalables et à un nombre de suggestions résumées dans les paragraphes suivants.

La première remarque est que les études présentées lors de l'atelier sont des études de «**diagnostic**» qui devaient faire face à deux difficultés. D'une part elles ont abordé un domaine complexe dans la mesure où il est difficile de dissocier les impacts environnementaux du libre-échange des impacts induits par les autres politiques économiques et il est encore plus difficile de dissocier les impacts du partenariat. D'autre part ces études portent sur des pays qui sont soit en début du processus de création de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne soit n'ont pas encore signé les accords d'associations, d'où la nécessité de faire des efforts d'anticipation des possibles impacts sur la base des expériences d'autres pays et régions du monde.

Cette deuxième difficulté conduit elle-même à une recommandation : celle de voir poursuivre et **approfondir les résultats/orientations des études**, car seul la prise en considération du paramètre temps permettra de valider ces orientations. Il s'agit aussi de **développer une méthodologie d'analyse** des impacts et de suivi qui permette aux pays de la région de produire et échanger les informations, mais aussi d'informer les négociateurs sur les risques et les opportunités associés aux accords d'association.

La deuxième remarque est que les conclusions des études identifient des tendances qui nous permettent de tirer la « sonnette d'alarme » et d'orienter les accords d'associations dans des cheminements plus respectueux de l'environnement. En effet les pays méditerranéens ne doivent pas vivre la zone de libre-échange comme une fatalité mais de manière volontariste. Ils peuvent en **infléchir les mouvements** en valorisant mieux leurs intérêts et leurs spécificités.

C'est d'ailleurs sur la base de ces constats que les études ont permis de proposer certaines mesures que l'on a présenté dans un document de travail intitulé « **mesures d'accompagnement** » (voir Annexe 5.1). La discussion a porté sur les différentes mesures proposées pour le niveau régional. Dans l'ensemble ces mesures ont été validées et, parfois, elles ont été enrichies ou explicitées.

La première mesure est le rappel de **la démarche** qui doit être suivi dans les négociations euro-méditerranéenne. Il a été suggéré que la démarche soit globale dans la mesure où elle doit permettre la prise en compte les volets économique, environnemental, social et culturel afin d'assurer une cohérence avec les principes de développement durable.

Elle doit aussi s'inscrire dans le cadre des **principes directeurs** qui ont été précisés dans nombreuses instances internationales et régionales, dont la conférence de Barcelone. Il s'agit surtout du principe de précaution, du principe de conservation des spécificités culturelles et naturelles, du principe de participation et d'information et de principe de responsabilité différenciée. Ces principes doivent être mieux analysés pour pouvoir trouver des mécanismes d'application au niveau régional et local.

La question a été posée de savoir s'il ne fallait pas proposer de recommander un **renforcement institutionnel** avec la création d'une commission environnementale à l'instar de celle qui existe à l'ALENA ou s'il ne suffisait pas de renforcer des institutions déjà existantes telles que le SMAP ou la CMDD. La recommandation unanime étant qu'il faudrait privilégier des synergies entre les organismes et les fonds existants et surtout améliorer le système d'information sur leurs objectifs et fonctionnement.

Un autre constat qui a été fait concerne la création d'un **réseau régional** sur le « libre-échange et environnement ». Il a été jugé indispensable qu'un tel instrument soit développé au niveau national et régional et qu'il soit intégré aux autres réseaux existants.

Tous les participants ont aussi été d'accord sur la nécessité de mettre en place un « **observatoire** » ou un « comité » de veille ou de suivi environnemental qui permette en même temps le suivi des applications locales des recommandations régionales mais aussi une meilleure information sur les évolutions législatives réglementaires et institutionnelles régionales. La nécessité a été soulignée de faire participer la société civile à ces activités et de multiplier les instances de rencontre.

Pour ce qui concerne les **mesures économiques**, l'attention a été portée surtout sur les investissements et le transfert de technologies. Il a été souligné que des mécanismes doivent être mis en place pour mieux prendre en compte la dimension environnementale dans ces dispositifs ainsi que sur tous les dispositifs de coopération et de partenariat, ce qui n'est pas le cas dans le contexte institutionnel actuel où l'environnement reste une matière autonome. Il a été souligné que la mise au point de programmes d'échanges d'expériences et de **code de bonne conduite** entre les entreprises partenaires pourraient représenter un progrès dans la direction souhaitée.

Des **programmes horizontaux** devraient aussi être mis en place surtout dans les domaines de l'assistance technique à la mise en œuvre de la réglementation environnementale et tout particulièrement dans la mise en conformité des pays du Sud et de l'Est avec les normes et standards européens avec des calendriers et des mécanismes qui prennent en compte les spécificités de ces pays. Des programmes de **renforcement des capacités** ont été retenus indispensables dans cette optique.

PARTIE II

7. Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : note de synthèse

Résumé exécutif

A/ Contexte et démarche

1/ L'intégration européenne, d'une part, (4 pays riverains de la Méditerranée sont membres de l'Union européenne et des discussions pour une éventuelle adhésion sont engagées avec 4 autres pays) et le partenariat euro-méditerranéen, d'autre part, qui réunit à ce stade les 15 pays de l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) sont les principaux processus de structuration prévisible de la relation libre-échange/environnement pour la région méditerranéenne.*

Un accord d'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne est entré en vigueur début 1996 et des accords d'association ont déjà été signés entre l'Union et 5 pays méditerranéens non-membres. Ces accords, en parallèle avec les programmes nationaux et régionaux MEDA, conduisent à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange (ZLE) euro-méditerranéenne (date objectif : 2010), mais peuvent aussi comprendre de nombreuses autres mesures, y compris pour la protection de l'environnement. La déclaration de Barcelone a notamment reconnu qu'il importait de "concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement".

2/ La volonté d'intégration économie-environnement paraît d'autant plus nécessaire pour la Méditerranée que :

- a. la qualité de l'environnement est un atout majeur pour le développement actuel et futur d'une région qui dispose de peu d'avantages comparatifs pour un développement industriel et agricole classique. Le développement du tourisme (première destination mondiale), des services et industries de haute technologie, et d'une agriculture de qualité en dépendent directement et déterminent largement l'avenir de la région.
- b. Les ressources naturelles (eau, sols, littoral...) sont précieuses et très fragiles, mais aussi limitantes pour le développement et l'espace méditerranéen est un "hot spot" mondial de la biodiversité terrestre.
- c. La dégradation de l'environnement et la nécessaire mise à niveau environnementale représentent déjà des coûts considérables qui pèsent sur les sociétés et les gouvernements.*

* Cette structuration est essentiellement de type Nord-Nord (intégration européenne) et Nord-Sud (entre l'UE et chaque PSEM) dans le cadre du Partenariat. La dimension Sud-Sud gagnerait à être mieux prise en compte et développée. D'ailleurs, d'autres accords commerciaux et de libre-échange peuvent co-exister et plusieurs PSEM sont concernés par certains d'entre eux.

* A titre d'exemple, le Maroc a estimé que le coût annuel de la dégradation de son environnement représentait 8 % du PIB national et la Banque Mondiale a évalué à 9 milliards de dollars US le coût annuel d'altération de la santé par la pollution de l'air et de l'eau dans la région MENA (40 % des urbains sont concernés).

Dans ce contexte général, privilégier l'approche curative pour corriger les effets négatifs peut s'avérer très coûteux et conduire à des situations d'irréversibilité, déjà nombreuses dans la région. L'enjeu consiste au contraire à guider en amont le développement dans une voie à faible dégradation sociale et environnementale en évitant les cheminements à coûts très élevés constatés aujourd'hui dans de nombreux pays et à transformer autant que possible l'environnement de simple contrainte en avantage valorisable.

Le Partenariat euro-méditerranéen en cours de construction a donc un rôle essentiel d'orientation pour permettre la création d'un espace régional de développement durable.

3/ Dans ce contexte général, la CMDD, lors de sa 5^{ème} réunion (Rome, 1-3 juillet 1999) a adopté un programme de travail dont l'objectif, à ce stade, était de tirer les leçons utiles de certaines expériences régionales et nationales et d'approfondir l'analyse de quelques secteurs clefs pour la Méditerranée en focalisant la réflexion sur les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement et sur la prise en compte de l'environnement dans les premiers accords d'association.

Cette approche est complémentaire de celle, plus classique, de l'étude des impacts des normes environnementales sur le commerce. Mais elle est, par nature, plus complexe et difficile à objectiver car :

- a. l'impact du libre-échange sur l'environnement est de type indirect : les effets du libre-échange passent à travers le système économique, en modifiant notamment les équilibres macro-économiques (balance commerciale, budget du gouvernement) et les prix relatifs des produits et services. Cette évolution, qui peut être très importante pour certains produits, conduit à transformer les volumes et la composition de la production et de la consommation, ce qui se répercute alors sur la société et l'environnement.
- b. Le champ concerné est extrêmement large, ce qui nécessite de se focaliser sur certains aspects qui paraissent plus prioritaires.
- c. Il y a actuellement très peu de travaux, de données et même de méthodes pour évaluer les changements induits par le libre-échange.
- d. Il s'agit, pour la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, de changements "à venir", les premiers accords d'association signés (Tunisie, Maroc) entrant actuellement en vigueur.
- e. Les impacts à venir dépendent aussi largement des politiques qui sont et seront mises en œuvre, l'enjeu étant justement d'éclairer la décision publique sur les évolutions souhaitables de ces politiques.
- f. Le processus de construction régionale s'entrecroise avec le processus général de mondialisation.
- g. Il est souvent difficile de dissocier le libre-échange des autres causes dans les évolutions constatées et possibles.

Malgré ces difficultés, l'approche retenue par la CMDD de privilégier l'analyse des impacts du libre-échange sur l'environnement, plutôt que les impacts de la réglementation environnementale sur le libre-échange, paraît incontournable pour aider à la décision publique. Cette approche est d'ailleurs aussi mise en œuvre dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sous l'égide de la Commission de Coopération Environnementale (CCE) puisqu'une première analyse de ce type a été réalisée pour trois secteurs importants de production (maïs, électricité, élevage bovin).

4/ Pour conduire à bien ce travail, un certain nombre d'experts de diverses disciplines du Nord et du Sud de la Méditerranée ont été mobilisés. Leurs travaux et propositions ont été présentés et discutés lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Montpellier et Mèze du 5 au 8

octobre 2000, lequel a réuni 10 pays et plusieurs organisations internationales et non gouvernementales.

Ce travail d'expertise représente un apport conséquent à la réflexion euro-méditerranéenne. Les analyses réalisées par les experts ont porté sur les domaines suivants :

- a. évolution des échanges commerciaux des pays méditerranéens et du cadre multilatéral commerce/environnement ;
- b. leçons d'autres expériences régionales : ALENA et intégration de l'Espagne, Grèce, Portugal et Pologne dans l'Union européenne. L'expérience de l'Asie du Sud-Est a été également approchée dans l'étude industrie ;
- c. réflexions prospectives régionales dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture focalisées sur les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et sur les impacts possibles du libre-échange ;
- d. aspects environnementaux des accords d'association (Tunisie, Maroc, Autorité Palestinienne, Turquie, Egypte, Israël) passés avec l'Union européenne ;
- e. analyses nationales sectorielles sur certains modes de consommation (Maroc, Liban et Syrie) et certaines branches de production industrielle (Liban, Tunisie, Turquie, Syrie, Bosnie-Herzégovine).

Sur cette base, le Plan Bleu a réalisé un premier "cadre d'analyse" et un premier document de synthèse.

5/ Le travail des experts s'est focalisé sur les évolutions constatées ou envisageables ainsi que, le cas échéant, sur la prise en compte des aspects environnementaux dans les négociations. Ce travail a permis d'élaborer un premier constat partagé des impacts possibles et de certains aspects institutionnels.

Il a également été demandé aux experts, au vu des analyses réalisées, de faire des propositions qui mériteraient, à leurs yeux, d'être soumises à discussion. Celles-ci ont fait l'objet de débats, en petits groupes et en séance plénière, lors de l'atelier de Montpellier-Mèze, ce qui a permis de dégager certaines orientations. Celles-ci et les mesures à proposer nécessitent dans l'ensemble des analyses plus approfondies notamment sur la question agricole et la question sociale, ainsi que sur les mécanismes d'action qui pourraient être proposés à l'échelle régionale et dans les accords pour une meilleure intégration de la dimension environnement/développement durable.

La Commission européenne a fait part, à cet égard, de son souhait d'engager rapidement une seconde phase de travaux d'évaluation. Celle-ci pourra donc se nourrir des premiers travaux de la CMDD et contribuer à leur suite.

B/ Eléments de constat

1/ Actuellement, pratiquement tous les pays méditerranéens non-membres de l'Union européenne ont des niveaux de protection élevés (la part de l'Union européenne dans les recettes des droits de douane représente par exemple 28,80 % du revenu fiscal du Liban, 19,21 % en Algérie et 15,86 % en Tunisie contre 0,66 % en Israël) et sont largement déficitaires pour l'ensemble des produits échangés.

Les enjeux essentiels du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne sont d'accélérer l'ouverture des pays, d'être un facteur d'impulsion de nécessaires réformes structurelles et d'améliorer la compétitivité de productions actuellement trop faibles ou trop concentrées sur des catégories de produits peu dynamiques ou à faible valeur ajoutée (si on compare la situation de la Méditerranée à celle d'autres régions mondiales).

Mais le risque immédiat d'une telle libéralisation pour les PSEM est un accroissement des importations depuis l'Union européenne au détriment de la production locale. Pourtant, l'enjeu pour l'Union européenne ne saurait être de gagner des parts de marché à court terme mais bien plutôt de favoriser le développement de ses voisins du Sud pour donner à la région euro-méditerranéenne dans son ensemble une plus grande compétitivité mondiale, une stabilité et une prospérité partagées.

Dans ce contexte, le libre-échange est un outil qui doit, d'une part, être utilisé et modulé de façon appropriée et, d'autre part, être nécessairement accompagné d'autres mesures pour permettre la réussite du Partenariat euro-méditerranéen.

2/ Les différentes expériences régionales (ALENA, UE, Asie du Sud-Est ...) montrent l'ampleur des impacts possibles du libre-échange au plan économique, social, environnemental et territorial. On peut constater notamment dans les pays moins développés s'intégrant à des zones régionales de libre-échange :

- a. un accroissement important des importations et du déficit de la balance commerciale (ex : Grèce, Espagne, Portugal, Turquie ...);
- b. un effet de dimension avec croissance de certaines productions, de la consommation, des importations et exportations. Cet effet de croissance a un impact très important sur les transports internationaux (multiplication par 7 du transport en camions prévue de 1995 à 2005 en Amérique du Nord à cause de l'ALENA, alors que le transport des matières toxiques et des déchets semble actuellement déjà dépasser les capacités des gouvernements à superviser leur circulation et leur usage), nationaux et urbains, le développement des emballages, et l'environnement (émissions, pollutions ...);
- c. des changements dans la composition de la production (la part des produits manufacturés dans les exportations du Mexique est passée de 25 % à 90 %) avec des effets positifs ou négatifs pour l'environnement;
- d. de lourds impacts pour l'agriculture traditionnelle et les zones rurales fragiles. Ainsi pour le secteur du maïs au Mexique constate-t-on à la fois : pauvreté accrue, exode rural et émigration ; remplacement de variétés traditionnelles par des variétés transgéniques et perte de diversité génétique; pression accrue sur les ressources en eaux et sols et accroissement des intrants et pollutions sans que des progrès significatifs aient été enregistrés sur d'autres secteurs de production agricole.
- e. Le creusement des déséquilibres régionaux entre les zones urbaines et côtières ou frontalières d'un côté et les zones rurales de l'autre (Espagne, Grèce, Mexique ...).

Toutes ces expériences régionales montrent la nécessité de politiques préventives pour l'environnement et le développement durable.

3/ Dans l'ensemble, les économies moins dynamiques et plus protégées des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ainsi que le niveau de développement social et la plus faible disponibilité de ressources par rapport au Mexique font que ces pays se trouvent dans une position plus délicate que le Mexique face à la libéralisation des échanges et sont moins en mesure de faire face à un ajustement brutal de leur économie.

Les risques d'impacts négatifs sociaux (renforcement de la pauvreté, exode rural...) et environnementaux (perte de biodiversité, dégradation de paysages...), pour les **secteurs agricoles traditionnels** (céréales, élevage) qui représentent un très grand nombre d'emplois dans plusieurs pays, sont notamment très élevés si la zone de libre-échange euro-méditerranéenne devait être élargie aux produits agricoles sans précautions ni politiques adaptées. Dans l'autre sens, il n'est pas certain que la libéralisation des échanges bénéficierait beaucoup au secteur d'exportation de ces pays (fruits et légumes) dont le développement

aurait des impacts environnementaux négatifs (pression accrue sur les ressources en eau, pollution) mais aussi positifs (respect des normes environnementales de certains produits).

Dans le **domaine industriel**, un effet positif du libre-échange sera l'accès plus facile, et à des prix plus bas, aux technologies propres. Parmi les principaux risques on peut noter la multiplication des sites critiques (hot spots) sur le littoral, un volume global de consommation d'énergie, de transports et de pollution en forte augmentation et les impacts sur des PME peu capables d'internaliser les surcoûts environnementaux et d'affronter la concurrence (alors qu'elles représentent la majorité des entreprises). Des politiques d'accompagnement pour aider à cette mise à niveau, éviter les risques de délocalisations polluantes, créer des systèmes de transports adaptés et améliorer l'efficacité énergétique sont à promouvoir.

Un autre impact important du libre-échange sera l'évolution des **modes de consommation** avec un fort accroissement de la consommation et des déchets d'emballages et du parc d'automobiles qui augmentera à une vitesse plus élevée que les revenus*. Celle-ci s'accompagnera d'impacts environnementaux très élevés si des mesures ne sont pas prises (traitement et recyclage des déchets, développement des transports en commun, fiscalité, réglementation ...).

Le développement des grandes surfaces commerciales contribuera à accroître le recours au "tout automobile", les émissions de gaz et les risques de congestion urbaine, alors que les pays et les villes disposent dans l'ensemble de peu d'espaces et de ressources pour y faire face.

4/ L'ALENA représente une première expérience d'accord de libre-échange qui s'accompagne d'accords parallèles sur l'environnement et le travail. La séparation des accords se traduit par une certaine subordination des accords sociaux et environnementaux aux objectifs commerciaux, notamment dans le domaine des investissements, ce qui paraît contradictoire avec l'affirmation que chaque partie peut instaurer ses propres normes environnementales (il n'y a pas d'objectifs d'harmonisation).

Cependant les accords multilatéraux d'environnement (AME) et le principe de précaution sont pris en compte dans l'accord commercial lui-même (ALENA). Une partie importatrice peut notamment établir des restrictions commerciales au nom de clauses bien spécifiées du type SPS (sanitaires et phytosanitaires), la charge de la preuve de l'absence de risques revenant à la partie exportatrice (contrairement aux règles de l'OMC). L'ALENA s'est aussi accompagnée de la création d'une "Commission de Coopération Environnementale" (CCE) qui a mis en œuvre des procédures d'évaluation des impacts et auprès de laquelle la société civile a la possibilité de faire des recours.

La plupart des experts ayant conduit les analyses estiment qu'au stade actuel du processus de Barcelone, l'intégration des préoccupations environnementales dans les accords d'association et les différentes politiques économiques et sectorielles est très insuffisante, sinon absente, malgré l'esprit et le texte de la Déclaration de Barcelone. La question environnementale dans les premiers accords signés n'est évoquée souvent qu'en annexe et est séparée des objectifs d'ajustement des équilibres macroéconomiques et de circulation des investissements.

* Au Maroc, le parc d'automobiles importées a augmenté de 13,1 % par an de 1990 à 1995 après la libéralisation relative de la fin des années 80, et avec l'accord d'association, les taxes douanières, actuellement de 32,5 %, devraient devenir nulles en 2013. On estime que le parc automobile sera multiplié par 4 d'ici 2020. En Syrie, le parc a déjà été multiplié par 4,2 après la libéralisation relative de 1994. Avec la libéralisation, il pourrait s'accroître considérablement si on compare le nombre actuel de véhicules (4 pour 100 habitants) à celui par exemple du Liban où il y a peu d'entraves à l'importation de véhicules d'occasion. Le Liban enregistre en effet une proportion de voitures plus de 10 fois supérieure à celle de la Syrie et du même ordre de grandeur que la France ou l'Italie (malgré un PIB/hab. en PPA 5 fois plus faible), ce qui, compte tenu de l'âge du parc, du manque d'infrastructures et de transports en commun et des carburants utilisés est à l'origine de problèmes de congestion urbaine, de pollution de l'air et de santé publique, élevés et préoccupants.

L'évolution des normes vers les standards européens est parfois citée avec des risques d'exigence d'efficacité trop rapide et sans que les accords incluent des objectifs précis et des critères pour les atteindre, ainsi qu'il est fait pour les objectifs du libre-échange.

A l'échelle régionale, les dispositifs opérationnels pour intégrer les principes de Rio (par exemple le principe de précaution) et assurer une évaluation en continu des impacts et des réponses restent par exemple à instaurer.

5/ Les études réalisées dans les pays ont montré combien il était nécessaire et utile de développer des démarches transversales entre autorités chargées de l'environnement, autorités chargées du commerce et du développement économique, autorités locales et acteurs de la société civile (notamment les entreprises, Chambres de Commerce et d'Industrie, ONG). Ce type de démarche peut faciliter par exemple l'inclusion des objectifs et mécanismes environnementaux dans les efforts de mise à niveau économique.

Elles montrent aussi la grande diversité des situations, l'intérêt d'échanger sur les pratiques entre Nord et Sud de la Méditerranée et la nécessité de poursuivre dans la mise en œuvre progressive d'un réseau d'expertise et d'évaluation.

INTRODUCTION

La Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD), créée en 1996, est un organe consultatif conçu comme forum de dialogue, d'échanges et de propositions pour la définition de stratégies régionales de développement durable.

Le thème « libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen » a été retenu parmi les 8 premiers thèmes prioritaires de la Commission. Le groupe de travail et son comité de pilotage, présidés par la France et le Liban, ont bénéficié du support scientifique et logistique du Plan Bleu et de l'appui de l'unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée.

Le groupe a démarré ses travaux en 1998 et a choisi de focaliser son attention sur les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement. Plusieurs raisons ont présidé à ce choix, la principale étant que la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (date objectif : 2010) dans la région aura un effet d'accélération du processus de restructuration déjà en cours des économies nationales et pourrait engendrer des impacts sociaux et environnementaux considérables. Dans une perspective de développement durable et de construction d'un espace régional de stabilité et de prospérité partagée, il est donc prioritaire d'évaluer le type d'impacts possibles et de réfléchir aux mesures permettant d'anticiper les évolutions. Il convient en effet d'éviter d'accroître encore des dégradations de l'environnement dont le coût économique et social est déjà considérable en Méditerranée. Une autre raison de ce choix était que l'approche inverse, plus classique, celle de l'étude des impacts des normes environnementales sur le commerce, apporterait moins d'enseignements utiles pour la définition de stratégies de développement durable et faisait déjà l'objet d'autres travaux.

Une fois cette orientation fixée, il est vite apparu combien la tâche était complexe et difficile. Les données, analyses et même méthodes pour évaluer les impacts du libre-échange font en effet encore largement défaut. Les impacts sur l'environnement passent par le système économique et sont de type indirect : changements dans le budget des gouvernements (avec mise en place de nouvelles fiscalités pour compenser la perte de recettes douanières), modification de la variété et des prix relatifs des produits avec tous les effets sur la production, la consommation et les échanges, et donc sur la société et l'environnement. De plus, ces impacts sont pour l'essentiel « à venir », s'agissant des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM). Les premiers accords d'association signés (par la Tunisie et le Maroc) avec l'Union européenne commencent en effet à entrer en vigueur.

C'est lors de la réunion du Comité de pilotage tenue à Genève à la suite du « Dialogue » organisé par l'ICTSD (International Center for Trade and Sustainable Development) sur les expériences régionales de libre-échange (1^{er} au 3 février 1999), qu'il fut convenu de la nécessité dans une première phase :

- a. de chercher à tirer les leçons d'autres expériences régionales utiles pour la Méditerranée, notamment l'intégration de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans l'Union européenne, et l'ALENA, (accord de libre-échange entré en vigueur en 1994 entre les USA, le Canada et le Mexique) ;

- b. de focaliser l'analyse prospective sur trois secteurs prioritaires (agriculture, modes de consommation, industrie) et sur les effets possibles pour les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ;
- c. d'engager, à la suite de la première étude pilote réalisée par le Liban d'autres analyses sur quelques secteurs de production industrielle ainsi que sur la prise en compte, à ce stade, de la dimension environnementale dans les premiers accords d'association signés.
- d. Ce programme de travail, approuvé par la 5^{ème} CMDD (Rome, 1-3 juillet 1999) fut mis en œuvre fin 1999-2000 avec l'appui financier de la Commission européenne et de la France. Au total, 17 études furent réalisées. Ces travaux furent ensuite présentés et discutés lors de l'atelier méditerranéen organisé à Montpellier-Mèze du 5 au 8 octobre 2000 avec l'aide du Conseil Général de l'Hérault.

Le présent rapport de synthèse est organisé en 5 chapitres. Le premier passe rapidement en revue l'évolution récente des relations euro-méditerranéennes dans le contexte des grandes tendances de fond qui ont caractérisé les changements économiques et géopolitiques au niveau mondial; le deuxième examine les conséquences économiques et environnementales ainsi que les leçons à tirer des expériences de création de zones de libre-échange qui ont précédé les accords d'association euro-méditerranéens, notamment l'intégration dans l'Union européenne (UE) de la Grèce, l'Espagne, le Portugal et le cas de la Pologne, ainsi que l'accord nord-américain de libre-échange (ALENA); le troisième propose une grille d'analyse des impacts économiques, environnementaux et sociaux du libre-échange; le quatrième explore les possibles impacts socio-économiques et environnementaux du partenariat euro-méditerranéen et du projet de création d'une zone de libre-échange entre les PSEM et l'UE, en mettant l'accent sur le secteur agricole, industriel et de la consommation; le cinquième chapitre enfin traite de la place accordée aux préoccupations environnementales dans le partenariat euro-méditerranéen et propose des mesures institutionnelles, économiques et réglementaires qui pourraient être considérées pour concilier les objectifs environnementaux et du libre-échange.

Ce travail est par nature incomplet mais il apporte quelques éclairages en réponse à des préoccupations de plus en plus exprimées par la société, il attire l'attention sur les principaux risques d'impacts de la mise en place d'une zone de libre-échange en Méditerranée et il montre la nécessité de mieux intégrer la dimension environnement-développement durable dans la négociation commerciale et dans les politiques régionales et nationales. Il apporte ainsi une contribution au groupe de travail et à ses gestionnaires de tâche qui devront, au cours de l'année 2001, aboutir à des propositions à soumettre à la CMDD.

Ce travail doit être considéré comme une étape car l'objectif, au moment où les effets du démantèlement tarifaire vont commencer à se faire sentir, devrait être la mise en place d'un système permanent d'évaluation des impacts et l'identification, le renforcement et la promotion effective de moyens de politiques d'anticipation sans lesquels il ne saurait y avoir de développement durable en Méditerranée.

1 Le contexte euro-méditerranéen

1980-1994 : une période de transition vers la libéralisation, longue ...

Les deux dernières décennies ont été caractérisées par deux tendances de fond principales : une avancée rapide de la libéralisation multilatérale prônée par les institutions de Bretton Woods, et particulièrement par le GATT-OMC ; une globalisation tout aussi rapide soutenue par le développement des technologies de la connaissance, de l'information et des services.

... et douloureuse ...

Pour faire face à ces nouvelles tendances, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ont mis en place, avec l'assistance financière du FMI, la Banque Mondiale et le Club de Paris, des programmes de stabilisation et d'ajustement des déséquilibres macroéconomiques (endettement, inflation, surévaluation des taux de change, déficit des balances courantes) qui, dans un premier temps se sont traduits par un élargissement de l'écart de croissance avec l'Europe et par l'émergence d'une crise sociale et politique qui risquaient de se répercuter sur des relations euro-méditerranéennes déjà assez difficiles.

...qui creuse l'écart de prospérité avec le Nord ...

Vers la fin des années 80, en dépit des résultats incontestables dans le rétablissement de l'équilibre macroéconomique, le système économique de la majorité des pays de la région reste très fragile et a de grandes difficultés à affronter les chocs externes (prix du pétrole, négociations OMC, taux d'intérêts des pays industrialisés) et internes (sécheresses, dépenses sociales pour compenser les effets des réformes structurelles), qui se répercutent sur la croissance économique. Ainsi, les bons résultats obtenus sur le plan de la contraction des dépenses publiques, du service de la dette, des taux de change, de la maîtrise de l'inflation, de l'ajustement des finances publiques, n'ont pas été accompagnés par une croissance économique tout aussi remarquable. Avec des différences significatives entre les pays, le taux de croissance du PIB annuel moyen par tête passe de 4% en moyenne depuis le début des années 90 à 1.2% en 1999 (Handoussa H et J-L Reiffers, 2000). Depuis le début de la décennie, le même taux avoisine en moyenne 1.5% et les prévisions pour les années 2000-2001, bien que plus positives, restent très en dessous des niveaux nécessaires à un rapprochement des économies du sud et de l'est avec celles du nord de la méditerranée.

...alors que les relations Nord-Sud s'affaiblissent.

Les difficultés économiques et les répercussions sociales des réformes de libéralisation mises en place par les PSEM ne trouvent pas alors dans les relations euro-méditerranéennes l'assistance et le soutien suffisants à accompagner la difficile transition de ces économies. En dépit de la réorientation de la politique méditerranéenne en 1989 et des bons propos qui y sont contenus (Pierros F. et al. 1999)¹, le nouvel élan que cette politique devait assurer échoue devant les bouleversements qui s'opèrent dans le monde et aux portes de l'UE au début des années 90. La guerre du Golf, la création du marché unique, la chute du mur de Berlin et les projets d'élargissement de l'UE aux pays de l'Est affaiblissent les relations euro-méditerranéennes tant sur le plan politique que financier. Le constat de la

¹ Pierros F., J Meunier, S. Abrams, 1999, Bridges and Barriers : The European Union's Mediterranean Policy, 1961-1998, Ashgate, Brookfield USA

situation des PSEM au début des années 90 est assez décevant. Après dix ans de réformes économiques, les inégalités sociales, le chômage, la pauvreté n'ont pas tendance à diminuer et parfois même augmentent avec des conséquences politiques (Algérie) et sociales (émigration Sud-Nord) qui représentent une menace pour le développement des relations euro-méditerranéennes

1994-2000 : la réorientation de la politique méditerranéenne de l'UE...

Mais si d'un côté les événements des années 90 mettent les relations euro-méditerranéennes en second plan, il est vrai aussi que la nouvelle géographie politique européenne oblige l'UE à repenser l'ensemble des relations avec ses voisins. C'est dans ce cadre que prend forme la nouvelle politique méditerranéenne de l'UE. Les enjeux restent largement les mêmes (stabilité politique et sociale, augmentation du niveau de vie des populations, lutte au trafic de la drogue, protection de l'environnement, etc.), mais les principes posés pour le renforcement des relations entre les PSEM et l'UE présentent des nouveautés importantes.

... centrée sur le partenariat...

La Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone (1995) qui a réuni 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et les 15 pays membres de l'UE, a abouti à la signature d'une Déclaration commune qui met l'accent sur le caractère de Partenariat des nouvelles relations politiques, sociales, économiques et culturelles entre l'UE et les PSEM ainsi que entre les PSEM, et sur l'importance de la création d'un espace de solidarité et prospérité commune dans la région.

...et sur une approche plus régionale,...

La volonté de substitution d'un système de relations surtout centré sur les rapports bilatéraux entre l'UE et les PSEM et sur le commerce par un système plus global, visant la construction d'un espace régional commun tient à la prise de conscience des pays des deux rives de la Méditerranée que les interdépendances économiques (échanges de biens et services), sociales (migrations), environnementales (dégradation des zones côtières et de la biodiversité de la région, pollution, pression sur les ressources en eau, ...) et culturelles (histoire commune) sont tellement étroites qu'il n'est pas pensable que le développement du Nord puisse avoir lieu au détriment des pays du Sud et de l'Est. Comme le souligne bien Regnault², il serait vain pour l'Europe de chercher à élargir sa place sur les marchés méditerranéens au détriment des producteurs locaux et au risque d'une réduction de l'activité. C'est au contraire la croissance de ses voisins que l'Europe doit favoriser, pour ensuite tirer parti de la place qu'elle occupe sur leurs marchés et faire de ces relations commerciales un atout dans la compétition mondiale.

Mais il est tout aussi vrai que les bouleversements géopolitiques et le processus de libéralisation multilatérale continueront à peser sur les relations euro-méditerranéennes dans la mesure où l'intégration des pays PECO dans l'UE va accentuer la mobilisation de l'UE au profit de ces derniers et que les relations bilatérales fondées sur le système des préférences accordé unilatéralement par l'UE aux PSEM dans les dernières décennies laisseront la place à un système d'ouverture réciproque qui risque d'avoir, au moins à

² Regnault H., 1995, L'intérêt économique de l'Europe au développement des PSEM, in Bistolfi R., 1995, Euro-Méditerranée, une région à construire, Paris, Publisud

court terme, des effets négatifs sur le développement de ces pays.

... portant sur trois volets,

Le programme des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Déclaration porte sur trois volets : a) un volet politique ; b) un volet social et culturel ; c) un volet économique et financier. Le volet économique et financier en particulier propose des nouveautés par rapport au passé dans la mesure où il introduit le concept de réciprocité des échanges alors que dans le passé seulement les produits industriels du Sud bénéficiaient d'un accès libre dans l'UE . Les négociations ne prévoient pas par contre dans un premier temps la libéralisation des échanges des produits agricoles et des services, qui constituent pourtant des marchés d'exportation possibles pour les PSEM. Ce programme bénéficiera d'un apport financier sensiblement plus important que ceux relevant des protocoles financiers précédents car le Conseil de Cannes de 1995 décide un montant de 4.7 milliards d'écus pour la période 1995-1999, soit un montant trois fois plus élevé que celui des protocoles précédents.

... suscite des espoirs et des interrogations.

Le nouveau cadre des relations euro-méditerranéennes défini par la Déclaration de Barcelone suscite des espoirs et des interrogations. Les espoirs sont alimentés d'une part par le fait que cet événement affirme clairement la volonté de rééquilibrer l'expansion européenne vers les PSEM et de créer en Méditerranée une région économique forte, et de l'autre par le moment particulièrement favorable aux accords de libéralisation régionaux dû en partie aux difficultés des négociations multilatérales et en partie à la mise en place d'autres expériences comme l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA).

Les interrogations concernent en particulier les risques associés aux impacts économiques, environnementaux et sociaux des accords euro-méditerranéens à court terme. Le nouveau régime des échanges décrète la fin d'une époque caractérisée par des avantages substantiels pour les exportations manufacturières des PSEM et expose ces économies encore très fragiles à des choix de politiques récessives qui risquent de retarder ultérieurement leur développement et compétitivité dans le contexte international. Par ailleurs, le processus de libéralisation risque d'accroître la détérioration de l'environnement et les inégalités sociales si les accords d'association ne sont pas complétés par des conditionnalités environnementales et sociales claires.

Une réflexion s'impose donc sur les moyens à mettre en place pour la valorisation des opportunités offertes par le partenariat et la correction des défaillances de marché dans les domaines social et environnemental.

2 Les accords de libre-échange au niveau régional : quelles transpositions possibles à la ZLEM ?

Beaucoup d'exemples d'accords régionaux de libre-échange, dont deux particulièrement pertinents avec la ZLEM.

Parallèlement au processus de mondialisation des échanges qui trouve son expression institutionnelle la plus représentative dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'histoire récente a été marquée par une rapide expansion des accords régionaux de libre-échange avec ou sans processus d'intégration large. Aux accords les plus anciens tels que l'ASEAN (Asie), le MERCOSUR (Amérique latine) et l'Union européenne (UE), se sont ajoutés dans les années 90 l'ALENA et la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne (ZLEM) prévue pour 2010 ainsi que le projet de libre-échange entre UE, EU et Canada dans le cadre du partenariat transatlantique, et sont envisagés les accords de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui engloberaient le continent américain de l'Alaska à la Terre de Feu. En même temps, les relations entre les zones de libre-échange s'intensifient aussi. Ainsi l'UE développe des accords avec le MERCOSUR et les ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et les Etats Unis avec l'APEC (Coopération Economique entre les Pays d'Asie et du Pacifique).

Les leçons des expériences plus anciennes sont donc nombreuses et peuvent se révéler très utiles dans la création de la ZLEM. Mais deux expériences sont particulièrement intéressantes pour la ZLEM: le cas de l'intégration de Grèce, Espagne et Portugal dans l'UE, ainsi que la préparation de l'adhésion de la Pologne, et le cas de l'ALENA. La première expérience est particulièrement pertinente avec la ZLEM pour les caractéristiques des pays impliqués (tous méditerranéens, le Portugal l'étant de fait et la Pologne ayant une structure agricole assez similaire aux pays méditerranéens). La deuxième expérience présente un intérêt dans la mesure où elle constitue le seul cas de ZLE qui a été créé entre pays du Nord et du Sud du monde et qui prend en compte la dimension environnementale.

L'exemple de l'intégration de Grèce, Espagne et Portugal dans l'Union européenne et ...

Avant l'adhésion à l'UE, la Grèce, l'Espagne et le Portugal présentaient un nombre de caractéristiques socio-économiques communes avec les PSEM, notamment :

- a. la part prépondérante du secteur agricole dans la formation du PIB et dans la population active ;
- b. une structure de production agricole basée sur des petites exploitations fortement morcelées ;
- c. le recours à des méthodes de production traditionnelles, peu compétitives et productives et, dans le cas du secteur industriel, à forte intensité d'énergie et de main d'œuvre ;
- d. et enfin des échanges réduits avec le reste du monde dus à des systèmes de protection douanière élevés.

Les impacts de l'adhésion à l'UE de ces pays ont été marqués par des différences considérables tant sur le plan économique que sur le plan social et environnemental.

Sur le plan **économique**, les indicateurs analysés dans l'étude effectuée par Kuik³ suggèrent que les échanges de ces pays ont progressé depuis leur adhésion, mais alors que dans le cas de l'Espagne et du Portugal, l'évolution des exportations et des importations n'a pas créé de problèmes de balance commerciale, en Grèce ce sont surtout les importations qui ont augmenté avec des répercussions négatives sur le solde de la balance commerciale. Dans les trois pays on a constaté aussi un effet important de détournement des échanges qui a avantagé la zone UE au détriment de marchés tels que les Etats Unis et le Japon (dans le cas du Portugal) et de l'Amérique latine (l'Espagne). L'adhésion a aussi engendré une hausse considérable des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le cas du Portugal et de l'Espagne, alors qu'aucun mouvement appréciable n'a été enregistré en Grèce, où la part la plus importante des investissements découlent des fonds communautaires de soutien. Dans les trois pays enfin, et tout particulièrement en Espagne, l'importance relative du secteur primaire s'est sensiblement réduite.

Sur le plan **social**, la Grèce et l'Espagne voient le taux de chômage augmenter considérablement. En Espagne cette hausse a eu lieu en dépit de la croissance significative du PIB. En Grèce, l'exode rural dû à la contraction du secteur agricole n'a pas été compensé par un développement industriel capable d'absorber l'excès de main d'œuvre. Au Portugal, après un premier temps où le chômage diminue, on assiste à une progression continue jusqu'en 1997 ; depuis il a tendance à diminuer. Les revenus ont aussi connu une tendance à la baisse surtout dans le secteur agricole suite à l'ouverture des marchés aux autres pays de l'UE. La baisse a été partiellement mitigée par les subventions communautaires qui en Grèce ont atteint 39% des revenus agricoles. Enfin, dans les trois pays on a assisté à une forte croissance des disparités régionales.

Sur le plan **environnemental**, des différences importantes sont observées dans les trois pays.

La Grèce a des atouts et des inconvénients. Les atouts sont représentés par une utilisation encore assez limitée d'engrais chimiques et la possibilité de profiter des programmes agro-environnementaux de l'UE. Les inconvénients sont surtout liés à la croissante dégradation de la région d'Athènes, où l'on a assisté à une sensible intensification des activités économiques et des infrastructures routières - à laquelle ont fait suite une croissance de la circulation et une augmentation de la pollution atmosphérique - et à la pression touristique sur les côtes les plus sensibles.

Au Portugal, la chute des prix aux producteurs a entraîné une réduction des activités agricoles qui a pu être bénéfique pour l'environnement dans la mesure où la pression sur les sols a diminué. Cependant l'on assiste à une urbanisation accélérée qui s'accompagne de problèmes croissants de gestion des déchets et de la pollution. La spécialisation industrielle du pays dans des

³ Kuik O.J., and F.H. Oosterhuis, 2000, Free Trade and Environment in the Euro-Mediterranean Context : Lessons Learned from Spain, Portugal, Greece, and Poland, Paper prepared on behalf of Blue Plan, Regional Activity Centre of the MAP

activités basées sur une utilisation intensive de ressources naturelles (forêts, minéraux non métalliques, papier, textile) pose de sérieux problèmes de pollution des cours d'eaux et des risques de surexploitation des ressources.

En Espagne, les problèmes environnementaux sont surtout liés à la déforestation des côtes due à la forte expansion des activités touristiques. Un autre problème important qui se pose en Espagne est la surexploitation des ressources en eau due à la modernisation de l'agriculture et l'utilisation croissante de produits chimiques avec des conséquences sur la pollution des nappes. La désertification a aussi progressé après l'adhésion. Il ne faut pas oublier non plus que l'Espagne est le pays le plus riche en biodiversité de l'UE et que celle-ci est de plus en plus menacée par l'évolution des activités économiques.

L'adhésion a sûrement favorisé la mise à **niveau technologique** des trois pays et leur mise en conformité avec les standards de l'UE. Cette progression a été très évidente au Portugal et en Espagne, mais beaucoup plus lente en Grèce. La même tendance a été observée pour ce qui concerne l'harmonisation des normes environnementales. Le Portugal adopte rapidement les normes environnementales européennes mais il n'est pas toujours capable de les faire respecter. La convergence de l'Espagne et de la Grèce est par contre en retard.

... le cas de la Pologne

Bien que la Pologne ne soit pas un pays méditerranéen, la structure de son secteur agricole le rend assez proche des PSEM : une population rurale très importante, une agriculture faite de petits exploitants, une disponibilité de moyens limitée et une forte dispersion des exploitations sur le territoire.

Les retombées **économiques** de l'accord d'association avec l'UE ont été similaires aux autres pays analysés : i) une forte progression des échanges qui toutefois ont posé des problèmes de balance commerciale ; ii) le détournement des échanges vers l'UE ; iii) une augmentation considérable des IDE . Le pays reste encore essentiellement agricole mais au cours des dernières années la structure économique a changé considérablement. Dans le secteur agricole on a assisté à une spécialisation dans les activités d'élevage (volailles et cochons) et dans le secteur industriel, on a assisté à une croissance sensible des secteurs de l'industrie légère au détriment de l'industrie lourde.

Du point de vue **social**, la Pologne a su éviter les effets sur l'emploi rencontrés par les autres pays. Le taux de chômage a en effet diminué en passant de 17% en 1994 à 10.5% en 1997. Toutefois les disparités régionales ont sensiblement augmenté entre la région de la capitale et le reste du pays, notamment les zones rurales.

Du point de vue **environnemental**, les aspects positifs consistent en la quantité limitée de produits agrochimiques employée (la consommation d'engrais chimiques étant passée de 2.4 kg/ha en 79-81 à 1.1 kg/ha en 95-97), mais l'intégration pourrait avoir un impact négatif sur le paysage agricole caractéristique de la Pologne et sur la faune sauvage qui est strictement liée

aux systèmes de production agricoles. Par ailleurs les secteurs de spécialisation en agriculture sont parmi les activités à risques élevés de pollution. Le développement des services et de l'industrie légère par contre ont des effets généralement positifs sur l'environnement surtout lorsqu'ils sont accompagnés, comme c'est le cas de la Pologne, du développement technologique. Le changement dans les méthodes et techniques de production a été sensible, l'innovation technologique ainsi que l'introduction de l'essence sans plomb et les systèmes de contrôle de la pollution « end of the pipe » ont permis au pays d'atténuer les effets de la croissance sur la pollution et la production de déchets. La Pologne a montré aussi une bonne convergence avec les normes de l'Union surtout en ce qui concerne les polluants traditionnels, mais pas pour le traitement des déchets. Quelques problèmes ont aussi été observés dans la capacité du pays de faire respecter les normes.

En résumé, les leçons que les accords d'association euro-méditerranéens peuvent tirer de l'expérience des pays passés en revue sont principalement que les accords d'intégration ou d'association sont presque toujours accompagnés de **création de disparités régionales** qui peuvent se répercuter sur l'environnement et que les impacts économiques et environnementaux sont très **spécifiques aux pays**, ce qui suggère que ces spécificités soient prises en compte dans les négociations euro-méditerranéennes en cours.

L'exemple de l'ALENA :...

L'accord de libre-échange entre Mexique, Etats Unis et Canada présente des similitudes avec la ZLEM mais aussi beaucoup des différences qui demandent une certaine précaution dans les rapprochements.

...des similitudes mais surtout des...

Les similitudes des deux expériences résident dans le fait que les écarts et disparités de développement entre les pays signataires sont, contrairement aux autres expériences de ZLE, particulièrement importantes dans le cas de l'ALENA et de la ZLEM. Par exemple, comme le font noter Voiturez et al.⁴, les écarts de revenu par tête, exprimés en parité de pouvoir d'achat, entre la moyenne des pays du sud de la méditerranée (PSM) et l'UE est du même ordre que celui qui séparait en 1994 (année d'entrée en vigueur de l'ALENA) le revenu moyen du Mexique et ses deux partenaires du nord (1 à 3). D'autres similitudes peuvent être repérées dans les indicateurs de développement humain et tout particulièrement dans le taux de scolarisation des jeunes générations qui voit les PSM s'aligner, avec peu d'exceptions, à celui du Mexique (100% en primaire et 60-70% en secondaire). L'indice de développement humain (IDH) suggère enfin que l'asymétrie de développement dans les deux groupes de pays est assez proche. En effet, l'UE se place au 15^{ème} rang dans la classification mondiale et les PSM au 80^{ème}, alors que le Canada et les EU sont respectivement à la 1^{ère} et à la 4^{ème} place et le Mexique à la 50^{ème}.

⁴ Voiturez T., T. Le Cotty, J-M Salles, 2000, Les questions d'environnement dans la future zone de libre-échange méditerranéenne : qu'a-t-on appris de l'ALENA ?, Ministère de l'Environnement, Direction Générale de l'Administration et du Développement, France

... différences avec la ZLEM, aussi bien sur le plan économique et social,...

Mais mis à part ces similitudes, les deux expériences mettent en évidence des différences significatives dues principalement au nombre élevé de PSM qui ont adhéré à la Déclaration de Barcelone et à la forte dispersion de leur niveau de développement économique et social. Ainsi, s'il est vrai que le rapport de revenu entre le niveau moyen des PSM et l'UE est du même ordre que celui entre Mexique et ses partenaires, l'écart entre l'Égypte et le Danemark est de 1 à 10. De même, l'IDH entre les PSM passe de la 23^{ème} position de Israël à la 120^{ème} de l'Égypte. La faiblesse des PSM par rapport au Mexique peut être dégagée aussi de la structure des économies des pays concernés. On peut observer, par exemple, qu'au moment de la signature de l'accord de libre-échange le Mexique avait un secteur tertiaire très développé et assez proche de celui de ses partenaires et de l'UE (64-69% du PIB en 1994-1997) alors que les PSM sont encore fortement dépendants du secteur primaire (entre 15 et 18% du PIB en 1997 à l'exception de la Jordanie qui est assez proche du Mexique). Les mêmes dissymétries entre Nord-Sud de la méditerranée peuvent être observées dans la part des actifs agricoles (5% dans l'UE et environ 40% dans les PSM), dans les flux et les destinations des échanges (l'UE représente 70% du commerce extérieur des PSM, alors que les PSM ne représentent que 7% du commerce extérieur de l'UE). Enfin des fortes dissymétries existent entre les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

... que sur le plan des disponibilités en ressources naturelles.

Des différences aussi importantes existent sur le plan de la disponibilité en ressources naturelles et particulièrement de l'eau. Un exemple éloquent est donné par la consommation d'eau ; celle-ci est de l'ordre de 21.7% des ressources renouvelables au Mexique dans la période 87-95, alors que dans les PSM elle passe dans la même période de 16.1% en Turquie à 1967.9% en Égypte.

En conséquence, les PSM sont beaucoup plus faibles par rapport à la ZLEM que le Mexique par rapport à l'ALENA

Dans l'ensemble, les économies moins dynamiques et plus protégées des PSM, ainsi que le niveau de développement social et la plus faible disponibilité de ressources par rapport au Mexique font que les PSM se trouvent dans une position plus délicate que le Mexique face à la libéralisation des échanges et sont moins en mesure de faire face à un ajustement brutal de leurs économies dans la période envisagée pour le démantèlement des barrières douanières. Ceci d'autant plus que les accords d'association pour la ZLEM prévoient, dans l'immédiat, uniquement le démantèlement unilatéral des importations des produits industriels en provenance de l'UE (les restrictions sur les échanges agricoles étant maintenues pour l'instant).

Ceci dit, la ZLEM peut bénéficier de quelques enseignements de l'ALENA concernant...

L'ALENA représente la première expérience d'accord régional de libre-échange qui intègre des accords parallèles sur l'environnement et le travail. Il constitue donc une référence incontournable pour la création d'une ZLEM qui veuille intégrer les exigences commerciales avec celles environnementales et sociales dans le but d'assurer le développement durable des pays adhérents. Les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience ALENA concernent d'une part les termes de l'accord, les institutions créées et leur fonctionnement, et de l'autre les résultats environnementaux atteints par l'accord depuis son entrée en vigueur.

... les aspects institutionnels, leur fonctionnement, et leur pertinence avec les objectifs en amont de la ZLEM,...

Beaucoup d'études réalisées sur l'ALENA soulignent la complexité du système institutionnel mis en place pour assurer le respect des objectifs économiques, environnementaux et sociaux fixés dans les accords. Comme le rappellent Voituriez et al (op. cit.), non moins de 50 institutions ont été créées, allant des conseils aux comités, sur des problèmes généraux ou spécifiques, et dotées de plus ou moins de responsabilités et pouvoir. Cette complexité reflète l'ambition des objectifs poursuivis dans les trois domaines évoqués ainsi que la mise en place d'instruments compliqués comme, dans le cas de l'environnement, le principe de précaution ou les consultations publiques de contrôle de l'application de la législation environnementale.

Compte tenu de la plus grande fragilité et dispersion des pays signataires de la Déclaration de Barcelone, la question institutionnelle mérite une attention particulière : i) sur le plan du risque de multiplication des organisations créées ; ii) sur le plan de la gestion d'un système complexe ; iii) sur la capacité de celles-ci à faire appliquer les recommandations ou obligations qu'elles retiendront. Dans le cas de ALENA, par exemple, certains affirment que le rôle de la Commission de Coopération Environnementale (CCE) est plus d'observateur que de décideur. La CCE elle-même constate l'absence de communication et de collaboration entre la CCE et la plupart des institutions économiques de l'ALENA.

On fait noter en outre que la séparation des accords ayant trait au commerce (ALENA), à l'environnement (ANACDE) et au travail (ANACDT) se traduit en fait par une subordination des accords sociaux et environnementaux aux objectifs commerciaux et que les politiques environnementales ont un rôle de correction des possibles impacts du libre-échange plutôt que de prévention. Ceci est particulièrement le cas des règlements concernant les investissements (voir l'article 11⁵ sur la protection des investisseurs de l'ALENA). D'après des observateurs, le régime instauré avec le chapitre I est relativement incohérent avec le régime général de l'ALENA selon lequel chaque partie peut instaurer ses propres normes environnementales, et incohérent avec le fondement stipulant que les lois commerciales doivent soutenir le développement durable. Enfin, le volet sur les investissements est en contradiction avec le principe pollueur-payeur puisque les clauses d'expropriation prévoient des compensations pour l'investisseur qui se heurte à une loi environnementale.

Une réflexion plus approfondie se rend nécessaire quant à la pertinence de l'approche suivie dans le cas de l'ALENA non seulement avec le développement durable en Méditerranée (plus grande fragilité des systèmes environnementaux et socio-économiques) mais aussi avec l'esprit qui régit la déclaration de Barcelone de 1995, dans laquelle il est souligné la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans les différents aspects de la politique économique. Il est vrai qu'au stade actuel du processus de Barcelone, l'environnement est très absent des textes de partenariat et que les accords bilatéraux semblent avoir emprunté la voie de la séparation plutôt que

⁵ Cet article a donné lieu à un règlement de conflit en faveur d'un investisseur étranger, aboutissant au retrait d'une loi environnementale.

de l'intégration de l'environnement.

Un autre aspect institutionnel qui suscite un intérêt particulier pour la ZLEM est donné par l'harmonisation environnementale. L'exemple de l'ALENA montre toute la difficulté de mettre sur pied une réelle harmonisation environnementale entre les pays partenaires. Le choix de l'ALENA a été donc de laisser les pays établir leurs propres niveaux de protection de l'environnement ainsi que leurs propres politiques et priorités et de favoriser la compatibilité des normes nationales via l'échange d'informations sur les critères et méthodes utilisées au niveau national. Le rôle difficile de la CCE est d'assurer que les normes environnementales soient compatibles avec les objectifs du libre-échange, sans réduire le niveau de protection de l'environnement.

Les difficultés d'atteindre une harmonisation environnementale dans l'accord nord-américain est d'autant plus vrai dans le contexte euro-méditerranéen, où s'ajoutent les difficultés dues à la crainte souvent manifestée par les PSEM que l'harmonisation n'est qu'un instrument en plus pour les pays du nord de protéger leurs marchés contre les produits du sud et de l'est.

... et les résultats atteints au niveau économique, ...

Il est indiscutable que du point de vue **macroéconomique**, l'accord de libre-échange nord-américain a porté des résultats tangibles en termes d'effets de dimension. Les exportations ont augmenté de 165% entre 1993 et 1999 et les importations de 117% dans la même période. Le pays a aussi fortement diversifié les pays de destination des exportations ; aux Etats Unis et au Canada se sont ajoutés les pays de l'Asie du Sud-Est comme la Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hong Kong. Enfin la structure des exportations a connu des changements significatifs avec les produits pétroliers qui passent de 67% des exportations totales en 1983 à 7% en 1998 au bénéfice des produits manufacturés qui passent dans la même période de 25% à 90%. En outre, des estimations dévoilent qu'environ 50% de la croissance du PIB depuis 1994 est le fait de la croissance des exportations et que grâce à celles-ci et à la forte augmentation des IDE, environ 3 millions emplois auraient été créés à partir de 1995. A ces données, s'ajoutent les résultats de certaines études qui mettent en évidence que les entreprises orientées vers les exportations sont les plus dynamiques, que les salaires payés par ces entreprises sont les plus élevés et que la libéralisation a permis la création de nouvelles entreprises, généralement PME.

Cette évolution tendancielle positive n'intéresse pas de la même façon tous les secteurs. Les indicateurs économiques du **secteur agricole**, et particulièrement du maïs, semblent aller dans la direction opposée. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, les importations de maïs ont augmenté plus rapidement que les exportations pour plusieurs raisons parmi lesquelles : i) les sécheresses de 1997 ; ii) la surévaluation du pesos mexicain qui rend le prix du maïs importé plus bas que celui mexicain ; iii) la différence de compétitivité entre les agriculteurs américains et mexicains. Le prix au producteur de maïs mexicain a connu ainsi une réduction très importante avec l'ALENA, en passant d'environ 1000 pesos/tonne en termes réels au début des années 90 à environ 600 pesos vers la fin de la décennie.

Les investissements privés dans le secteur sont restés négligeables et aucune information n'est disponible sur les IDE. Malgré le fléchissement des prix auquel il faut ajouter l'élimination des subventions aux prix des intrants, la production de maïs connaît une croissance régulière de 1991 à 1996 et augmente sa part relative dans la production agricole totale (66% en 1994 contre 57% en 1986-90). Cette croissance, toutefois, n'est pas le résultat d'une augmentation des rendements qui, au contraire, restent stables ou même diminuent dans certains cas, mais de la rentabilité relative par rapport aux cultures alternatives. Des estimations font observer que dans 13 états sur 32 les rendements ont diminué et dans 8 états les rendements ont diminué alors que la superficie a augmenté. La conclusion étant que la pression sur les terres marginales s'est accentuée. La culture du maïs a surtout augmenté dans les surfaces irriguées (45% de la production totale en 1994 contre 23% en 1990) mais aussi dans les surfaces en régime pluvial. Dans ces dernières années l'on a pu constater une dégradation des modes de production, toujours plus dépendants d'une surexploitation des sols et du recours à la main d'œuvre pour faire face aux prix non rémunérateurs et aux difficultés financières. D'après des études, le nombre d'exploitants vivant dans ces conditions atteindrait le 64% de tous les producteurs de maïs.

Dans le secteur des **transports**, le dynamisme économique qui a fait suite à l'entrée en vigueur de l'ALENA a entraîné une croissance du trafic des camions de 7 fois avec de graves répercussions sur la pollution dans les zones de frontière surtout.

...social et...

En restant dans le secteur agricole, le fléchissement des prix et des revenus des producteurs de maïs a eu des répercussions importantes au niveau de l'emploi en agriculture et des migrations. Ces phénomènes sont particulièrement importants parmi les exploitants qui produisent pour la subsistance. L'absence d'activités alternatives capables d'absorber l'excès de main d'œuvre a conduit une masse croissante des populations rurales les plus démunies à émigrer vers les villes et plus souvent vers les Etats Unis. En une seule année, de 1995 à 1996, le nombre d'agriculteurs est passé de 3.1 millions à 2.77 et le nombre d'emplois directs en agriculture de 4.2 à 3.9 millions. Ce phénomène a miné le tissu social complexe sur lequel repose la production de maïs et les systèmes de gestion durable des ressources que ces systèmes assuraient. Le départ des couches de la population les plus actives engendre aussi une perte de connaissances et de savoirs faire accumulés dans le temps et transmis de père en fils qui peut exacerber le déclin des méthodes de production durables.

... environnemental

Sur le plan environnemental, les effets de l'ALENA sur le secteur agricole et particulièrement sur la production de maïs sont ambivalents. D'un côté on a pu constater des effets positifs dans la mesure où la réduction des prix aux producteurs et l'élimination des subventions aux prix des intrants ont obligé les producteurs (surtout les grands exploitants) à réduire les coûts de production, à réduire l'utilisation d'intrants, ou à introduire de nouvelles technologies ; de l'autre ils ont été néfastes surtout à l'égard des exploitants

les plus démunis. Les études disponibles sur les effets de l'ALENA⁶ font observer que grâce à la zone de libre-échange, le secteur moderne de production du maïs pourra introduire des technologies plus appropriées et moins dégradantes de l'environnement. Toutefois, une forte crainte est manifestée en ce qui concerne les effets environnementaux dans le secteur traditionnel qui représente la majorité des exploitants et de la surface cultivée. Parmi les risques environnementaux signalés par les études disponibles on trouve en priorité :

- a. la dégradation des sols due à l'augmentation de la pression sur les terres marginales engendrée par la chute des prix et des revenus;
- b. la perte de diversité génétique attribuée aux phénomènes de surpâturage des terres abandonnées et à la substitution des variétés locales de maïs par les hybrides et, de plus en plus, par les variétés transgéniques;
- c. l'augmentation des problèmes de salinisation des sols dans les périmètres irrigués ;
- d. la surexploitation des ressources en eau si des technologies capables de réduire la consommation et les pertes ne sont pas introduites⁷
- e. la pollution de l'air observée dans les zones spécialisées dans la culture de maïs qui risque de se répandre dans les zones en voie de modernisation.

Certains font observer que les problèmes sociaux tels que l'augmentation de la pauvreté parmi les petits exploitants et les migrations ont l'effet d'exacerber les risques de dégradation des sols et de perte de diversité génétique. En particulier, la déstructuration en cours des sociétés traditionnelles représente une menace à la conservation de la biodiversité.

Plusieurs observateurs remarquent que le secteur du maïs au Mexique pose les mêmes problématiques que celui des céréales dans les PSEM et que les accords de partenariat euro-méditerranéens devraient mettre en place des dispositifs capables de prévenir les risques évoqués plus haut. Parmi ces dispositifs, une plus grande intégration des préoccupations environnementales et sociales dans les négociations en cours paraît indispensable.

3 Les interdépendances entre libre-échange et environnement : un cadre conceptuel

Un débat avec peu de certitudes et beaucoup de conflits ...

Ces dernières années, le débat qui s'est développé sur les relations environnement-libre-échange aussi bien au sein des organisations internationales que dans la communauté des experts environnementalistes et économistes a été très animé mais faute de termes clairs du débat et d'expériences significatives à l'appui de l'une ou de l'autre thèse, celui-ci est resté sur le plan théorique et les positions entre les contendants assez loin entre elles, sauf sur un point : les politiques commerciales et les flux commerciaux peuvent avoir des effets opposés sur l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Une conclusion qui justifie la nécessité de plus grands efforts dans l'analyse de situations concrètes qui aident à

⁶ Commission de Coopération Environnementale, 1999, L'évaluation des répercussions environnementales de l'ALENA : Cadre d'analyse (phase II) et études d'enjeux,

⁷ Il a été calculé que le volume d'eau actuellement utilisé par hectare (12800 m³) peut être réduit de la moitié (6500 m³). Le gaspillage d'eau est estimé à 66% -76% dans le grand périmètre du nord-ouest du Mexique.

comprendre les conditions qui influencent ou déterminent le signe négatif ou positif des impacts environnementaux du libre-échange. Le paragraphe 4 se propose de fournir quelques exemples sur la base d'études spécifiques qui ont été menées sur ce thème dans le cadre des accords d'association entre l'UE et les PSEM.

... qui peut bénéficier de la mise au point d'un cadre conceptuel de référence. ...

A partir de ces études et de la littérature existante à ce sujet, un cadre conceptuel est proposé (Figure 1) qui: a) illustre les variables qui peuvent être prises en compte pour bien appréhender tous les possibles impacts (directs et indirects) du libre-échange sur l'environnement ; b) permette la mise en place d'un système d'indicateurs⁸ pour le suivi des variables dans le processus de création de la zone de libre-échange. Ce modèle a été utilisé pour l'analyse des résultats des études.

... capable d'intégrer la dimension économique, environnementale et sociale .

Le cadre conceptuel se compose de trois dimensions : a) la dimension économique ; b) la dimension environnementale; c) la dimension sociale. Chacune de ces dimensions interagit avec les autres de différentes façons. L'idée de base du modèle est que le libre-échange se répercute d'abord sur le système économique d'un pays et à travers celui-ci sur les systèmes environnemental et social. Le résultat des impacts positifs et négatifs générés au niveau de toutes les dimensions détermine enfin le niveau de bien être et de durabilité du mode de développement induit par la création de la zone de libre-échange.

Le système économique : un modèle simplifié pour interpréter les effets du libre-échange sur...

La dimension économique est représentée par un modèle simplifié qui inclut deux niveaux principaux: la production et la consommation. Il est présumé que les biens et services produits par le système économique sont consommés et que l'accroissement de la consommation contribue à l'amélioration du niveau du bien être (utilité) de la société. Les impacts du libre-échange sur le système économique sont analysés à travers ses effets sur les variables macroéconomiques, sur la production et sur la consommation.

...les grandeurs macroéconomiques,...

Au niveau macroéconomique les variables retenues comme les plus directement concernées par le libre-échange sont la balance commerciale (comme résultat de l'évolution des flux des échanges) et le budget de l'état (comme résultat de l'élimination des droits de douane). La composition des importations et des exportations peut aussi avoir des répercussions environnementales dans la mesure où les procédés de production de produits échangés incorporent une dose d'impacts environnementaux différente selon les produits et les technologies de production. Les avantages comparatifs enfin, en déterminant le niveau de spécialisation dans la production et les échanges des pays, affectent aussi l'environnement.

⁸ Il est nécessaire de souligner que le choix des indicateurs d'évolution est très délicat dans la mesure où en l'absence d'un cadre d'analyse et d'indicateurs largement acceptés, les conclusions des analyses peuvent être largement influencées par les préférences des observateurs.

... la production (effets de dimension, de composition, de technique, de délocalisation)

Au niveau de la production, les effets possibles du libre-échange peuvent être résumés en trois catégories:

Effet d'échelle ou de dimension

Il est généralement accepté que la libéralisation des échanges engendre une croissance des activités économiques. Celle-ci va se traduire par une augmentation du niveau de production comme de la consommation et de la demande générale d'intrants, services de transport, et énergie, et par une modification des effets environnementaux.

Effet de composition

La libéralisation des échanges entraîne un changement des prix relatifs des biens et services importés et exportés qui vont se traduire par un changement de la composition des intrants et des extrants au niveau de la production et par une spécialisation différente de celle-ci par rapport à la situation qui existait avant l'élimination des barrières douanières. Ceci va se répercuter ensuite sur la quantité et la qualité des impacts environnementaux.

Effet technique

Les effets du libre-échange sur les techniques de production peuvent prendre plusieurs formes : a) l'élimination des barrières à l'importation permettra aux entreprises d'introduire des technologies plus performantes à des prix plus compétitifs ; b) l'élimination des taxes à l'exportation permettra aux entreprises du pays d'être plus compétitives dans le marché international et de s'adapter à la demande des marchés d'exportation qui peut être plus ou moins exigeante en matière de procédés de production plus propres ; c) enfin, l'élimination des barrières va modifier les prix relatifs des intrants de production, ce qui va amener les entreprises à modifier la composition des facteurs de production.

Effet de délocalisation

Par ailleurs, le libre-échange peut aussi avoir des effets sur la délocalisation des activités de production au niveau du pays ainsi que d'un pays à l'autre, à la recherche des zones avec les avantages comparatifs les plus élevées. Le thème de « paradis des pollueurs » est souvent employé pour indiquer les pays vers lesquels se déplacent les industries polluantes qui ne veulent pas payer les coûts environnementaux imposés dans leurs pays d'origine.

... et la consommation (effets directs et indirects).

La consommation de biens et services peut être influencée par la libéralisation des échanges de façon directe ou indirecte.

Effets directs

Ils concernent le *volume* total de la consommation de biens et services qui, en principe, devrait augmenter à cause de la plus grande disponibilité de biens et services en circulation et à la plus grande compétition des prix. Ils concernent aussi la *composition* du panier de consommation qui va subir les effets du changement des prix relatifs. Par exemple, l'élimination des barrières tarifaires à l'importation se traduira par une réduction des prix à la consommation de certains produits et, par conséquent, par une augmentation de leur part dans la consommation, et, probablement, par une augmentation de la consommation.

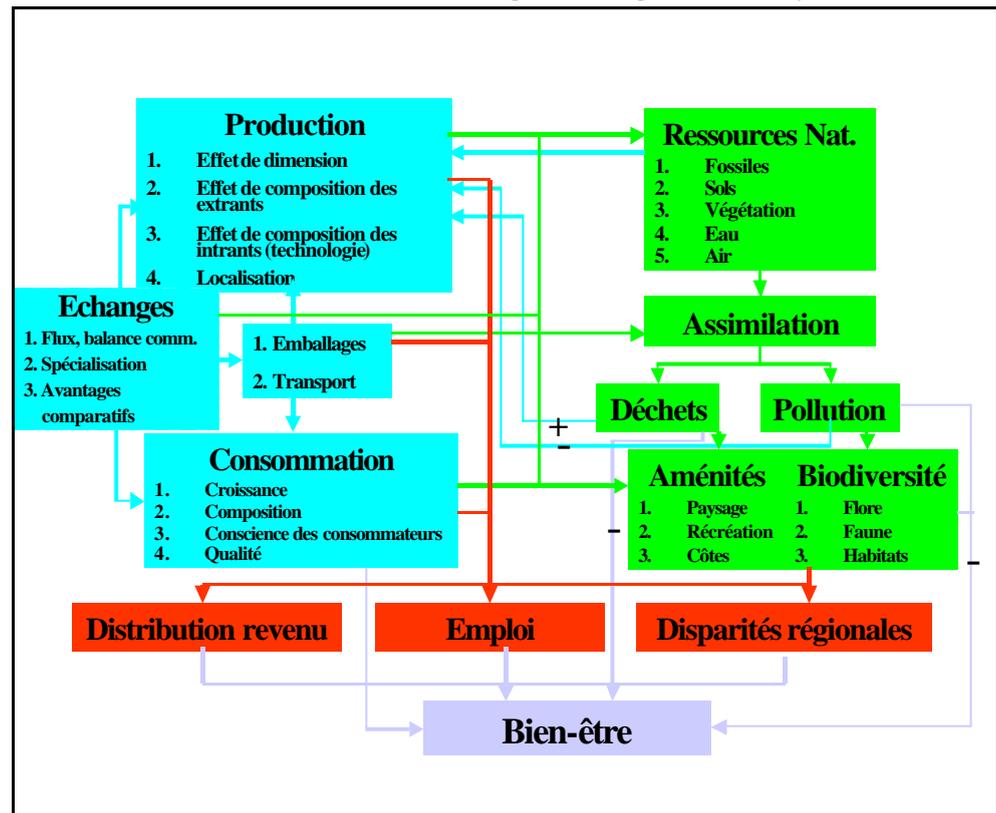
Effets indirects

Les effets indirects passent par la production. Le changement de la composition des biens produits va se répercuter sur les prix relatifs, qui ensuite influenceront la demande des produits. Il est important de souligner

que si la demande de biens est influencée par l'offre, le contraire est aussi vrai dans la mesure où les exigences des consommateurs (goûts, préoccupation environnementale, etc.) influencent la production au niveau des modes de production et des produits. D'où la flèche à double direction qui lie le module de production au module de consommation dans la Figure 1.

La satisfaction des consommateurs en termes de quantité ainsi que de qualité des biens et services consommés se traduira par une augmentation ou diminution du bien être des individus et de la société dans son ensemble.

Fig. 1 Impacts environnementaux et socio-économiques de la libéralisation des échanges : une grille d'analyse



Le système environnemental, comme fournisseur de biens et services au système économique et social...

Les effets du libre-échange sur l'environnement sont analysés en relation aux biens et services que le système environnemental met à disposition du système économique. Trois fonctions du **système environnemental** sont prises en compte dans le cadre conceptuel :

- fournisseur de ressources naturelles et de matières premières pour les activités économiques ;
- absorption et assimilation des déchets et de la pollution produits par les activités socio-économiques au niveau de la production, la commercialisation et la consommation. Comme le montre la Figure 1, une partie des déchets produits par le système économique peut être recyclé et rentrer dans le processus de production (effet positif pour l'environnement, le système économique et le bien être du pays) mais une autre partie ne peut pas être recyclée et doit être assimilée par l'environnement sous quelque forme que ce soit (déchetterie, élimination en mer, etc.). Or l'environnement n'a pas une capacité illimitée

d'assimilation, si bien que si la quantité de déchets produite dépasse cette capacité, l'environnement se dégrade et le bien être de la société est menacé. Le même raisonnement vaut pour la pollution ou la dégradation générées par les activités économiques, avec la différence que la pollution et la dégradation produisent toujours des effets négatifs sur le bien être, et peuvent représenter une contrainte importante pour la production. C'est le cas par exemple de la pollution des sols causée par les effluents industriels. Lorsque les mêmes sols sont utilisés pour la production agricole, les rendements de la production agricoles qu'en résulteront seront moins élevés que dans des sols non pollués.

Pareillement, la dégradation des sols dans la région méditerranéenne est responsable de la réduction des rendements agricoles et même de l'abandon de certaines zones agricoles.

- c) pourvoyeur d'aménités (paysage, esthétique, etc.) ou d'autres valeurs qui n'ont pas un intérêt économique immédiat (biodiversité), qui ne passent pas par le système économique mais qui contribuent à la richesse et au bien être des sociétés.

Les interactions entre libéralisation et système environnemental sont analysées en détail aux paragraphes suivants

... subit les effets de la libéralisation au travers des équilibres macroéconomiques,...

Parmi les dimensions macroéconomiques influencées par le libre-échange sont considérés la balance commerciale, le budget du gouvernement (dépenses environnementales, recettes des droits de douane, subventions, ...), et la balance des paiements.

... de la production et des effets de dimension, ...

Au niveau de la production, les effets d'échelle, de composition et techniques vont tous se répercuter sur l'environnement, sans toutefois pouvoir anticiper si ces impacts seront positifs ou négatifs pour l'environnement. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés qui montrent la difficulté de décider a priori ou de généraliser les possibles impacts environnementaux du libre-échange. Prenons par exemple les effets de dimension. Il est vraisemblable que l'augmentation du volume des activités économiques d'un pays donné va se traduire par une augmentation des ressources naturelles employées (énergie, matières premières, etc.) et des déchets produits, avec comme conséquence la dégradation du patrimoine naturel, ainsi que de l'environnement (augmentation de la pollution). Mais supposons qu'en même temps que l'augmentation des activités économiques, le libre-échange favorise aussi l'introduction de nouvelles technologies plus propres. Le pays et son environnement pourraient bénéficier alors de la libéralisation des échanges.

... de composition, ...

Par ailleurs, les retombées environnementales des effets de composition dépendent fortement de l'offre de facteurs de production. Ainsi, trois scénarios peuvent être envisagés :

- L'environnement est le facteur de production abondant. Ceci signifie que le prix relatif de l'environnement sera plus bas que celui des autres facteurs (main d'œuvre et capital). Il en découle que le pays, conformément à la loi des avantages comparatifs, se spécialisera dans les activités à forte intensité d'environnement. Si le coût marginal de réduction des impacts environnementaux est beaucoup plus élevé du prix

marginal d'extraction des ressources naturelles, il est fort probable que dans un pays avec une réglementation environnementale faible ou inexistante on assistera à un déplacement des activités économiques vers celles qui consomment le plus de ressources naturelles, avec des effets négatifs évidents sur la qualité de l'environnement.

- Main d'œuvre abondante. Les activités économiques devraient s'orienter dans ce cas vers celles à plus forte intensité de main d'œuvre. En général on admet que les activités à forte intensité de main d'œuvre sont plus propres que celles à forte intensité de capital.
- Capital et technologies abondants. Bien qu'il n'existe pas beaucoup d'études qui ont développé ce thème, il est vraisemblable que les effets possibles sur l'environnement d'activités économiques basées sur un apport intensif de capital et de technologies dépendent du type de spécialisation. Le développement de secteurs de l'industrie lourde pourrait en effet avoir des effets néfastes, alors que le développement de l'informatique est plus compatible avec la préservation de l'environnement.

... techniques.

Les impacts environnementaux de l'effet technique peuvent aussi avoir un signe opposé selon les circonstances. Par exemple :

- si l'on accepte que le libre-échange entraîne un accroissement du revenu, il est possible que la demande environnementale augmente aussi. Si cette demande se traduit par des lois environnementales plus strictes, la quantité de ressources environnementales par unité de produit pourrait diminuer.
- si la libéralisation est aussi accompagnée par une augmentation des IDE, le pays en question pourrait bénéficier de l'apport de technologies plus propres.
- le changement des prix relatifs (réduction des tarifs) des produits intermédiaires induit par la libéralisation pourrait donner des signaux opposés selon la nouvelle composition des inputs de production.
- les pays pourraient se lancer dans une compétition vers le bas en réduisant les standards environnementaux, mais si la demande est plutôt vers des produits environnementaux, la concurrence se fera vers le haut au profit de l'environnement.

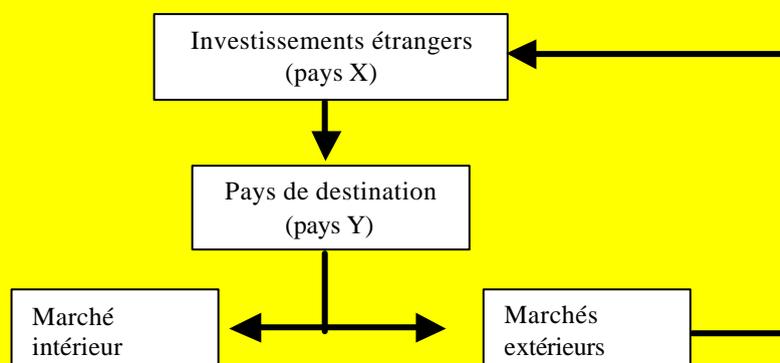
... et de délocalisation ; ...

Il a déjà été rappelé que la libéralisation du marché peut aussi influencer la délocalisation des activités économiques dans le pays, à travers, par exemple, la concentration des activités de production dans les régions avec le plus d'avantages comparatifs, et entre les pays à travers le transfert des activités de production vers les pays avec les avantages comparatifs les plus élevés. En l'absence de prise en compte de l'environnement dans l'estimation des avantages comparatifs, les effets de délocalisation ont suscité la crainte que la libéralisation du marché puisse être accompagnée par la délocalisation des industries les plus polluantes vers les pays avec une réglementation environnementale moins contraignante.

Un schéma d'analyse des effets de délocalisation est présenté dans l'encadré 1 suivant. Celle-ci suggère que ces effets se manifestent à des conditions bien précises.

Encadré 1 Les effets de délocalisation

Les investissements étrangers dans les pays de destination peuvent être réservés au marché intérieur ou aux marchés extérieurs.



étrangers du pays X au pays Y. Supposons aussi que le pays X s'est doté d'une législation environnementale très stricte alors que dans le pays Y les coûts de prise en compte de l'environnement dans le processus de production restent très faibles. La crainte souvent évoquée est que dans ces conditions, l'ouverture des marchés va entraîner une délocalisation des entreprises les plus polluantes du pays X vers le pays Y de manière à augmenter leurs avantages comparatifs et leur compétitivité et que une compétitivité vers le bas va se déclencher entre les pays pour attirer les investissements étrangers. Cette crainte, comme on essaye de démontrer ici de suite, n'est pas toujours justifiée et les risques de délocalisation à la recherche de paradis des pollueurs existent seulement si certaines conditions se présentent.

- a. si les produits fabriqués sont destinés à l'exportation, les entreprises doivent respecter les normes et les standards de qualité internationaux, ainsi qu'une demande le plus souvent exigeante et soucieuse de l'environnement ;
- b. l'argument des avantages comparatifs et de la compétition par le bas des pays grâce à une législation environnementale faible n'est pas un argument solide dans la mesure où le marché international prime de plus en plus les produits et les procédés de production plus respectueux de l'environnement ;
- c. c'est aussi de plus en plus un fait que la valeur des actions d'une entreprise dépende de la capacité de celle-ci d'assurer la prise en compte de la dégradation de l'environnement dans le processus de production,
- d. la délocalisation peut avoir un coût très important, souvent difficilement compensé par les différences de coûts environnementaux entre le pays d'origine (X) et le pays de destination des investissements (Y).
- e. il se peut que les technologies de production transférées avec les investissements soient plus propres que celles employées localement avant

l'ouverture des marchés ;

- f. les investissements génèrent des revenus qui peuvent se traduire en une demande croissante d'environnement et en une réglementation environnementale plus stricte. Dans une perspective dynamique, les investissements étrangers peuvent donc conjuguer croissance économique et protection de l'environnement.

Les risques de délocalisation des entreprises polluantes sont plus probables lorsque deux conditions se vérifient: i) les produits fabriqués dans le pays Y sont destinés à une consommation interne peu soucieuse de l'environnement (en général le marché intérieur des pays en développement est moins préoccupé des problèmes environnementaux que les marchés extérieurs) ; ii) les bénéfices de la délocalisation dus au différentiel des coûts d'internalisation des impacts environnementaux sont suffisamment élevés pour compenser les coûts de délocalisation. Il en découle que la délocalisation n'est pas une conséquence naturelle du libre-échange. Au contraire, le libre-échange peut, s'il est accompagné de mesures capables d'intégrer les coûts environnementaux, être favorable à l'environnement et à la croissance.

... au travers des effets sur la consommation et des activités de commercialisation,....

Comme pour la production, les impacts environnementaux liés aux modes de consommation concernent la production de déchets et de pollution. La libéralisation des échanges peut avoir un effet direct ou indirect sur la consommation.

..qui peuvent être directs...

Les effets directs sont attribués à un accroissement de la consommation totale qui dériverait de la plus grande disponibilité et à plus bon marché de biens de consommation après l'ouverture des marchés. L'augmentation de la consommation comporte aussi une intensification des activités de commercialisation, notamment emballages et transport. Il en découle que dans l'ensemble, une augmentation de consommation entraînera une plus grande production de déchets et de pollution.

... ou indirects.

Les effets indirects passent à travers le changement de la composition de la production générée par le libre-échange. Autrement dit, le changement de composition de la production va se refléter sur les prix relatifs à la consommation, qui à leur tour vont influencer le panier de consommation des ménages. Alors que les impacts environnementaux des effets directs sont négatifs pour l'environnement, les impacts des effets indirects peuvent être négatifs ou positifs.

Les impacts environnementaux de la consommation et des activités liées varient en fonction de la nature des biens et de la façon de les produire, de les transporter, de les utiliser et de les éliminer. Les impacts environnementaux du changement des modes de consommation peuvent donc être appréciés en analysant les changements de variables comme : a) la croissance des biens consommés ; b) la composition des biens consommés ; c) la conscience environnementale des consommateurs ; d) la qualité environnementale des biens consommés qui prend en compte l'utilisation de matières premières renouvelables et non renouvelables dans les activités de transport et de production d'emballages, l'élimination des déchets produits et la pollution générée.

Le système social

La **dimension sociale** représente la troisième composante du principe de développement durable et elle est en même temps cause et effet du développement économique et du niveau de dégradation de l'environnement.

A partir des études effectuées il a été possible d'identifier trois variables sociales particulièrement influencées par le libre-échange à travers soit le système économique, soit le système environnemental : i) la distribution des revenus ; ii) le niveau de l'emploi ; iii) les disparités régionales. Les relations entre ces variables et les systèmes économiques et environnementaux sont illustrées à la Fig. 1.

Il est nécessaire de souligner que l'analyse de cette dimension n'était pas l'objectif principal des études effectuées, ainsi les effets sociaux du libre-échange dégagés par celles-ci n'ont pas la prétention d'être définitifs. Les résultats obtenus sont toutefois suffisants pour relever l'importance des possibles impacts sociaux du libre-échange et à suggérer que des études plus approfondies sur ce sujet soient développées.

4 Constat et perspectives des impacts environnementaux du libre-échange dans les PSEM

La réflexion du groupe de travail de la CMDD a amené à concentrer l'attention sur...

Dans le cadre des activités et de la réflexion menées par le groupe de travail de la CMDD sur les relations libre-échange, croissance économique et environnement dans le contexte méditerranéen, des conclusions partielles ont été tirées qui ont permis de mieux cibler les efforts du Plan Bleu dans l'approfondissement de l'analyse de certains aspects qui soit n'ont pas été suffisamment pris en compte jusqu'à présent, soit ne trouvent pas une confirmation dans la réalité. Les plus importantes de ces conclusions sont résumées ci-après :

... les impacts du libre-échange sur l'environnement,...

les impacts du libre-échange sur l'environnement sont en général moins analysés que les impacts de la réglementation environnementale sur le commerce, d'où la décision de concentrer l'attention sur le premier aspect ;

... la vérification du paradigme libre-échange, croissance économique, bien être, ...

l'argument selon lequel le libre-échange génère la croissance économique est mis en discussion par plusieurs travaux récents et par l'analyse historique. Le libre-échange peut se répercuter positivement sur la croissance économique seulement à condition qu'il ne constitue pas une fin en soi mais un outil parmi d'autres pour assurer le développement économique et social des pays. D'autres études estiment par ailleurs que le libre-échange bénéficie aux pays les plus avancés, au détriment des moins avancés. Cependant, dans une économie en mondialisation, le libre-échange peut inviter à la mise en œuvre de réformes structurelles utiles dont dépendent largement les résultats escomptés de l'"ouverture" ;

... les impacts sociaux et territoriaux du libre-échange, ...

en transformant la variété des produits et services et en modifiant leurs prix relatifs, le libre-échange a des effets profonds sur l'économie, la société, l'environnement et les territoires. La question de la relation commerce/environnement ne peut se réduire donc à celle du niveau souhaitable de normes environnementales. Ce qui est en cause, ce sont les

impacts possibles que le libre-échange peut générer au plan économique, social et territorial, avec leurs effets directs et indirects sur l'environnement.

... l'approche analytique la plus appropriée pour prendre en compte le caractère systémique de ces relations,...

les multiples effets sur l'environnement du libre-échange analysés dans les chapitres précédents font qu'une approche systémique de développement durable paraît incontournable pour aider les décideurs à rechercher les conditions d'une synergie positive entre commerce, développement et environnement. Cependant ce processus, par nature complexe, est plus difficile à objectiver, au-delà des impacts directs dans tel ou tel secteur d'activité économique ;

... les mesures préventives capables de guider en amont le développement des PSEM.

selon le principe de la courbe en U inversée, les problèmes d'environnement se régleraient naturellement avec le temps grâce à la croissance après éventuellement une phase de dégradation. Ceci est vrai pour certains polluants (émission de SO₂, en particulier) mais par pour d'autres formes de dégradation de l'environnement telles que les déchets et la perte de biodiversité. A ceci il faut ajouter que l'environnement méditerranéen est particulièrement fragile et l'on constate déjà de nombreuses dégradations quasi irréversibles (érosion des sols, pertes de zones humides, paysages côtiers, eau ...). L'enjeu pour la Méditerranée est donc de mettre en place des mesures préventives capables de guider en amont le développement dans une voie à faible dégradation sociale et environnementale, en tirant profit de l'expérience de régions plus « avancées » et en évitant notamment des cheminements à coûts très élevés.

Les études de cas et ...

A la lumière des enjeux et des interrogations identifiés plus haut, une série d'études de cas ont été réalisées sous la direction du Plan Bleu dans le but d'améliorer, grâce à la recherche retrospective, comparative et prospective, la connaissance des impacts économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux des politiques de libéralisation du commerce. Compte tenu de la difficulté d'utiliser une approche systémique globale (manque d'informations et de moyens, limites de la connaissance scientifique, etc.), les études se sont concentrées sur les retombées environnementales et sociales possibles des impacts du libre-échange dans les domaines suivants : agriculture, industrie agroalimentaire, industrie textile et modes de consommation. Des études ont été effectuées aussi sur les aspects environnementaux dans les accords d'association ou d'union douanière entre l'Union européenne et les Pays du Sud et de l'Est de la méditerranée. Ces études ont été conduites au niveau national et régional et ont été complétées par des études plus générales touchant aux thèmes des impacts environnementaux d'autres expériences d'accords régionaux de libre-échange dans le monde (notamment adhésion de la Grèce, Espagne et Portugal à l'UE et ALENA). Au total, 17 études ont été réalisées, dont 5 à l'échelle régionale et internationale et 12 à l'échelle nationale. Les pays touchés sont : le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, Israël, l'Autorité palestinienne, le Liban, la Syrie, la Turquie, la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Pologne, le Mexique.

... les indicateurs

En dépit des différences dans les méthodes d'analyse utilisées et de la diversité de la qualité et quantité des informations et des données produites, les résultats des enquêtes ont permis d'identifier une série de variables et

d'indicateurs qui permettent de situer ces résultats dans le contexte du débat plus général sur les relations libre-échange-environnement. Ceux-ci sont résumés dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1 : Variables et indicateurs examinés dans les études

Système	Variables et Indicateurs
Economique	<p><u>Balance commerciale</u> : évolution des importations et des exportations, balance des paiements.</p> <p><u>Budget du Gouvernement</u> : recettes des droits de douane, subventions aux prix des intrants et des produits .</p> <p><u>Echanges</u> : flux, spécialisation, avantages compétitifs .</p> <p><u>Production</u> : PIB, effets de dimension, effets de composition (intrants, extrants), délocalisation, Investissements Directs Etrangers (IDE).</p> <p><u>Consommation</u> : aliments, véhicules, emballages</p>
Social	<p><u>Distribution du revenu</u> : niveau et évolution du revenu.</p> <p><u>Disparités régionales</u> : appréciations qualitatives.</p> <p><u>Emploi</u> : taux de chômage</p>
Environnement	<p><u>Emission de polluants</u> : dans l'atmosphère et dans l'eau</p> <p><u>Consommation d'énergie</u> :</p> <p><u>Consommation d'eau</u> : volume</p> <p><u>Biodiversité</u> : appréciations qualitatives</p>

Le constat : quelques notices pour le lecteur

L'analyse des indicateurs du tableau précédent n'est pas uniforme dans les rapports produits. Ainsi, les indicateurs sociaux et environnementaux ne sont pas pris en compte systématiquement dans tous les rapports.

Toutes les études ont été menées avec le propos de fournir une première analyse retrospective et prospective des relations libre-échange-environnement dans le contexte euro-méditerranéen. Mais compte tenu des méthodes d'analyse différentes utilisées, de l'entrée en vigueur très récente des accords signés jusqu'à présent et de la disponibilité limitée de données environnementales dans la plupart des pays étudiés, les analyses se basent en grande partie sur le jugement des experts. Ceci est d'autant plus vrai pour les impacts environnementaux liés au secteur agricole dans la mesure où les produits agricoles ne sont pas encore inclus dans les accords d'associations. Le manque de support des statistiques est donc remplacé par des considérations qualitatives des experts qui ont préparé les études.

Les résultats des études sont examinés dans les paragraphes suivants à partir de la grille proposée à la Fig. 1. Ensuite, le point de vue des PSEM sera analysé sur la prise en compte de l'environnement dans les accords d'association.

Echanges : une libéralisation entamée depuis longtemps, à

Dans de nombreux PSEM, le processus de libéralisation des échanges et d'accords économiques aussi bien avec l'UE qu'avec le reste du monde a

l'exception de certains produits industriels et des produits agricoles...

commencé longtemps avant les accords d'association euroméditerranéens . En ce qui concerne Israël, par exemple, les premiers accords de libre-échange avec l'UE ont été signés vers la moitié des années 70. Le Maroc a mis en place une politique de libéralisation progressive des échanges, notamment des importations aussi bien des produits industriels que des produits agricoles (avec quelques exceptions) à partir de 1984. La Turquie, Chypre et Malte étaient déjà en régime d'union douanière avec l'UE bien avant la Conférence de Barcelone.

... qui va être complétée par les accords de partenariat avec l'UE...

Les accords d'association signés par les 12 PSEM avec l'UE vont compléter cette tendance. Pour les pays qui ont déjà signé les accords, des échéanciers détaillés pour les produits concernés ont été élaborés afin d'arriver à un démantèlement complet et réciproque des protections restantes en 2010. Bien qu'une libéralisation des échanges des produits agricoles soit évoquée dans les textes des accords, il n'est pas prévu à ce stade de les inclure dans les négociations.

... mais qui suscite aussi de fortes craintes pour...

La condition de réciprocité de l'ouverture des marchés soulève plusieurs ordres de problèmes pour les PSEM liés au souci de : a) perte de compétitivité des produits exportés (notamment ceux qui bénéficient d'un accès préférentiel au marché européen) et de croissance des importations qui pourraient se traduire en des déficits importants des balances commerciales ; b) augmentation de la concurrence entre pays du Sud⁹ pour s'accaparer le marché de l'UE . A ces soucis s'ajoute le risque de possibles effets de « moyeu et rayons » et de détournement (Chatelus, 2000¹⁰) qui verrait une concentration des flux commerciaux de et vers l'UE au lieu du développement des échanges Sud-Sud.

Une possibilité avancée aussi par Chevallier (2000)¹¹ qui rappelle toutefois que les effets de détournement dépendent du niveau de protection initiale des PSEM ainsi que de la structure géographique des échanges des pays. Ainsi la Tunisie, par exemple, a une protection moyenne relativement élevée, mais l'orientation européenne de ses importations est déjà très forte, ce qui fait que la libéralisation des échanges avec l'UE ne comportera pas d'effets de détournement importants. La situation est différente pour l'Egypte qui présente une structure des échanges plus diversifiée que la Tunisie. Dans ce cas il a été estimé que la libéralisation avec l'UE pourrait avoir des effets de détournement importants.

La même étude rappelle qu'en général la part du marché européen couvert par les exportations des PSEM a eu une tendance au ralentissement au cours des

⁹ Il faut noter par ailleurs que le risque d'augmentation de la concurrence Sud-Sud se justifie par une spécialisation assez similaire des exportations des PSEM. A l'exception de Israël, de la Turquie et de la Tunisie dans quelques domaines, ces pays ont une forte spécialisation dans des produits à demande peu dynamique, à valeur ajoutée faible et à basse intensité technologique, tels que le textile-confection-habillement, intermédiaires chimiques, métaux, produits de la sidérurgie et de la métallurgie et produits primaires.

¹⁰ Chatelus M., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : volet industrie, étude préparée pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régionale du PAM

¹¹ Chevallier A., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : les échanges commerciaux des pays méditerranéens, étude préparée pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régionale du PAM

années 90, mais que des évolutions sont à l'œuvre qui dénotent une capacité de diversification et d'amélioration de la qualité des produits exportés et que le libre-échange pourrait favoriser ce processus en permettant d'améliorer l'accès à des intrants importés de bonne qualité. Cette opportunité pourrait avoir plus de chances d'être valorisée, selon l'auteur, si le libre-échange s'insérait dans un processus d'intégration plus profonde que le simple démantèlement des droits de douane. Une intégration, comme suggéré par Dessus et Suwa (2000)¹², visant à harmoniser des réglementations dans des domaines aussi divers que la sécurité des consommateurs, les régimes de certification, les procédures douanières, les lois sur la concurrence, les règles techniques ou les normes environnementales.

... les équilibres macroéconomiques des PSEM...

A court terme, le désarmement douanier des PSEM aura un effet important sur les équilibres macroéconomiques. L'élimination des barrières douanières agira à deux niveaux : d'un côté elle diminuera les recettes budgétaires (les barrières douanières représentent en moyenne 17.2% du revenu public des PSM) ; de l'autre elle entraînera une augmentation des importations qui se traduiront en une pression accrue sur la balance commerciale déjà déficitaire de ces pays. Le solde du compte courant, déjà sous pression à cause de l'endettement d'un nombre élevé de PSM, se dégraderait ultérieurement et la seule possibilité de correction à disposition de ces pays resterait la dépréciation des taux de change.

Un choix, celui-ci, qui ne représente pas une solution dans la mesure où la structure de ces économies structurellement dépendantes des importations et la charge des intérêts sur le remboursement de la dette extérieure ne laissent pas beaucoup de marges de manœuvre. La seule possibilité de rétablissement des équilibres reste donc fortement tributaire des investissements directs étrangers et de la croissance économique.

... surtout dans certains pays, ...

Le Liban, l'Algérie et la Tunisie semblent les plus exposés aux risques évoqués si l'on considère que la part de l'UE dans les recettes des droits de douane représente respectivement 28.80%, 19.21% et 15.86%. Il s'agit donc pour ces pays, mais aussi pour les autres PSEM, à l'exception de Israël (seulement 0.66% des recettes fiscales est dû aux droits douaniers sur les importations européennes), de repenser l'ensemble du système fiscal.

... pour les effets de détournement des flux commerciaux et ...

L'étude tunisienne estime que les effets de détournement des échanges au profit de l'UE seront de l'ordre de 2 points aussi bien sur les exportations que sur les importations de la Tunisie. L'étude au Maroc soulève la préoccupation de l'accroissement des importations des produits agroindustriels, du textile et du cuir qui sont fortement protégés au Maroc et ont un taux très faible de couverture de la demande intérieure. La Turquie, d'exportateur net de produits agricoles aux début des années 90, est presque devenu vers la fin de la décennie un importateur net. Par contre, le pays est devenu un exportateur net de produits agroalimentaires.

Ces tendances sont confirmées par l'étude retrospective sur l'élargissement de

¹² Dessus S., et A. Suwa, 2000, Intégration régionale et réformes intérieures en Méditerranée, Etudes du Centre de Développement, OCDE

l'UE à la Grèce, l'Espagne et le Portugal. A l'exception du Portugal qui connaît une forte progression des exportations et des importations sans problèmes de balance des paiements, les deux autres pays ont connu tous les deux après l'adhésion une forte progression des importations par rapport aux exportations. A ceci il faut ajouter que des estimations (Chevallier 2000, op. cit) révèlent que la part du marché de l'UE couverte par les PSEM n'a pas progressé depuis 1988 en restant au niveau de 7.4%.

... pour les effets environnementaux.

Bien qu'il n'existe pas de données ou d'informations précises à disposition, la majorité des experts ayant analysé les relations entre équilibres macroéconomiques et environnement, et particulièrement la réduction des recettes du gouvernement, mettent en garde contre les possibles répercussions négatives sur les dépenses environnementales des PSEM (traitement des eaux usées, surveillance du respect des normes, etc.).

Ils soulignent aussi que dans la logique de la rentabilité des investissements, les investissements environnementaux sont souvent perdants. Une étude (Hung et Richelle 1995¹³) a montré que dans un modèle d'ouvertures des frontières, s'il y a gain à l'échange, la rentabilité relative des investissements environnementaux régresse en faveur des secteurs bénéficiant des gains à l'échange et les capitaux sont donc orientés préférentiellement vers ces secteurs. Evidemment ceci est vrai si le libre-échange n'est pas accompagné par des politiques environnementales spécifiques.

Les possibilités d'intervention pour prévenir et/ou atténuer les impacts négatifs du libre-échange dans ce contexte peuvent se résumer à deux mesures : a) compenser la réduction des recettes publiques avec la mise en place d'un nouveau système fiscal, qui pourrait, par exemple, inclure des taxes environnementales. Cette solution aurait plus de chances de réussir si le libre-échange engendre une croissance économique ; b) accompagner le libre-échange avec des mesures de politique environnementale capables de corriger les défaillances du marché et, notamment d'internaliser les coûts et les bénéfices environnementaux des projets d'investissement.

Production : des effets de dimension faibles et...

La croissance économique ou **effet de dimension** consécutive aux accords d'association commerciale est généralement attribuée aux investissements directs étrangers (IDE). Dans le cas des PSEM, les IDE européens sont restés très faibles et très inégalement répartis. En Tunisie, ils ont même diminué en passant de 79.6% des IDE totaux dans la période 92-95 à 65% dans la période 96-99. En moyenne, les 12 pays partenaires n'attirent que 2% des IDE européens. En outre les IDE représentent une part très maigre du PIB des PSEM. C'est le cas, par exemple de l'Algérie où ils ne représentent que 0.01% du PIB, de la Jordanie (0.21%) et même de la Turquie où ils n'arrivent pas à 0.5%. La situation est moins grave au Maroc (0.84%), Egypte (0.94%) et Tunisie (1.64%). Seul Israël atteint 2% du PIB. A titre d'exemple, le Mexique attire à lui seul autant d'investissements que l'ensemble des PSEM. En général, le niveau des IDE reste insuffisant à stimuler la croissance

¹³ Hung N.M., and Y. Richelle, 1996, Trade gains, paretian transfers and the tragedy of the commons, paper presented at the Kobe Conference on « The Welfare Economics of International Trade and Investment, January 9-11

...des effets de délocalisation à prévenir.

économique et la mise à niveau des PSEM.

Le faible niveau des IDE dans les PSEM permet à Chatelus (op. cit.) d'affirmer que le risque de **délocalisation** des activités polluantes dans ces pays est assez faible. Il faut remarquer aussi que la crainte de délocalisation était fondée dans les années 60 mais ne trouve pas de confirmation dans les dernières expériences d'accords régionaux¹⁴. L'auteur ajoute que lorsque les IDE ont augmenté, ils ont été accompagnés par l'introduction rapide de techniques propres. L'explication fournie est que l'industrialisation tardive a l'avantage de pouvoir bénéficier de :

- techniques de production et de dépollution toujours plus efficaces et moins coûteuses ;
- connaissances scientifiques plus précises qui permettent de mieux comprendre les seuils de tolérance et, par conséquent, de fixer des contraintes environnementales moins strictes et coûteuses par rapport au passé ;
- la pression internationale en faveur de l'environnement.

L'ensemble de ces facteurs fait que le « tournant écologique », c'est à dire le seuil de développement économique exprimé en PIB/tête qui permet d'enclencher un modèle de développement plus durable se réduit toujours plus en passant, dans le cas de l'extrême orient, de 6685 \$ (en PPA 1985) pour le Japon dans les années 60 à 3030 \$ pour la Corée dans en 1980 et 1714 \$ pour l'Indonésie en 1988.

Tout en reconnaissant l'importance d'une augmentation des IDE dans les PSEM, Voituriez et al. (op. cit.) soulignent toutefois que les risques de délocalisation existent et que, afin d'éviter que le choix d'investir dans les PSEM soit dicté par une législation environnementale faible (compétition vers le bas), les IDE devraient être canalisés par un encadrement législatif capable de valoriser d'autres avantages comparatifs comme, par exemple, la proximité d'éventuels marchés émergents dans les PSEM et saturés en Europe.

La crainte d'effets de délocalisation intéresse en particulier les secteurs de production orientés à la demande intérieure, notamment ceux du ciment, du pétrole, de l'acier, d'autres produits métalliques, et de carton et de papier, pour lesquels on prévoit une forte croissance.

Les risques de délocalisation sont aussi évoqués par Mahjoub¹⁵ qui affirme que si le coût de mise en conformité aux normes environnementales s'avère non négligeable (ce qui est le cas pour les PME tunisiennes), la thèse du paradis des pollueurs pourrait, dans certains secteurs, s'avérer justifiée. Le même auteur rappelle toutefois qu'une étude de l'OCDE a estimé que le coût

¹⁴ Cette thèse serait confirmée par des enquêtes menées auprès des compagnies multinationales (Wheeler et Mody, 1992) lesquelles révèlent que les facteurs tels que le coût de la main d'oeuvre, l'accès au marché, l'existence d'un système industriel solide dans le pays de destination sont bien plus importants que la réglementation environnementale dans la prise de décision.

¹⁵ Mahjoub A., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : l'accord d'association UE-Tunisie et l'environnement, étude préparée pour le compte de Plan Bleu

de mise en conformité avec les normes environnementales dans les pays industrialisés ne représente que 1-2% du coût total des industries, toutes catégories confondues, ce qui rend moins probables les risques de délocalisation Nord-Sud d'industries polluantes, alors que les effets de délocalisation Sud-Sud n'ont pas fait l'objet d'analyses spécifiques.

Les répercussions sur le secteur industriel au plan économique et ...

Il est prévisible que l'ouverture unilatérale des marchés des PSEM et la remise en cause des conditions préférentielles passées entre l'UE et certains PSEM (démantèlement des accords multifibres) se répercuteront à court terme sur la suppression ou l'affaiblissement de nombreuses activités incapables de soutenir la concurrence. Ceci entraînera une modification de la **composition de la production** qui s'adaptera aux nouvelles conditions du marché. L'accroissement de la concurrence obligera les PSEM à mettre en œuvre des mesures énergiques pour augmenter les gains de productivité, améliorer les techniques de production et différencier les produits par rapport à ceux des pays concurrents.

Dans le cas de la Tunisie (Mahjoub, op. cit.), une étude des avantages comparatifs des secteurs industriels a permis d'identifier les activités avec le plus grand potentiel de développement. Il s'agit des produits de la confection, des articles en cuir et des chaussures. A ceci s'ajoutent les appareils électriques et à un degré moindre les corps gras de l'agro-industrie. De bonnes opportunités existent aussi pour les composantes électroniques, le matériel informatique et de télécommunication, et le matériel électrique et électronique. L'auteur souligne que ces opportunités peuvent être exploitées si la libéralisation du marché est accompagnée par une politique active de support à la restructuration sectorielle. Une simulation sur la base d'un modèle d'équilibre général calculable a mis en évidence qu'en l'absence de politiques d'accompagnement et particulièrement d'investissements directs étrangers, il n'y aurait pas d'effets de dimension appréciables (le PIB augmenterait de 0.70%) et la restructuration sectorielle se ferait vers les secteurs faiblement capitalistiques (textile, industrie agroalimentaire, agriculture et pêche). Dans le cas de politiques de soutien et d'un apport de IDE, les secteurs en expansion deviendraient les activités à plus haute intensité de capitaux (notamment, appareils électriques). Par ailleurs le scénario avec politiques de support aurait un effet de dimension plus élevé (le PIB augmenterait de 13.81%) et un impact sur l'emploi plus important (+11.98% contre +2.79%). La restructuration sectorielle apparaît d'autant plus nécessaire que le démantèlement unilatérale des barrières douanières prévu par les accords va entraîner une augmentation de la concurrence de l'UE dans ces secteurs, sans considérer la concurrence des autres pays de la région.

Au Liban (Atallah et al.¹⁶), la libéralisation des échanges est aussi considérée comme une bonne opportunité d'accroissement des **exportations** dans certains secteurs comme les conserves de fruits et les engrais chimiques. Comme dans le cas de la Tunisie, toutefois, le démantèlement des droits d'importation au Liban comportera une plus grande concurrence des produits importés. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur des conserves de

¹⁶ Atallah F., E. Chehab, J. Atallah, and C. Sayegh, 2000, Free trade and environment in Lebanon : Case studies on Chemicals and agro-food industries, UNDO-Capacity 21, Minsitry of Environment

fruits.

En Turquie (Yöntem, 2000¹⁷), les effets de la libéralisation du marché sur le secteur textile semblent avoir produit des résultats positifs sur le plan économique. Le PIB du secteur a augmenté de 10% par an entre 1990 et 1998 (20% pour le secteur de l'habillement), les échanges ont fortement progressé bien que les importations ont augmenté plus rapidement que les exportations si bien qu'en 1998, le taux de couverture des importations par les exportations était tombé à 50%. La croissance du secteur a eu lieu sans apport de capitaux étrangers, qui connaissent une légère reprise seulement dans les dernières années.

... environnemental et social.

Sur le plan environnemental, les répercussions les plus probables du libre-échange et de l'accroissement des exportations selon les études menées sont la pression sur le littoral, la pression sur les ressources en eau, l'intensité de pollution, la consommation d'énergie. A ceux-ci s'ajoutent les risques de délocalisation interne vers les zones avec les avantages comparatifs les plus élevés et les disparités entre grandes et petites entreprises dues à la mise en conformité avec les normes environnementales.

Si, comme il est souhaitable, l'expansion des exportations se traduit par une croissance économique, il faut aussi considérer les impacts environnementaux de l'augmentation de la production de biens destinés au marché intérieur comme le ciment, le pétrole, l'acier, le carton et le papier, qui ont une incidence environnementale très forte. Des secteurs, ceux-ci particulièrement énergivores qui vont entraîner une forte croissance de la demande d'énergie. Une estimation de l'OME révèle que entre 1990 et 2010, la consommation globale d'énergie des PSEM passera de 144 millions de tep à 337 et que la part de consommation du Sud dans la région passera de 20% à 35%.

L'ouverture des marchés des PSEM peut aussi avoir des effets positifs, notamment pour ce qui concerne la possibilité d'importer des biens intermédiaires et des technologies plus respectueuses de l'environnement à des prix plus bas. C'est le cas, par exemple, de la Turquie dont les importations de machines et des produits chimiques pour la production des textiles destinés à l'exportation sont de plus en plus sélectionnées pour assurer des processus de production compatibles avec les standards de l'UE.

L'étude de la Tunisie souligne les risques de pression accrue sur le littoral, la pression sur les ressources en eau, l'intensité de pollution. L'indice de concentration industrielle sur le littoral est de 90%. Cet indice est particulièrement élevé pour les secteurs de production avec le potentiel d'expansion le plus élevé. La concentration des activités industrielles s'accompagne d'une concentration similaire des emplois. Ainsi on estime que 93.6% de tous les emplois du secteur industriel est concentré dans les régions côtières, ce qui pose des problèmes d'urbanisation et d'abandon des zones de l'arrière pays. La consommation d'eau, bien que ne représentant que 4% de la consommation totale, augmentera avec l'expansion industrielle et amplifiera

¹⁷ Yöntem Z., 2000, Free trade and environment in the euro-mediterranean context : The textile industry in Turkey, study prepared on behalf of the Blue Plan for the Mediterranean, Regional Activity Centre of the MAP

la concurrence avec les autres secteurs d'utilisation. La consommation d'eau est particulièrement importante dans les secteurs dans lesquels la Tunisie présente des avantages comparatifs, notamment les industries agroalimentaires et le textile (ensemble, ces secteurs consomment 64% de la consommation industrielle), mais des possibilités existent de réduire considérablement la consommation ; 30% pour le secteur agroalimentaire et 50% pour l'industrie textile. Pour ce qui concerne l'intensité de pollution, enfin, il est intéressant de remarquer que les secteurs avec les avantages comparatifs les plus élevés ont le moins d'impacts sur la pollution de l'eau et de l'air.

L'étude du Liban estime que si le potentiel d'exportation de confitures était atteint la consommation d'eau augmenterait de 62773 m³/an à 104887. Les eaux usées passeraient de 44797m³/an à 74837. Les BOD de 44 tonnes/an à 73, les COD de 44 à 73 et les SS de 12 à 20.3. Ces niveaux de pollution, il est précisé, se situent bien au-dessus des limites fixées par la loi. Il est ajouté aussi que l'application du code environnemental n'est pas respectée au Liban à cause des moyens et responsabilités insuffisants mis à disposition du ministère de l'environnement. Il est rappelé enfin que les ressources naturelles ne sont pas utilisées efficacement à cause de la sous-estimation des prix de celles-ci.

L'étude turque souligne que les industries textiles orientées vers l'exportation introduiront très rapidement des procédés de production plus compatibles avec l'environnement parce qu'elles doivent respecter les normes des pays de destination, mais les industries orientées vers le marché intérieur seront moins motivées en partie à cause d'un marché moins soucieux des problèmes environnementaux et de l'autre à cause des coûts élevés de la mise en conformité. Les risques de pollution (particulièrement de l'eau à cause des rejets de détergents et déchets chimiques) sont donc encore élevés. Selon des estimations, seulement 2% des industries turques ont introduit jusqu'à présent des technologies moins dégradantes et seulement 3% ont investi dans des projets environnementaux.

Les répercussions sur le secteur agricole ...

Les **produits agricoles** ne font pas encore partie des accords euro-méditerranéens, mais il était prévu que les discussions sur ce volet démarrent en 2000. Les études effectuées sur ce sujet se limitent donc à une réflexion sur les possibles impacts environnementaux et sociaux du démantèlement des droits de douane. Les études sont toutes d'accord à souligner que le secteur agricole est le secteur le plus sensible aux effets du libre-échange pour les conséquences possibles non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan social, environnemental et territorial.

... sur le plan économique,...

Sur le plan économique le libre-échange se répercutera sur la **spécialisation** de la production agricole des PSEM. En Tunisie, il est estimé que l'ouverture des marchés bénéficiera aux produits de la mer, aux huiles végétales, et aux fruits et légumes. Les céréales, le sucre, les produits laitiers, les viandes et les aliments pour animaux subiront au contraire un fléchissement et une plus grande concurrence avec les produits importés. Les autres pays connaîtront une situation similaire.

Du point de vue économique on peut donc distinguer deux secteurs : le secteur des produits de base (céréales, viande) et le secteur d'exportation (fruits et légumes, huiles végétales).

Les produits de base sont constitués essentiellement de céréales. Les prix aux producteurs des céréales dans les PSEM sont beaucoup plus élevés que les prix mondiaux. Si ces prix étaient ramenés au niveau des prix mondiaux, les agriculteurs des PSEM seraient doublement pénalisés par rapport aux agriculteurs des pays du Nord. L'alignement, comme le souligne Roux¹⁸, se ferait de la même façon pour deux types d'agricultures extrêmement différentes : 100 ha pour 100 q/ha/an ou 1000 tonnes/an au Nord et 5 ha pour 10 q/ha ou 5 tonnes/an dans le Sud. Il est évident que l'impact de la réduction des prix aux producteurs, qui dans les PSEM peut atteindre 50% du prix obtenu actuellement, sera différent. Par ailleurs, les pays du Nord ont remplacé les subventions des prix par une aide directe au revenu, tandis que les pays du Sud ont des moyens trop faibles pour assurer les aides directes et une capacité administrative insuffisante à gérer une pareille politique.

Le secteur d'exportation est moins protégé et une libéralisation des échanges permettrait à certains PSEM, les plus équipés en ce qui concerne les systèmes de commercialisation (Tunisie, Maroc, Israël), de renforcer leur position dans la production et les échanges. Les autres PSEM resteraient fortement pénalisés et auraient de grandes difficultés à se positionner sur le marché européen qui d'ailleurs est déjà saturé. Il ne faut pas oublier par ailleurs que les avantages comparatifs de ces produits subissent une grande concurrence des producteurs de l'Europe du Sud. C'est le cas des tomates de Alméria qui, d'après une étude, présentent des avantages comparatifs plus élevés que celles produites au Maroc. Les perspectives de ce secteur ne semblent donc pas favorables aux PSEM, sauf l'émergence de nouveaux débouchés, notamment aux Etats Unis et dans les PECO.

... et sur le plan social et environnemental.

Ce scénario comporte des risques sociaux et environnementaux considérables: une plus grande compétition des produits importés, une réduction des revenus des agriculteurs engagés dans les productions de base, une augmentation de la pression sur les terres marginales pour compenser le manque de revenus (en l'absence d'alternatives), le recours à des techniques de production moins durables à cause de l'appauvrissement des agriculteurs. Ce qui s'est passé au Mexique dans le cas du maïs suite aux accords ALENA peut être pris en exemple. Des impacts similaires ont été observés aux Philippines du fait de l'application des accords du GATT. D'après des estimations, en Tunisie la perte de revenu suite à la réduction des prix des céréales pourrait atteindre 30% pour les catégories les plus exposées. Enfin, les disparités régionales augmenteraient dans la mesure où les hommes et les capitaux se déplaceraient vers les régions plus « profitables ». L'Europe méditerranéenne, avec ses disparités entre plaines fertiles et productives et collines et montagnes, en est un exemple éloquent. L'abandon des zones rurales pose enfin un risque de perte de biodiversité qui se situe parmi les plus

¹⁸ Roux B., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : volet agriculture, document préparé pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régional du PAM

riches et uniques au monde.

Au Maroc (Akesbi, 2000)¹⁹, par exemple, on fait remarquer que le défaut de compétitivité de la production de produits de base par rapport à l'UE se répercutera sur le transfert de populations vers les villes mais aussi sur une pression accrue sur les terres marginales. L'étude marocaine met en garde aussi contre la possible altération des habitats provoquée par le défrichement, le surpâturage et les pratiques agricoles inadaptées (dont la mécanisation et l'intensification). Selon l'étude, au Maroc moins d'1% de la superficie du pays est protégée, alors que 30% des vertébrés identifiés et 41% des plantes recensées sont des espèces rares ou en danger. L'auteur souligne que la libéralisation des marchés pourrait pousser les PSEM à une course au « tout export » pour augmenter la compétitivité, ce qui se ferait au détriment des considérations environnementales.

L'étude palestinienne (Al Hmaid, 2000)²⁰ souligne que l'accord d'association prévoit que les produits agricoles pouvant rentrer dans l'UE sans restrictions sont les production hors saison, autrement dit les produits agricoles qui comportent le plus d'impacts environnementaux.

L'expansion du secteur d'exportation pose aussi des problèmes sociaux et environnementaux qu'il serait souhaitable d'anticiper afin de mieux les prévenir.

Les effets sociaux de la libéralisation dans ce secteur pourraient être importants dans la mesure où les grands producteurs seraient les plus privilégiés. Ceci augmenterait la dualité qui caractérise l'agriculture des PSEM. A une agriculture moderne correspondra un secteur traditionnel toujours plus menacé de disparition, à cause entre autre d'un système foncier inadapté et d'un appareil de vulgarisation et de crédit peu développé. Les impacts environnementaux seront aussi appréciables si l'on considère que l'utilisation d'engrais chimiques va augmenter avec les risques, déjà observés à Gaza, de pollution des nappes phréatiques et de salinisation des sols. L'introduction de systèmes de production plus compatibles avec l'environnement, tels que la lutte intégrée et l'agriculture biologique, est encore marginale. L'augmentation des exportations et de la production engendrera aussi une augmentation de la consommation d'eau. Les effets sur le territoire concernent dans ce cas aussi la concentration des facteurs de production, y compris les investissements étrangers, dans les zones bénéficiant d'avantages comparatifs. Le déséquilibre entre zones irriguées et zones de culture en sec se creuserait encore.

¹⁹ Akesbi N., 2000, Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : aspects environnementaux des accords d'association signés entre l'UE et les pays méditerranéens, étude préparée pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régional du PAM

²⁰ Al Hmaid S., 2000, Environment and free trade in the euro-mediterranean context : Environmental aspects of the co-operation agreements between the EU and the Palestinian Authority, a study prepared on behalf of Blue Plan, Regional Activity Centre of the MAP

²¹ Sherif Y., N. El Hakim, and N. El Megharbel, 2000, Environment and free trade in the euro-mediterranean context : Egypt/EU free trade negotiations, scope of environmental effects, a study prepared on behalf of Blue Plan, Regional Activity Centre of the MAP

Les études menées suggèrent toutefois que le degré des risques évoqués peut varier considérablement selon les pays et qu'une approche cas par cas dans l'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux du libre-échange serait plus souhaitable. Ainsi, dans le cas de l'Égypte (Sherif et al., 2000²¹), l'on fait remarquer que le libre-échange pourrait s'avérer une solution à double dividende pour l'environnement dans la mesure où les légumes (principalement pommes de terre) et les fruits ont moins d'impacts sur les ressources en eau par rapport aux cultures qui seraient remplacées. Par ailleurs les produits d'exportation sont obligés de respecter les standards environnementaux établis par l'UE (par exemple, l'UE est en train de définir des seuils pour le contenu de cadmium dans les fruits et légumes importés). Il en découle que l'éventuelle augmentation de production qui ferait suite à la libéralisation du marché ne serait pas nécessairement accompagnée d'un emploi accru d'intrants chimiques.

Modes de consommation : une croissance de la demande globale escomptée ...

Toutes les études menées jusqu'à présent soulignent que la demande globale des PSEM va augmenter dans le futur en partie à cause de l'augmentation de la population et en partie suite à la croissance économique. Bien que les effets directs de la libéralisation sur la demande globale n'aient pas été analysés en détail, des études font quand même noter qu'en agissant sur la réduction des prix à l'importation et sur la croissance globale de l'économie et des échanges, le libre-échange va accentuer la tendance à la croissance de la consommation.

L'étude du Maroc (Jorio, 2000²²) révèle que la consommation de véhicules particuliers a augmenté entre 1975 et 1998 de 5.5% par an et qu'un potentiel énorme existe encore compte tenu du faible taux d'équipement de la population (48 véhicules par 1000 habitants contre 64 en Tunisie, 52 en Algérie et 81 en Turquie, alors que dans l'UE on passe de 347 au Portugal à 591 en Italie). L'étude soutient que l'accroissement le plus important du parc automobile (8.2%) correspond à la période (1990-1995) où les droits de douane ont été considérablement réduits (50% en 1990 contre 35% en 1993).

L'étude menée au Liban et en Syrie²³ montre que dans ce dernier pays un potentiel très important existe aussi, compte tenu du très faible équipement en véhicules automobiles (environ 40/1000h.). La décision de libéralisation relative prise avec l'adoption du décret N°10 a multiplié le parc automobile par 4,2 en l'espace de six ans, le nombre de véhicules étant passé de 140000 en 1994 à 600000 aujourd'hui. La demande ira croissante à mesure de l'ouverture et de la libéralisation de l'économie syrienne. Quant au Liban où aucune entrave réglementaire réelle n'existe le parc de voiture atteint des niveaux de saturation avec 500 voitures pour 1000 habitants sur 10400 km², ce qui met ce pays au niveau de l'Italie (trente fois plus étendue et 15 fois plus

²² Jorio, A., 2000, Environnement et libre-échange dans le contexte euro-méditerranéen : Modes de consommation, environnement et libre-échange au Maroc, étude préparée pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régional du PAM

²³ El-Kareh R., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : modes de consommation au Liban et la Syrie, document préparé pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régional du PAM

peuplée) en terme d'équipement automobile. L'étude montre qu'en l'absence d'une politique alternative en matière de transport et d'aménagement du territoire, cette situation risque de s'aggraver plus encore.

... vers des modes de consommation non durables...

Les modes de consommation dans les PSEM se développent rapidement vers le modèle des pays du nord. La tendance observée à une augmentation de la consommation de viande et produits laitiers et la réduction de la consommation de légumes et céréales dans tous les pays méditerranéens en est une preuve. Ces produits incorporent des impacts environnementaux plus importants que les produits alimentaires traditionnels produits sur place. Ils sont de plus en plus vendus emballés et dans des supermarchés ou grandes surfaces souvent situés à l'extérieur des villes et qui peuvent être rejoints uniquement avec la voiture; ils sont produits avec des techniques intensives et sont souvent surgelés ; enfin ils sont transportés sur de plus longues distances.

Cette tendance est confirmée au Maroc, par exemple, où la part des céréales dans la consommation alimentaire a fortement diminué au bénéfice de la viande. Le taux d'autoconsommation a aussi diminué considérablement et de plus en plus la population, même en milieu rural, consomme des produits transformés. L'élimination des droits de douane sur les produits agroalimentaires pourrait accélérer cette tendance.

Le libre-échange peut donc avoir un effet d'intensification des modes de consommation dans la mesure où il entraîne la croissance des échanges entre pays et modifie les préférences des consommateurs par l'effet sur les prix relatifs.

L'analyse menée sur la Syrie fait apparaître une corrélation entre la libéralisation et la modification de certains habitus alimentaires. Ainsi une progression de la consommation de viande de bœuf surgelée importée a été relevée au cours des dix dernières années en conséquence au coût inférieur de ce type de produit alimentaire, près de 30% moins cher que la viande de mouton Awassi, plus conforme aux pratiques alimentaires locales. Au Liban mis à part les produits frais et semi-transformés liés à la culture culinaire locale, la quasi-totalité des produits céréaliers et animaliers surgelés a accompagné le début du développement des grandes surfaces. La croissance de ce secteur de la distribution risque d'affaiblir de surcroît le tissu productif des PME-PMI locales.

... qui vont se répercuter sur les emballages...

Les nouvelles habitudes de consommation entraîneront une croissance de la consommation d'emballages. La part des emballages représente en moyenne 20% à 25% du volume total de déchets, ce qui donnerait en 1998 une production journalière de déchets-emballage par habitant de 0,12 à 0,15 kg et une production totale journalière de 3332 à 6943 tonnes. L'augmentation du taux d'équipement des ménages en biens d'équipement, la diffusion des circuits de distribution modernes suite aux politiques de libéralisation des importations et des prix introduits dans les années 80 avec la politique d'ajustement structurel, se traduiront probablement par une augmentation de la part des déchets non organiques et des emballages dans les ordures ménagères. La tendance à une forte augmentation des déchets-emballages est

mise en évidence par la progression rapide des secteurs de production des emballages (emballages en papier ou en carton, industrie du verre, articles et accessoires en plastique, etc.). Il est vraisemblable que la création de la ZLE va avoir les mêmes impacts et renforcer cette tendance.

Cette tendance sera beaucoup plus forte dans les zones urbaines (où l'on produit deux fois plus de déchets d'emballages par habitant par rapport aux zones rurales) mais elle intéressera aussi les zones rurales. Des estimations révèlent aussi que l'élasticité de la production de déchets dans le milieu urbain au Maroc est de 0.19 par rapport à la consommation et de 0.93 par rapport au PIB. Sur la base de ces estimations il est prévu qu'en 2020 la production totale de déchets d'emballages par habitant sera de 0.22 kg/habitant/jour contre les 0.15 kg d'aujourd'hui.

Les impacts environnementaux peuvent être considérables si des mesures ne sont pas prises pour améliorer la collecte et le recyclage des emballages et réduire les problèmes sanitaires provoqués par une collecte insuffisante et inefficace (actuellement au Maroc le recyclage ne représente que 2% des déchets domestiques et celui-ci est fait dans des conditions peu salubres). Les causes de cette inefficacité sont le manque de moyens financiers et organisationnels.

... et les transports.

Les nouvelles habitudes de consommation, l'intensification des échanges, l'augmentation de la mobilité des personnes et les nouvelles formes de commercialisation (supermarchés, grandes surfaces, etc.) qui se développent rapidement dans les PSEM contribuent à la croissance des transports. Une tendance qui semble destinée à augmenter à un rythme plus élevé que la production et les revenus (Chatelus op. cit.) et qui est particulièrement alarmante si l'on considère que tous les pays de la région semblent avoir opté pour des modes de transports les plus polluants (voitures et avions) et qu'aucun d'entre eux ne semble mettre en place des mesures de protection environnementales préventives.

Au Maroc²⁴, par exemple, il est prévu que le démantèlement progressif des droits de douanes sur les importations de véhicules particuliers prévu par l'accord d'association entraînera une forte croissance de la consommation de voitures. En effet, les droits de douanes devraient être éliminés progressivement à partir de trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord d'association, soit en 2003. Les droits de douane connaîtront une baisse progressive de 3% par an jusqu'en 2008 et de 15% par an entre 2009 et 2013. En 2013 les droits auront été éliminés complètement. En principe, le paquet de mesures mises en place par le gouvernement pour réduire le taux d'abattement des voitures d'occasion importées, le démantèlement des droits de douane sur les voitures neuves, la concurrence internationale, les économies d'échelle réalisées par le Maroc dans la production locale de voitures et les impacts positifs escomptés de la ZLE sur la croissance économique du pays devraient permettre une forte progression du parc

²⁴ Jorio A., 2000, Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : modes de consommation au Maroc, document préparé pour le compte de Plan Bleu, Centre d'Activité Régional du PAM

automobile ainsi qu'une substitution des voitures d'occasion avec des neuves.

Du point de vue environnemental cette dynamique a des effets positifs à deux niveaux :

D'une part les voitures neuves sont moins polluantes que les vieilles ;

D'autre part, le développement du secteur automobile au Maroc se fera avec des technologies plus propres, moins « énergivores ».

Il n'en reste pas moins que le parc automobile va augmenter considérablement alors que le pays dispose de peu de ressources pour mettre à niveau les infrastructures, ce qui pose d'autres problèmes environnementaux, notamment de quantité d'émissions de polluants dans l'air et de congestion des zones urbaines. Des estimations du Ministère de l'Environnement marocain révèlent que la quantité totale des émissions en 2020 sera trois fois plus élevée si la structure du marché reste inchangée et le taux de croissance du parc est le même de celui constaté dans la période 1975-1998.

Au Liban et en Syrie il est estimé que le développement des infrastructures routières et l'absence d'une politique alternative de développement du rail, permettant un aménagement équilibré et cohérent de systèmes de ferroutages intégrés, va accroître les sources d'émission de polluants. Les émissions de gaz risquent également de s'accroître avec le développement des transports routiers porte-conteneurs, modifiant considérablement les zones traversées notamment dans le Mont-Liban et la plaine syrienne et aggravant le congestionnement des villes, notamment les deux capitales Beyrouth et Damas, si le taux de progression de la consommation automobile se maintient selon le rythme pris au cours des dix dernières années.

5 Les institutions et les mesures de politique pour une meilleure intégration environnement-développement dans le partenariat euro-méditerranéen et le projet de zone de libre-échange

Des principes et objectifs audacieux qui nécessitent d'une concrétisation de la volonté politique déclarée et d'un contexte propice.

Le contexte difficile qui marque la région et sert de cadre aux accords de libre-échange (écarts de revenus, de croissance démographique, de développement institutionnel et des marchés, de pression environnementale, etc.) fait que les objectifs de la déclaration de Barcelone apparaissent du point de vue environnemental et social beaucoup plus audacieux que d'autres expériences similaires. L'ambition n'étant pas d'atteindre seulement une méditerranée propre mais une méditerranée durable, originale et diverse, dans le respect des variétés de ses cultures et de ses territoires.

Face à ces objectifs et aux difficultés spécifiques de la Méditerranée, la volonté politique qui semble émerger des principes de la déclaration de Barcelone doit trouver une concrétisation tout aussi claire dans les négociations des accords d'association bilatéraux et dans les mesures économiques et financières, réglementaires et institutionnelles visant à orienter les modes de développement des PSEM dans la direction souhaitée.

Mais les dispositifs institutionnels mis en

Les mesures institutionnelles mises en place à ce jour pour assurer la prise en

place ne semblent pas refléter les principes et...

compte de l'environnement ne semblent pas cependant suffisantes pour assurer le respect de ces principes, notamment celui déclaré de « ... concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement ».

Les deux institutions environnementales principales créées à l'issue de la conférence, la Conférence ministérielle et le SMAP (Short and Medium Term Action Programme) ont une compétence plus sectorielle que transversale. Bien qu'elles prévoient d'entreprendre des actions dès le début du processus de création de la ZLEM pour assurer que les engagements environnementaux soient effectivement pris en compte et respectés, elles ne semblent pas avoir mis au point des dispositifs institutionnels spécifiques pour s'assurer de l'intégration effective des préoccupations environnementales dans le processus de libéralisation. Certains experts notent en particulier l'absence à ce stade de tout dispositif institutionnel permettant le suivi des impacts du libre-échange sur l'environnement. Il est donc légitime de se demander comment le système institutionnel mis en place pourrait mieux répondre au principe d'approche intégrée sous-jacent à la déclaration de Barcelone. Il est suggéré que les accords de partenariat euro-méditerranéen devraient se doter au niveau régional d'une organisation telle que la CCE dans le cadre de l'ALENA. Ils soulignent qu'une institution de ce type est d'autant plus nécessaire en Méditerranée que la transition de ces pays vers le libre-échange risque d'avoir des répercussions environnementales bien plus graves qu'au Mexique. Ils ajoutent enfin que cette institution devrait avoir davantage de pouvoirs de décision et ne pas être subordonnée aux institutions économiques, comme dans le cas de la CCE, et que les possibilités d'articulation avec les institutions concernées de la Convention de Barcelone (PAM, CMDD) devraient être prises en compte et valorisées.

L'absence d'engagements environnementaux suffisants dans le processus de création de la ZLEM peut être dégagée aussi des textes des accords signés jusqu'à présent. L'accord signé avec la Tunisie met en évidence que plusieurs articles mentionnent la prise en compte de l'environnement ou sont en relation avec l'environnement (articles 28, 40, 43, 45, 48, 51, 52, 55, 57), mais que ceux-ci :

- a. se concentrent principalement sur les aspects de législation, normalisation, certification et propriété intellectuelle qui permettront la mise en conformité avec les standards de l'UE ;
- b. n'incluent pas des objectifs environnementaux précis et des critères pour les atteindre, ainsi qu'il a été fait pour les objectifs du libre-échange ;
- c. sont séparés des objectifs d'ajustement des équilibres macroéconomiques et de circulation des investissements ;

En bref il n'apparaît pas une volonté claire d'internalisation des préoccupations environnementales dans les objectifs de développement. Il est intéressant de noter que l'Article 1 omet de mentionner l'environnement lorsqu'il répertorie les objectifs principaux de l'accord.

L'étude conduite sur les accords d'association au Maroc (Akesbi, op. cit.) précise qu'en ce qui concerne les normes de qualité, la partie européenne apparaît particulièrement soucieuse d'amener le Maroc à adopter ses normes et standards, et se mettre à leur niveau. Elle ajoute aussi que les termes de l'accord sur le plan environnemental peuvent être considérés en retrait par rapport aux accords de Marrakech de vingt mois auparavant. L'auteur fait noter que la question environnementale n'est abordée dans cet accord que de manière partielle, subsidiaire, voire incidente et que lorsqu'elle est évoquée, elle l'est souvent en termes assez généraux pour n'impliquer guère d'engagements précis et conséquents.

L'étude menée dans les territoires de l'Autorité palestinienne (Al Hmaid, op. cit.) affirme que les enjeux économiques et de développement de l'accord sont tellement prioritaires pour l'AP que l'environnement, comme il a été reconnu par le Ministre du Commerce et de l'Economie, n'a pas eu la place qu'il méritait dans les négociations.

... les moyens financiers sont insuffisants.

Les moyens financiers à disposition du partenariat, bien que substantiels (le MEDA a un budget total d'environ 5 milliards d'Euros) restent largement insuffisants dans leur ampleur et les procédures longues en réduisent l'efficacité.

En guise d'exemple, il est estimé (Akesbi, op. cit.) que le coût de la dégradation environnementale au Maroc seulement est de l'ordre de 20 milliards de dinars (environ 2 milliards d'Euros au cours actuel) par an, ou 8% du PIB de 1994, une estimation qui peut être comparée avec les 5 millions de Euros qui ont été affectés à l'environnement pendant la première phase du MEDA (1995-1999). En Tunisie, le seul coût de mise à niveau des entreprises pour répondre aux exigences du libre-échange est de 1.8 milliards de USD sur quatre ans (1996-2000), alors que les dotations totales financières du MEDA pour ce pays se chiffrent à environ 357 millions d'Euros pour la période 1996-1998, dont seulement 5% concernent directement l'environnement et 16.8% concernent des interventions en faveur de l'environnement et l'équilibre social, notamment des projets de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles.

Concernant les procédures bureaucratiques, il suffit de mentionner une étude de la Commission de l'UE²⁵ qui affirme que les délais pour honorer les engagements financiers de l'Union seraient de plus de huit ans pour les pays de la Méditerranée. Lors d'un débat au Parlement Européen sur la mise en œuvre de MEDA²⁶, il a été précisé que malgré un engagement proche de 100% dans la période 1996-1999, seulement 26% ont été payés et ceci très difficilement avec une durée moyenne de 4 ans. L'intervention souligne aussi que le choix des projets MEDA ne se fait pas encore suffisamment avec la participation de la société civile et les ONG.

Les politiques pour

Pour faire face à la disproportion existante entre les principes de la

²⁵ Le Monde, supplément Economie, 12 septembre 2000

²⁶ Intervention de M. Y. Pietrasanta sur la mise en œuvre de MEDA, Rapport Final A5-0205/2000, 4 septembre 2000

une stratégie de développement à double dividende.

Déclaration de Barcelone et les dispositifs mis en place, des propositions sont formulées qui peuvent contribuer à créer un contexte plus propice à une stratégie de développement à double dividende. Celles-ci sont formulées sur la base des études effectuées et des discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier régional organisé par Plan Bleu sur le thème « Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen » qui s'est tenu à Montpellier et Mèze du 5 au 8 octobre 2000. Celles-ci sont organisées en quatre domaines : i) propositions visant les accords d'association et les négociations en cours ; ii) les instruments de politique économique; iii) les instruments de politique institutionnelle et réglementaire ; iv) programmes horizontaux. Sont ensuite mises en évidence les mesures à caractère régional et celles à caractère national et sectoriel. Ces mesures sont passées en revue dans les paragraphes suivants et sont résumées dans le tableau 2.

Développer une vision du développement durable en Méditerranée ...

De plusieurs parts, on fait remarquer que le partenariat euro-méditerranéen manque d'une **vision globale sur le développement durable** en Méditerranée. Une vision qui contienne les principes et les objectifs de politique industrielle, agricole et rurale et des transports et infrastructures qui devraient assurer un développement dans le sens du respect de l'environnement et des spécificités socio-économiques et territoriales de la région.

Une vision qui reconnaisse dans l'environnement de la Méditerranée non seulement un « secteur » à protéger mais un atout pour le développement. L'environnement et la qualité territoriale sont en effet une condition première du développement en Méditerranée (la Méditerranée n'a ni les ressources ni les espaces pour un développement de type industriel classique : l'enjeu est une évolution vers une économie d'agriculture à forte valeur ajoutée, de services, de tourisme, d'information ...)

Mettre donc le développement durable au cœur du Partenariat euro-méditerranéen et prendre les mesures nécessaires pour garantir une réelle intégration de l'environnement et du développement à tous les niveaux (accords d'association, politiques commerciales, économiques et sectorielles...).

...fondée sur des principes forts.

Cette vision pourrait être fondée sur quelques principes tels que :

- a. Privilégier l'**approche préventive** sur les interventions à posteriori en faisant trésor des avantages du départ tardif du développement ;
- b. Respecter la **spécificité des pays** lors de la définition des mesures, telles que, par exemple, l'établissement de calendriers pour la mise en conformité des normes ou du démantèlement des droits de douane ;
- c. Introduire dans les accords d'association le **principe de précaution**. Ce principe a déjà été introduit bien qu'implicitement dans les accords de l'ALENA et pourrait être considéré dans les accords de partenariat euro-méditerranéen. Par exemple, l'ALENA prévoit qu'une partie peut imposer certaines mesures d'environnement, de santé et de sécurité, sans devoir apporter la preuve scientifique formelle du risque associé au produit. En cas de conflit commercial, lorsque la partie importatrice établit des mesures de restriction au nom de clauses bien spécifiées, du type des

clauses SPS, la charge de la preuve de l'absence de risque revient à la partie plaignante (exportatrice). En revanche pour les exceptions générales au nom de l'environnement, la charge de la preuve du risque revient à l'importateur. Selon certains, le principe de précaution devrait renverser dans sa définition la charge de la preuve : « dans le doute, une partie peut établir une restriction à l'importation, et c'est à la partie exportatrice de lever le doute en apportant la preuve de l'absence du risque ».

- d. Affirmer au sein du partenariat le principe de l'internalisation des coûts environnementaux et du principe du **pollueur ou utilisateur payeur**.
- e. Accorder à la **participation** de la société civile, des autorités locales et des organisations professionnelles une plus grande représentativité dans le processus de décision au sein des accords bilatéraux en raison du rôle fondamental qu'elles exercent dans la circulation de l'information, la sensibilisation et le suivi des retombées environnementales et sociales des projets et programmes mis en place dans le cadre du partenariat.

Sur le plan des négociations et des accords d'association, envisager des mesures conséquentes au niveau régional, ...

Les accords bilatéraux devraient renforcer les efforts dans le domaine de l'environnement en définissant des **objectifs de performance environnementale** (par exemple, objectifs pour la qualité de l'eau, pour l'élimination de produits chimiques dans les procédés de production, pour le développement des transports en commun...) et des calendriers pour les atteindre

Les financements effectués dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (fonds MEDA et BEI), notamment ceux concernant les projets et programmes industriels et de développement des infrastructures, devraient être soumis à des **évaluations de cohérence** avec l'objectif de développement durable. Par ailleurs, la part des fonds MEDA affectée aux projets environnementaux ne reflète pas le coût des risques environnementaux. Une augmentation des fonds environnementaux aussi bien dans les engagements régionaux que dans ceux bilatéraux devrait être prise en considération.

Renforcer les moyens et la portée du travail d'évaluation et de proposition notamment par une meilleure articulation avec les travaux de la CMDD et les efforts nationaux. Ce renforcement pourrait judicieusement bénéficier d'une convergence de fonds communautaires existants (Life Pays Tiers, METAP, SMAP-MEDA) au profit d'une mise en œuvre coordonnée entre le Partenariat et le PAM sur les objectifs retenus par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Doter le processus de Barcelone d'un **observatoire** chargé du suivi des impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du libre-échange ainsi que des politiques environnementales à partir d'un "état zéro" et de l'analyse, sur la base d'indicateurs, de la situation actuelle, les tendances constatées et leurs évolutions probables en Méditerranée. L'observatoire serait organisé en réfléchissant au meilleur système d'articulation possible avec les systèmes nationaux et régionaux déjà en place ou en construction en Méditerranée.

... au niveau national,
... Les accords d'associations devraient inclure des dispositions pour développer et/ou **renforcer les institutions environnementales** des pays partenaires (stratégies environnementales, création de centres pour la sensibilisation des entreprises à l'introduction de techniques de production plus propres, ...) et mettre en place des mesures d'assistance financière et technique pour les pays les plus en retard.

Chaque pays partenaire devrait instituer un **comité chargé du suivi des impacts environnementaux** et socio-économiques du libre-échange. Les rapports et les recommandations de ces comités nationaux devraient être discutés avec le partenaire (UE) pour la formulation de recommandations dans le respect des principes et objectifs de la Déclaration de Barcelone.

... au niveau sectoriel. Compte tenu des effets de la libéralisation dans le secteur agricole dans le cadre de l'ALENA, le processus euro-méditerranéen devrait mettre en place des dispositifs capables d'anticiper les répercussions négatives observées au Mexique et envisagés dans les PSEM, et de mettre en valeur les **services multiples offerts par le secteur agricole**. Ceci suppose un effort sur deux plans : i) un travail d'approfondissement des fonctions multiples attribuées à l'agriculture dans les pays méditerranéens. Cette activité pourrait être financée dans le cadre du MEDA ; ii) entamer une discussion sans contraintes de calendrier ou de quelconque engagement sur ces principes dans le cadre des négociations des accords afin de définir des instruments de politique agricole les plus appropriées qui pourraient d'une part représenter une alternative valable et constructive à une libéralisation des marchés agricoles sans filets et de l'autre renforcer la position des pays de la Méditerranée lors des futures négociations agricoles au sein de l'OMC.

Un enjeu considérable du partenariat serait de fonder le **développement agricole et rural durable** des PSEM sur les ressources locales, sur les agriculteurs familiaux, sur les marchés intérieurs, et avec une approche territoriale, en opposition avec les propositions dominantes actuelles, qui privilégient l'articulation aux marchés extérieurs. Cette vision porterait une plus grande attention au développement des marchés intérieurs, au soutien des agricultures familiales, à la formation et vulgarisation dirigée vers le plus grand nombre, à la politique foncière, à une politique hydraulique privilégiant les petits ouvrages, au développement des activités économiques non agricoles dans les zones rurales, à des mécanismes de solidarité en substitution des politiques de soutien aux prix, et aux investissements publics (éducation, santé, infrastructures, ...).

Sur le plan des incitations économiques au niveau régional...

Assistance technique dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du MEDA visant à la mise en place de politiques inspirées du principe pollueur ou utilisateur payeur.

Un **accord régional sur les investissements** intégrant la dimension environnementale ou un code de bonne conduite a aussi été proposé dans le but de : i) faciliter l'afflux de capitaux dans les PSEM ; ii) renforcer les conditionnalités environnementales et sociales ; iii) éviter les risques de

délocalisation des activités polluantes. L'accord devrait être discuté avec toutes les parties prenantes et serait complété par des garanties aux investisseurs sur la sécurité de leurs activités vis-à-vis des changements de législations, en échange du respect de leur part de règles de conduite bien précises à l'égard de certains principes comme:

- a. le principe de responsabilité de l'investisseur vis-à-vis des impacts sociaux et environnementaux des activités qu'il génèrent;
- b. le principe de transparence dans la publication des impacts attendus et observés;
- c. le principe d'identification et de réduction collective des risques.

Une référence possible qui va dans la même direction est la proposition de l'International Institute for Sustainable Development – IISD) et de quelques ONG dans le cadre de l'ALENA. Ceux-ci suggèrent que les IDE soient soumis aux critères suivants :

- a. l'établissement d'obligations et responsabilités de l'investisseur qui doit assurer que les investissements sont durables, en incluant notamment des études d'impact et des systèmes de management environnemental ;
- b. les mesures contre l'abaissement des normes environnementales visant à encourager les investissements ;
- c. les dispositions favorisant la prévisibilité de l'environnement économique ;
- d. la prévention des discriminations des investisseurs, en établissant des règles pour l'expropriation, pour l'application des règles du traitement national ;
- e. la mise en place de processus de résolution non biaisés et légalement contraignants.

... et au niveau sectoriel.

Des **fonds de dépollution industrielle** du type du FODEP tunisien ou du fonds mis en place au Maroc pourraient devenir un levier non négligeable à la protection de l'environnement en encourageant les entreprises à : i) investir dans les équipements de dépollution ; ii) se mettre en conformité avec les normes ; iii) introduire les méthodes de gestion intégrée de l'environnement au sein des entreprises. Le FODEP, par exemple, contribue au financement de projets d'installation visant à réduire la pollution et à traiter ou recycler les déchets avec des aides couvrant jusqu'à 20% du coût de l'investissement. Les résultats obtenus jusqu'à présent avec cet instrument en Tunisie sont encore insuffisants, mais d'après l'étude tunisienne, les causes relèvent plus des modalités et des procédures de fonctionnement de l'instrument que de l'instrument en soi.

Des **incitations économiques et l'assistance technique** aux PME qui ont des difficultés à internaliser les coûts de l'harmonisation des normes ainsi que prévu dans les accords d'association.

Une **politique des prix agricoles** qui prenne davantage en considération les produits et les méthodes de production plus respectueux de l'environnement.

Les impacts environnementaux des méthodes de production intensive, des **emballages**, du **transport**, etc. ne sont pas reflétés dans les prix à la

consommation. Par exemple, les transporteurs ne paient pas le coût marginal de la construction des routes et les producteurs et consommateurs d'emballages ne paient pas le coût environnemental des matériaux et de l'élimination. Des mesures économiques inspirées du principe pollueur payeur pourraient se révéler particulièrement efficaces dans les deux secteurs. Parmi les mesures possibles ont été évoquées **l'élimination progressive des subventions du prix de l'eau, de l'électricité, des carburants et des pesticides**, les **écotaxes** sur les emballages et l'essence avec plomb, les **redevances** modulées selon l'âge pour les véhicules. Des incitations économiques visant la réduction de la consommation énergétique peuvent comprendre les **réductions fiscales** à l'achat de véhicules équipés de pots catalytiques. L'écofiscalité aurait par ailleurs l'avantage de créer une source de revenus pour le budget du gouvernement qui iraient compenser les pertes dues au démantèlement des droits de douane.

Sur le plan institutionnel et de la réglementation, au niveau régional...

La faiblesse et l'inadaptation du **système législatif** et réglementaire en matière d'environnement dans les PSEM sont souvent soulevées comme les problèmes prioritaires à résoudre. Beaucoup de PSEM ne se sont pas encore dotés d'un corps de lois et règlements environnementaux et d'autres n'ont pas les moyens de les faire respecter. Un engagement plus important de la part du partenariat dans **l'assistance technique et financière** à l'établissement d'une réglementation environnementale et à la mise en place d'un système institutionnel capable de faire appliquer les lois dans les PSEM s'avère indispensable, d'autant plus que ces pays sont appelés à se mettre en conformité avec les normes européennes dans des délais assez courts, que certains estiment d'ailleurs trop contraignants.

Le calendrier des négociations devrait intégrer d'emblée une mise à plat des contraintes et opportunités à une **harmonisation environnementale**, et ce, avant même de pouvoir observer les effets environnementaux de la libéralisation des échanges.

Améliorer la **coordination** entre les fonds et les institutions existants tant au niveau régional que national, afin d'évaluer la possibilité de mettre à niveau et de mieux faire fonctionner les moyens mis en place. Notamment pour améliorer les procédures d'octroi des fonds et pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires dans la présentation des demandes d'assistance technique et financière.

... et au niveau national.

L'**étiquetage écologique** des produits ou l'écolabel de plus en plus répandu dans l'UE représente un enjeu important pour les exportations des PSEM. Des programmes nationaux d'étiquetage écologique ont déjà été lancés dans plusieurs PSEM et bien qu'au début, les premiers résultats indiquent que le label écologique est un argument de vente important dans les marchés européens.

La mise en conformité des **normes en matière d'emballages** dans les PSEM où elles ont été introduites ont montré que les coûts de mise en conformité ont été récupérés au niveau des prix de vente (dattes en Tunisie).

Une politique nationale de **gestion de l'occupation des sols** pour atténuer ou anticiper les risques de congestion des activités industrielles dans certaines zones, principalement dans les zones côtières.

Une **politique nationale des transports** qui prête davantage d'attention aux corridors et à l'intermodalité comme éléments de réduction de la diffusion de la pollution ainsi qu'au développement du cabotage et au trafic maritime côtier et de courte distance.

Sur le plan des programmes horizontaux, au niveau régional, ...

Programme de renforcement des capacités des PSEM dans le domaine de l'analyse des impacts socioéconomiques et environnementaux du libre-échange et de l'analyse et formulation des politiques environnementales.

..., national, ...

Programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement fréquemment faible dans les PSEM. Par exemple, des programmes nationaux de **sensibilisation à la consommation** mis en place par le gouvernement en collaboration avec les parties prenantes et visant à orienter le consommateur vers des produits plus durables et avec des procédés de production moins nocifs pour l'environnement.

... et sectoriel.

Programmes d'information et d'assistance sur les nouvelles technologies (par exemple, normes ISO 14000) visant entre autre:

- a. la mise en place de centres d'information sur les standards à respecter pour les matières premières, les produits et les technologies ;
- b. l'amélioration de l'efficacité de la mise en place, du contrôle et du suivi des normes ;
- c. l'exécution d'inventaires des produits, matières premières et de la pollution;
- d. la création de laboratoires pour la vérification du respect des normes des produits ;
- e. le développement de l'infrastructure nécessaire pour le traitement, le recyclage et l'écoulement des déchets du processus de production ;

6. Résumé des impacts et des mesures proposées par les experts et discutés au cours de l'atelier de Montpellier et Mèze

Le partenariat euro-méditerranéen : un défi innovateur et audacieux.

La longue marche, souvent difficile, des relations euro-méditerranéennes a abouti en 1995, avec la Déclaration de Barcelone, à un changement important de perspective. La logique principalement commerciale et bilatérale qui avait caractérisé les relations des deux dernières décennies a été remplacée par une logique d'intégration régionale et de partenariat qui suppose l'adhésion des partenaires à des règles communes et à des objectifs communs sur le plan politique et culturel, économique et financier, et plus en général sur le développement durable de la région.

Ce faisant, le partenariat euro-méditerranéen présente des différences substantielles avec les autres expériences d'intégration régionale, et particulièrement avec l'ALENA, dans la mesure où, alors que pour les autres expériences le libre-échange constitue l'objectif premier de l'intégration, dans

le cas du partenariat, le libre-échange n'est censé représenter qu'un moyen.

Pour ce qui concerne l'environnement, par exemple, le partenariat ne se contente pas de créer une zone de libre-échange « propre » dans la région, comme c'est le cas par exemple de l'ALENA. L'ambition est d'atteindre une Méditerranée durable, originale et diverse, dans le respect de ses cultures et de ses territoires.

La place de l'environnement dans le partenariat.

L'accord d'association nord-américain a déjà démontré que les préoccupations environnementales peuvent être intégrées dans les objectifs commerciaux. La Déclaration de Barcelone très clairement affirme parmi ses grands principes que les préoccupations environnementales doivent être intégrées dans les aspects pertinents de la politique économique. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est donc plus de savoir si il faut intégrer l'environnement dans les politiques de libre-échange mais plutôt comment assurer cette intégration.

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, les dispositifs institutionnels et financiers mis en place pour assurer la création d'une zone de libre-échange soucieuse de protéger et de mettre en valeur le potentiel de développement de l'environnement apparaissent insuffisants par rapport à la gravité des risques environnementaux et sociaux associés à la libéralisation des marchés dans les PSEM.

Libre-échange et impacts socio-économiques et environnementaux : ...

Les résultats des études effectuées jusqu'à présent ne permettent pas d'arriver à des conclusions définitives quant aux effets environnementaux du processus de libéralisation dans le contexte euro-méditerranéen. Ceci pour deux raisons principales : i) l'entrée en vigueur récente des accords d'association ; ii) la difficulté de définir avec précision les relations libre-échange–environnement.

Cependant, grâce aussi à des comparaisons avec des expériences d'intégration dans d'autres régions du monde, notamment l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'intégration de la Grèce, l'Espagne et le Portugal dans la Communauté européenne (Union européenne aujourd'hui), il a été possible d'identifier des grandes tendances du développement des PSEM qui permettent d'affirmer que le libre-échange se présente comme une « lame à double tranchant ». D'un côté il peut avoir un effet d'entraînement dans la mise à niveau environnementale des PSEM (c'est le cas, en particulier, de la mise en place d'institutions et de réglementations environnementales, la diffusion de technologies plus propres, la mise en conformité avec les normes environnementales des pays les plus avancés, ...), de l'autre il risque d'accentuer des tendances négatives qui justifient la mise en place de mesures d'anticipation capable d'assurer un cheminement vers le développement durable des PSEM.

Les études préparées ont permis de dégager des possibles risques environnementaux et territoriaux associés à la création d'une zone de libre-échange en méditerranée. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

... liés au secteur agricole, ...

Effets positifs

- a. retombées positives sur le budget du gouvernement de la réduction des subventions agricoles
- b. introduction des normes environnementales internationales pour les produits exportés (ex: quantité de cadmium dans les fruits)
- c. réduction de la pression sur les sols
- d. accès facilité aux technologies et équipements plus efficaces (ex: matériels d'irrigation)
- e. accès facilité à des nouveaux marchés

Effets négatifs

- a. accroissement du déficit alimentaire et de déficit de la balance commerciale agricole,
- b. baisse des revenus dans des spéculations (les produits de base), qui engagent le plus grand nombre d'agriculteurs avec risques soit de pression accrue sur les terres marginales pour compenser la baisse des revenus et recours à des techniques de production moins durables pour minimiser les coûts de production, soit d'abandon des zones de production de céréales ;
- c. concentration des activités de production dans les régions plus profitables avec pression accrue sur les ressources en eau par la spécialisation dans les productions irriguées et accroissement des risques de pollution par l'intensification des intrants chimiques dans la production de produits d'exportation ;
- d. perte de biodiversité et désertification accrue
- e. creusement d'une dualité régionale entre cultures irriguées et pluviales, entre plaines (notamment littorales) et arrière-pays, et d'inégalités entre grands et petits exploitants
- f. déstructuration des sociétés rurales et exode rural qui irait aggraver les problèmes environnementaux et sociaux des villes et du littoral

... au secteur industriel, ...

Effets positifs

- a. un accès plus facile et à des prix plus bas aux technologies propres ;
- b. efforts accrus de mise en conformité avec des standards plus respectueux de l'environnement
- c. introduction de procédés de production plus propres pour satisfaire une demande soucieuse de l'environnement
- d. accroissement des Investissements Directs Etrangers
- e. gains d'efficacité pour les PME/PMI

Effets négatifs

- a. multiplication des points chauds, particulièrement sur les zones côtières
- b. possibilités d'effets de délocalisation Sud-Sud
- c. pression sur les ressources en eau en compétition croissante avec l'agriculture
- d. volume global de pollution et de consommation d'énergie en forte augmentation
- e. creusement des disparités entre grandes et petites entreprises dû à la mise en conformité avec les normes environnementales.
- f. effets néfastes sur les PME qui ne peuvent pas internaliser les surcoûts environnementaux, alors qu'elles représentent la majorité des entreprises
- g. effets sur l'emploi surtout dans les secteurs les plus protégés

... au secteur de la consommation.

Effets positifs

Les effets positifs possibles identifiés concernent en particulier le rajeunissement du parc automobile avec une pollution unitaire plus faible

Effets négatifs

- a. substitution de produits alimentaires produits localement avec des produits importés et avec un contenu de pollution plus élevé (déchets, énergie, etc.)
- b. augmentation de la consommation d'emballages et de la production de déchets domestiques
- c. développement accru des infrastructures de transports
- d. intensification de la circulation des véhicules particuliers et augmentation du parc automobile
- e. développement rapide des modes de distribution axés sur les grandes surfaces ou hypermarchés qui auront un effet d'accélération des effets mentionnés ci-dessus.
- f. destruction des circuits traditionnels de distribution obligeant à repenser l'aménagement urbain

Une intégration possible et nécessaire

L'importance de ces impacts et les enjeux qu'ils représentent pour le développement durable font que la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans les accords d'associations est incontournable.

Ceci est d'autant plus vrai que les accords d'associations entre l'UE et les PSEM se font entre des pays avec un écart de développement considérable et caractérisés par un environnement particulièrement fragile.

Le cas de l'ALENA représente la première expérience de création d'une zone de libre-échange qui inclue les considérations environnementales et sociales dans l'accord d'association. Bien qu'on ne puisse pas encore parler d'intégration des objectifs environnementaux avec les objectifs commerciaux, cet exemple fournit un grand nombre d'enseignements qui peuvent se révéler utiles dans la création de la ZLEM. Ainsi, il montre, par exemple, qu'il est possible d'inclure le principe de précaution sans pour cela entraver l'expansion du commerce ; il montre aussi que le commerce peut être subordonné à certains Accords Multilatéraux Environnementaux (AME).

Le partenariat euro-méditerranéen se pose des objectifs plus ambitieux de l'ALENA. L'intérêt de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne est de s'inscrire dans une logique de co-développement durable et de stabilité et prospérité partagées dont le libre-échange représente un moyen et non un but.

Des pistes de propositions pour une meilleure intégration des aspects environnementaux et sociaux dans les accords d'association.

Afin de prévenir et /ou atténuer les possibles impacts néfastes du libre-échange sur l'environnement et sur le développement durable des PSEM, un nombre de mesures ont été identifiées au niveau régional, national et sectoriel qui pourraient assurer d'une part la valorisation des opportunités offertes par le libre-échange et de l'autre une meilleure prise en compte des soucis environnementaux et sociaux. Il s'agit de mesures d'ordre réglementaire,

institutionnel et économique qui visent à compléter les dispositions prises dans le cadre du partenariat et à en améliorer le fonctionnement. Celles-ci ont été organisées par niveau d'intervention et type de mesures dans le tableau 2.

Tableau 2 Mesures de politique pour l'intégration de l'environnement et du développement dans le contexte euro-méditerranéen

Vision globale	<ul style="list-style-type: none"> • Vision globale sur le développement durable dans le contexte euro-méditerranéen • Définition de principes pour une politique industrielle, agricole et rurale, des transports et infrastructures et de consommation assurant un cheminement durable du développement • Mobilisation et participation de la société civile dans le processus de décision 		
	Niveau régional	Niveau national ou sous-national	Niveau sectoriel
Négociations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mandats du comité du SMAP et de la CMDD pour veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de libéralisation. • Création d'un observatoire des impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du libre-échange ainsi que des politiques environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Créations de comités nationaux chargés du suivi des impacts sociaux et environnementaux du libre-échange en relation avec l'observatoire régional. • Mobilisation et participation de la société civile et des autorités locales dans le processus de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'approfondissement du caractère multifonctionnel de l'agriculture méditerranéenne et concertation sur les mesures de politiques les plus appropriées pour mettre en valeur les multiples fonctions de l'agriculture • Inclure la discussion sur la libéralisation des échanges agricoles dans les accords de coopération portant sur les moyens du développement rural durable. • Se fixer des objectifs de performance environnementale (par exemple, pour le développement des transports en commun...) et des calendriers pour les atteindre
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accords sur les investissements et le transfert de technologies intégrant la dimension environnementale • Assistance technique dans le cadre du MEDA, volet ajustement structurel, pour la mise en place de mesures inspirées au principe pollueur ou utilisateur payeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité : internalisation des coûts environnementaux • Fonds environnementaux • Formation et assistance technique aux PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Incitations économiques pour les PME ayant des difficultés à internaliser les coûts environnementaux ; • Politique agricole plus orientée aux produits et aux méthodes de production propres (ex : biologique) • Fonds de dépollution industrielle • Ecotaxes et redevances dans les secteurs des emballages et des transports. Réductions fiscales pour l'achat de véhicules équipés de pots catalytiques.
Institutionnelles et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et financière pour la mise au point d'une réglementation environnementale dans les PSEM. • Réflexion sur les contraintes et opportunités d'une harmonisation et sur les calendriers de mise en conformité des normes. • Améliorer la coordination entre les fonds existants et évaluer la possibilité de mettre à niveau les moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etiquetage écologique • Mise en conformité des normes en matière d'emballages • Gestion de l'occupation des sols 	
Programmes horizontaux	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional de renforcement des capacités institutionnelles en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la consommation • Circulation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'information et d'assistance sur les technologies propres.

8. Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : rapport des gestionnaires de tâche et du secrétariat

A/ CONTEXTE ET DÉMARCHE

1/ L'intégration européenne, d'une part, (4 pays riverains de la Méditerranée sont membres de l'Union européenne et des discussions pour une éventuelle adhésion sont engagées avec 4 autres pays) et le partenariat euro-méditerranéen, d'autre part, qui réunit à ce stade les 15 pays de l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) sont les principaux processus de structuration prévisible de la relation libre-échange/environnement pour la région méditerranéenne.*

Un accord d'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne est entré en vigueur début 1996 et des accords d'association ont déjà été signés entre l'Union et 5 pays méditerranéens non-membres. Ces accords, en parallèle avec les programmes nationaux et régionaux MEDA, conduisent à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange (ZLE) euro-méditerranéenne (date objectif : 2010), mais peuvent aussi comprendre de nombreuses autres mesures, y compris pour la protection de l'environnement. La déclaration de Barcelone a notamment reconnu qu'il importait de "concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement".

2/ La volonté d'intégration économie-environnement paraît d'autant plus nécessaire pour la Méditerranée que :

- la qualité de l'environnement est un atout majeur pour le développement actuel et futur d'une région qui dispose de peu d'avantages comparatifs pour un développement industriel et agricole classique. Le développement du tourisme (première destination mondiale), des services et industries de haute technologie, et d'une agriculture de qualité en dépendent directement et déterminent largement l'avenir de la région.
- Les ressources naturelles (eau, sols, littoral...) sont précieuses et très fragiles, mais aussi limitantes pour le développement et l'espace méditerranéen est un "hot spot" mondial de la biodiversité terrestre.
- La dégradation de l'environnement et la nécessaire mise à niveau environnementale représentent déjà des coûts considérables qui pèsent sur les sociétés et les gouvernements.*

Dans ce contexte général, privilégier l'approche curative pour corriger les effets négatifs peut s'avérer très coûteux et conduire à des situations d'irréversibilité, déjà nombreuses dans la région. L'enjeu consiste au contraire à guider en amont le développement dans une voie à

* Cette structuration est essentiellement de type Nord-Nord (intégration européenne) et Nord-Sud (entre l'UE et chaque PSEM) dans le cadre du Partenariat. La dimension Sud-Sud gagnerait à être mieux prise en compte et développée. D'ailleurs, d'autres accords commerciaux et de libre-échange peuvent co-exister et plusieurs PSEM sont concernés par certains d'entre eux.

* A titre d'exemple, le Maroc a estimé que le coût annuel de la dégradation de son environnement représentait 8 % du PIB national et la Banque Mondiale a évalué à 9 milliards de dollars US le coût annuel d'altération de la santé par la pollution de l'air et de l'eau dans la région MENA (40 % des urbains sont concernés).

faible dégradation sociale et environnementale en évitant les cheminements à coûts très élevés constatés aujourd'hui dans de nombreux pays et à transformer autant que possible l'environnement de simple contrainte en avantage valorisable.

Le Partenariat euro-méditerranéen en cours de construction a donc un rôle essentiel d'orientation pour permettre la création d'un espace régional de développement durable.

3/ Dans ce contexte général, la CMDD, lors de sa 5^{ème} réunion (Rome, 1-3 juillet 1999) a adopté un programme de travail dont l'objectif, à ce stade, était de tirer les leçons utiles de certaines expériences régionales et nationales et d'approfondir l'analyse de quelques secteurs clefs pour la Méditerranée en focalisant la réflexion sur les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement et sur la prise en compte de l'environnement dans les premiers accords d'association.

Cette approche est complémentaire de celle, plus classique, de l'étude des impacts des normes environnementales sur le commerce. Mais elle est, par nature, plus complexe et difficile à objectiver car :

- l'impact du libre-échange sur l'environnement est de type indirect : les effets du libre-échange passent à travers le système économique, en modifiant notamment les équilibres macro-économiques (balance commerciale, budget du gouvernement) et les prix relatifs des produits et services. Cette évolution, qui peut être très importante pour certains produits, conduit à transformer les volumes et la composition de la production et de la consommation, ce qui se répercute alors sur la société et l'environnement.
- Le champ concerné est extrêmement large, ce qui nécessite de se focaliser sur certains aspects qui paraissent plus prioritaires.
- Il y a actuellement très peu de travaux, de données et même de méthodes pour évaluer les changements induits par le libre-échange.
- Il s'agit, pour la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, de changements "à venir", les premiers accords d'association signés (Tunisie, Maroc) entrant actuellement en vigueur.
- Les impacts à venir dépendent aussi largement des politiques qui sont et seront mises en œuvre, l'enjeu étant justement d'éclairer la décision publique sur les évolutions souhaitables de ces politiques.
- Le processus de construction régionale s'entrecroise avec le processus général de mondialisation.
- Il est souvent difficile de dissocier le libre-échange des autres causes dans les évolutions constatées et possibles.

Malgré ces difficultés, l'approche retenue par la CMDD de privilégier l'analyse des impacts du libre-échange sur l'environnement, plutôt que les impacts de la réglementation environnementale sur le libre-échange, paraît incontournable pour aider à la décision publique. Cette approche est d'ailleurs aussi mise en œuvre dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sous l'égide de la Commission de Coopération Environnementale (CCE) puisqu'une première analyse de ce type a été réalisée pour trois secteurs importants de production (maïs, électricité, élevage bovin).

4/ Pour conduire à bien ce travail, un certain nombre d'experts de diverses disciplines du Nord et du Sud de la Méditerranée ont été mobilisés. Leurs travaux et propositions ont été présentés et discutés lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Montpellier et Mèze du 5 au 8

octobre 2000, lequel a réuni 10 pays et plusieurs organisations internationales et non gouvernementales.

Ce travail d'expertise représente un apport conséquent à la réflexion euro-méditerranéenne. Les analyses réalisées par les experts ont porté sur les domaines suivants :

- évolution des échanges commerciaux des pays méditerranéens et du cadre multilatéral commerce/environnement ;
- leçons d'autres expériences régionales : ALENA et intégration de l'Espagne, Grèce, Portugal et Pologne dans l'Union européenne. L'expérience de l'Asie du Sud-Est a été également abordée dans l'étude industrie ;
- réflexions prospectives régionales dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture focalisées sur les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et sur les impacts possibles du libre-échange ;
- aspects environnementaux des accords d'association (Tunisie, Maroc, Autorité Palestinienne, Turquie, Egypte, Israël) passés avec l'Union européenne ;
- analyses nationales sectorielles sur certains modes de consommation (Maroc, Liban et Syrie) et certaines branches de production industrielle (Liban, Tunisie, Turquie, Syrie, Bosnie-Herzégovine).

Sur cette base, le Plan Bleu a réalisé un premier "cadre d'analyse" et un premier document de synthèse.

5/ Le travail des experts s'est focalisé sur les évolutions constatées ou envisageables ainsi que, le cas échéant, sur la prise en compte des aspects environnementaux dans les négociations. Ce travail a permis d'élaborer un premier constat partagé des impacts possibles et de certains aspects institutionnels.

Il a également été demandé aux experts, au vu des analyses réalisées, de faire des propositions qui mériteraient, à leurs yeux, d'être soumises à discussion. Celles-ci ont fait l'objet de débats, en petits groupes et en séance plénière, lors de l'atelier de Montpellier-Mèze, ce qui a permis de dégager certaines orientations. Celles-ci et les mesures à proposer nécessitent dans l'ensemble des analyses plus approfondies notamment sur la question agricole et la question sociale, ainsi que sur les mécanismes d'action qui pourraient être proposés à l'échelle régionale et dans les accords pour une meilleure intégration de la dimension environnement/développement durable.

La Commission européenne a fait part, à cet égard, de son souhait d'engager rapidement une seconde phase de travaux d'évaluation. Celle-ci pourra donc se nourrir des premiers travaux de la CMDD et contribuer à leur suite.

B/ ELÉMENTS DE CONSTAT

1/ Actuellement, pratiquement tous les pays méditerranéens non-membres de l'Union européenne ont des niveaux de protection élevés (la part de l'Union européenne dans les recettes des droits de douane représente par exemple 28,80 % du revenu fiscal du Liban, 19,21 % en Algérie et 15,86 % en Tunisie contre 0,66 % en Israël) et sont largement déficitaires pour l'ensemble des produits échangés.

Les enjeux essentiels du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne sont d'accélérer l'ouverture des pays, d'être un facteur d'impulsion de nécessaires réformes

structurelles et d'améliorer la compétitivité de productions actuellement trop faibles ou trop concentrées sur des catégories de produits peu dynamiques ou à faible valeur ajoutée (si on compare la situation de la Méditerranée à celle d'autres régions mondiales).

Mais le risque immédiat d'une telle libéralisation pour les PSEM est un accroissement des importations depuis l'Union européenne au détriment de la production locale. Pourtant, l'enjeu pour l'Union européenne ne saurait être de gagner des parts de marché à court terme mais bien plutôt de favoriser le développement de ses voisins du Sud pour donner à la région euro-méditerranéenne dans son ensemble une plus grande compétitivité mondiale, une stabilité et une prospérité partagées.

Dans ce contexte, le libre-échange est un outil qui doit, d'une part, être utilisé et modulé de façon appropriée et, d'autre part, être nécessairement accompagné d'autres mesures pour permettre la réussite du Partenariat euro-méditerranéen.

2/ Les différentes expériences régionales (ALENA, UE, Asie du Sud-Est ...) montrent l'ampleur des impacts possibles du libre-échange au plan économique, social, environnemental et territorial. On peut constater notamment dans les pays moins développés s'intégrant à des zones régionales de libre-échange :

- un accroissement important des importations et du déficit de la balance commerciale (ex : Grèce, Espagne, Portugal, Turquie ...)
- un effet de dimension avec croissance de certaines productions, de la consommation, des importations et exportations. Cet effet de croissance a un impact très important sur les transports internationaux (multiplication par 7 du transport en camions prévue de 1995 à 2005 en Amérique du Nord à cause de l'ALENA, alors que le transport des matières toxiques et des déchets semble actuellement déjà dépasser les capacités des gouvernements à superviser leur circulation et leur usage), nationaux et urbains, le développement des emballages, et l'environnement (émissions, pollutions ...)
- des changements dans la composition de la production (la part des produits manufacturés dans les exportations du Mexique est passée de 25 % à 90 %) avec des effets positifs ou négatifs pour l'environnement ;
- de lourds impacts pour l'agriculture traditionnelle et les zones rurales fragiles. Ainsi pour le secteur du maïs au Mexique constate-t-on à la fois : pauvreté accrue, exode rural et émigration ; remplacement de variétés traditionnelles par des variétés transgéniques et perte de diversité génétique; pression accrue sur les ressources en eaux et sols et accroissement des intrants et pollutions sans que des progrès significatifs aient été enregistrés sur d'autres secteurs de production agricole.
- Le creusement des déséquilibres régionaux entre les zones urbaines et côtières ou frontalières d'un côté et les zones rurales de l'autre (Espagne, Grèce, Mexique ...).

Toutes ces expériences régionales montrent la nécessité de politiques préventives pour l'environnement et le développement durable.

3/ Dans l'ensemble, les économies moins dynamiques et plus protégées des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ainsi que le niveau de développement social et la plus faible disponibilité de ressources par rapport au Mexique font que ces pays se trouvent dans une

position plus délicate que le Mexique face à la libéralisation des échanges et sont moins en mesure de faire face à un ajustement brutal de leur économie.

Les risques d'impacts négatifs sociaux (renforcement de la pauvreté, exode rural...) et environnementaux (perte de biodiversité, dégradation de paysages...), pour les **secteurs agricoles traditionnels** (céréales, élevage) qui représentent un très grand nombre d'emplois dans plusieurs pays, sont notamment très élevés si la zone de libre-échange euro-méditerranéenne devait être élargie aux produits agricoles sans précautions ni politiques adaptées. Dans l'autre sens, il n'est pas certain que la libéralisation des échanges bénéficierait beaucoup au secteur d'exportation de ces pays (fruits et légumes) dont le développement aurait des impacts environnementaux négatifs (pression accrue sur les ressources en eau, pollution) mais aussi positifs (respect des normes environnementales de certains produits).

Dans le **domaine industriel**, un effet positif du libre-échange sera l'accès plus facile, et à des prix plus bas, aux technologies propres. Parmi les principaux risques on peut noter la multiplication des sites critiques (hot spots) sur le littoral, un volume global de consommation d'énergie, de transports et de pollution en forte augmentation et les impacts sur des PME peu capables d'internaliser les surcoûts environnementaux et d'affronter la concurrence (alors qu'elles représentent la majorité des entreprises). Des politiques d'accompagnement pour aider à cette mise à niveau, éviter les risques de délocalisations polluantes, créer des systèmes de transports adaptés et améliorer l'efficacité énergétique sont à promouvoir.

Un autre impact important du libre-échange sera l'évolution des **modes de consommation** avec un fort accroissement de la consommation et des déchets d'emballages et du parc d'automobiles qui augmentera à une vitesse plus élevée que les revenus*. Celle-ci s'accompagnera d'impacts environnementaux très élevés si des mesures ne sont pas prises (traitement et recyclage des déchets, développement des transports en commun, fiscalité, réglementation ...).

Le développement des grandes surfaces commerciales contribuera à accroître le recours au "tout automobile", les émissions de gaz et les risques de congestion urbaine, alors que les pays et les villes disposent dans l'ensemble de peu d'espaces et de ressources pour y faire face.

4/ L'ALENA représente une première expérience d'accord de libre-échange qui s'accompagne d'accords parallèles sur l'environnement et le travail. La séparation des accords se traduit par une certaine subordination des accords sociaux et environnementaux aux objectifs commerciaux, notamment dans le domaine des investissements, ce qui paraît contradictoire avec l'affirmation que chaque partie peut instaurer ses propres normes environnementales (il n'y a pas d'objectifs d'harmonisation).

Cependant les accords multilatéraux d'environnement (AME) et le principe de précaution sont pris en compte dans l'accord commercial lui-même (ALENA). Une partie importatrice peut notamment établir des restrictions commerciales au nom de clauses bien spécifiées du type SPS (sanitaires et phytosanitaires), la charge de la preuve de l'absence de risques revenant à la partie exportatrice (contrairement aux règles de l'OMC). L'ALENA s'est aussi accompagnée

* Au Maroc, le parc d'automobiles importées a augmenté de 13,1 % par an de 1990 à 1995 après la libéralisation relative de la fin des années 80, et avec l'accord d'association, les taxes douanières, actuellement de 32,5 %, devraient devenir nulles en 2013. On estime que le parc automobile sera multiplié par 4 d'ici 2020. En Syrie, le parc a déjà été multiplié par 4,2 après la libéralisation relative de 1994. Avec la libéralisation, il pourrait s'accroître considérablement si on compare le nombre actuel de véhicules (4 pour 100 habitants) à celui par exemple du Liban où il y a peu d'entraves à l'importation de véhicules d'occasion. Le Liban enregistre en effet une proportion de voitures plus de 10 fois supérieure à celle de la Syrie et du même ordre de grandeur que la France ou l'Italie (malgré un PIB/hab. en PPA 5 fois plus faible), ce qui, compte tenu de l'âge du parc, du manque d'infrastructures et de transports en commun et des carburants utilisés est à l'origine de problèmes de congestion urbaine, de pollution de l'air et de santé publique, élevés et préoccupants.

de la création d'une "Commission de Coopération Environnementale" (CCE) qui a mis en œuvre des procédures d'évaluation des impacts et auprès de laquelle la société civile a la possibilité de faire des recours.

La plupart des experts ayant conduit les analyses estiment qu'au stade actuel du processus de Barcelone, l'intégration des préoccupations environnementales dans les accords d'association et les différentes politiques économiques et sectorielles est très insuffisante, sinon absente, malgré l'esprit et le texte de la Déclaration de Barcelone. La question environnementale dans les premiers accords signés n'est évoquée souvent qu'en annexe et est séparée des objectifs d'ajustement des équilibres macroéconomiques et de circulation des investissements. L'évolution des normes vers les standards européens est parfois citée avec des risques d'exigence d'efficacité trop rapide et sans que les accords incluent des objectifs précis et des critères pour les atteindre, ainsi qu'il est fait pour les objectifs du libre-échange.

A l'échelle régionale, les dispositifs opérationnels pour intégrer les principes de Rio (par exemple le principe de précaution) et assurer une évaluation en continu des impacts et des réponses restent par exemple à instaurer.

5/ Les études réalisées dans les pays ont montré combien il était nécessaire et utile de développer des démarches transversales entre autorités chargées de l'environnement, autorités chargées du commerce et du développement économique, autorités locales et acteurs de la société civile (notamment les entreprises, Chambres de Commerce et d'Industrie, ONG). Ce type de démarche peut faciliter par exemple l'inclusion des objectifs et mécanismes environnementaux dans les efforts de mise à niveau économique.

Elles montrent aussi la grande diversité des situations, l'intérêt d'échanger sur les pratiques entre Nord et Sud de la Méditerranée et la nécessité de poursuivre dans la mise en œuvre progressive d'un réseau d'expertise et d'évaluation.

C/ VERS DES PROPOSITIONS

À ce stade – mais elles ont besoin d'être étayées – on trouvera ci-après quelques pistes de propositions afin de préparer ultérieurement l'adoption par la 7^{me} CMDD (Turquie, 2001) d'un rapport final sur le libre-échange et l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen. Il s'agit de pistes provisoires réunies par les gestionnaires de tâche – le Liban et la France – à partir des travaux de la réunion de Montpellier et de Mèze (5-8 octobre 2000)

2. Inscription de l'accord de libre-échange dans la perspective du développement durable affichée au Sommet Euromed de Barcelone de 1995 et conséquences.

La constitution d'une zone de libre-échange doit être considérée non comme une fin en soi mais comme un outil au service de la création d'un partenariat euro-méditerranéen de solidarité et de développement durable.

Cet espace de coopération appelle un renforcement de ce partenariat sur le terrain du développement durable et, de ce fait, une étroite liaison entre les travaux d'EuroMED et ceux du Plan d'Action pour la Méditerranée lancés à Barcelone en 1975, confirmés et complétés en 1995.

Dans cette perspective, on peut penser à trois dispositions :

- Les travaux et documents réunis par le PAM seraient périodiquement transmis aux instances du processus EUROMED et des **réunions d'information** tenues, en tant que de besoin, par le Secrétariat d'EuroMed.
- Des **réunions ad hoc** pourraient être tenues, composées par les membres de la CMDD et du Partenariat afin de proposer des mesures de mise en œuvre et d'accompagnement de la Zone de Libre-Échange au regard des préoccupations de l'environnement et du développement durable.
- **L'identification de principes** (ex : principes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, de spécificités des pays, de précaution, d'utilisateur-payeur, de participation et mobilisation des acteurs, de responsabilisation environnementale des investisseurs étrangers et d'approche préventive) et mécanismes possibles de mise en œuvre qui pourraient être proposés à l'échelle régionale et dans les accords d'association. Sur la base des travaux de Montpellier-Mèze, le groupe de travail de la CMDD pourra faire des premières propositions.

Il semble par ailleurs indispensable d'étudier et de débattre plus largement des conséquences possibles de l'ouverture éventuelle de la zone de libre-échange **aux produits agricoles** en s'attachant à relier l'évolution possible des productions et échanges avec les problématiques des ressources (eau, sols...) et des territoires (établissements humains ruraux, biodiversité...) ainsi qu'avec les questions de santé alimentaire.

3. Une coopération aux échelles méditerranéenne et euro-méditerranéenne bien associées à des efforts nationaux

a) introduire davantage la dimension des échanges commerciaux dans la coopération et les politiques environnementales

À l'échelle méditerranéenne et euro-méditerranéenne, la coopération sur l'environnement déjà engagée dans le cadre du PAM depuis un quart de siècle entre les 20 États riverains et l'Union européenne, avec la participation de la société civile, devrait être renforcée en introduisant davantage la **préoccupation des échanges extérieurs** qui, jusqu'ici, y était peu présente.

Le PAM, pour sa part, devrait faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur l'environnement et développer, à travers elles, tout un volet relatif à **l'information et à la formation**, en particulier à l'endroit des populations et des responsables des activités les plus concernées par la ZLE.

Les pays riverains pourraient s'engager sur une base volontaire dans la voie de la définition de **dispositions minimum de référence** méditerranéenne relatives à l'environnement et à la santé, propres à leurs pays et les faire connaître. Ce travail pourrait être préparé à l'échelle méditerranéenne.

Le Partenariat euro-méditerranéen et le PAM devraient ensemble favoriser la mise en place ou le développement de réseaux entre professionnels concernés par les implications directes ou indirectes de la ZLE. Par exemple, devraient être développés les réseaux de Chambres de commerce, de syndicats, ceux concernés par les milieux et ressources (l'eau, les sols etc.) par la conservation de la nature (aires protégées) par les initiatives décentralisées (les cités), par le commerce et la consommation. Un **réseau d'associations de consommateurs** serait le bienvenu pour contribuer à maintenir la part des produits locaux, le commerce de proximité et un affichage des produits au regard de l'environnement, bien fait et accessible. Les réseaux d'entreprises pourront aider à un renforcement d'un co-développement particulièrement utile pour les éco-industries.

b) Économiser les ressources naturelles

Une attention particulière doit être portée au ménagement des ressources dont la région méditerranéenne a toujours été peu dotée.

Les facilités accrues qui seront données à l'accès aux produits importés et aux ressources extérieures ne doivent pas, par contre-coup, entraîner de surexploitation des ressources nationales et locales. L'appel aux **ressources domestiques renouvelables** devra donc être systématiquement encouragé.

Une attention prioritaire devrait être portée aux éléments communs qui concernent tous les pays euro-méditerranéens, par exemple dans la prise en considération de **l'effet de serre**. À cet égard, une concertation euro-méditerranéenne pourrait être suscitée, en tant que de besoin, avant les conférences mondiales qui se réuniront sur ce sujet.

Au plan national, les pays devraient être invités à s'engager à renforcer les moyens de leurs organes de **maîtrise de l'énergie** et de promotion des énergies renouvelables. Il en sera de même pour ceux qui travaillent sur la **maîtrise de l'eau** et notamment de **l'eau agricole** qui constitue pour toute la région, plus de 70% en moyenne du total des prélèvements. Conformément aux propositions de la CMDD adoptées en 1997 à Tunis par les Parties contractantes, la gestion de la demande (réduction des pertes, lutte contre les mauvaises utilisations ...) doit devenir la priorité du Partenariat et des politiques nationales dans ce domaine.

c) L'aménagement du territoire et les actions régionales

Les politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire constituent une dimension intéressante pour que soient mieux reliées les politiques d'environnement et de développement dans le cadre de la mise en place de la zone de libre-échange. On encouragera les **échanges d'expériences** entre pays et, par exemple, seront poursuivies les réunions euro-méditerranéennes du « Comité de Développement Spatial » qui regroupe depuis 10 ans les responsables de l'aménagement du territoire des différents États européens et qui, pour la

première fois en octobre 2000, s'est élargi aux responsables méditerranéens du Sud et de l'Est.

Les mutations qui pourraient découler de l'instauration d'une ZLE seront analysées, prises en compte et anticipées autant que faire se peut au plan des géographies nationales, régionales et locales.

Cette coopération pourrait se mobiliser sur :

- les **zones à risque de marginalisation** et de désertification (zones de montagne, arrière-pays ruraux),
- sur les **zones frontières** (la Commission européenne pourrait examiner les conditions d'une synergie possible pour certaines actions, transfrontières, entre MEDA et Interreg) **ou côtières** les plus concernées par la zone de libre-échange,
- la question de la **localisation des activités industrielles** et notamment la création de zones d'activité qui doit être réfléchi en intégrant en amont la dimension environnementale.

4. Promouvoir des stratégies et des actions au niveau national

L'affirmation des **spécificités et identités nationales** des PSEM devrait être rappelée en liminaire des stratégies, des politiques et des actions conduites dans les différents pays riverains et prise en compte dans les accords d'association. Tout devrait être fait pour permettre aux pays de choisir leurs objectifs au-delà des indispensables mesures d'accompagnement ou de conversion qui s'inscriront dans les périodes de mise en œuvre de la zone de libre-échange.

La mise en place de la zone de libre-échange induit de profondes évolutions des politiques dans des domaines très divers, par exemple, le réajustement des systèmes de ressources publiques suite à la réduction progressive des droits de douane (un recours pourrait être fait à de nouveaux systèmes de fiscalité différenciée en fonction d'objectifs à poursuivre et, en particulier, de développement durable et d'environnement), et sur la fixation de normes et de standards nationaux de santé ou d'environnement. Elles devraient également être l'occasion d'actions d'aménagement du territoire, de développement ou de protection régionale, et pourraient aussi viser à revoir les règles d'encadrement du commerce afin de renforcer l'attractivité des marchés intérieurs ou de proximité.

Pour faciliter cette évolution, les pays qui auraient choisi de se lancer, sur une base volontaire, vers une politique exigeante d'environnement, devraient être plus particulièrement soutenus.

Les États qui développeront des initiatives intéressantes, de manière centralisée à l'échelle nationale ou sur une base décentralisée, seraient aussi invités à faire connaître celles des actions qui pourraient intéresser d'autres pays pour faciliter les échanges d'expériences.

Ces politiques des États pourraient être éclairées et mieux cadrées par les résultats du bilan stratégique réalisé par la CMDD avec l'aide de l'Unité de coordination du PAM.

5. Mobiliser les acteurs de l'espace euro-méditerranéen

La zone de libre-échange aura des conséquences qu'il convient de positiver au maximum pour les 430 millions d'habitants de la région méditerranéenne comme pour les 240 millions d'habitants des pays européens non riverains.

La première attention devrait être portée aux populations pour lesquelles la zone de libre-échange entraînera de profondes mutations ou reconversions afin de faciliter celles-ci et de leur assurer la poursuite dans l'amélioration de leur cadre de vie. Elle doit tenir compte des situations différentes des populations en fonction de leurs revenus et de leurs capacités

d'adaptation éventuelle. Les **populations pauvres** ou à faible revenu dont les activités ont une répercussion particulière sur l'environnement, donneront lieu à une prise en considération particulière par les pays de la région.

La participation active des entreprises, des autorités locales et des associations est indispensable pour la réussite de la création d'un espace euro-méditerranéen de développement durable :

- Les **associations** en général devront participer, comme elles le font déjà, aux activités du PAM et du processus euro-méditerranéen. Elles devraient pouvoir être encouragées, en particulier dans leurs activités de formation ou d'observation au contact des milieux et des modes de vie. Les associations concernées par le rôle des femmes auront une place plus importante. Les associations et les professionnels du commerce intérieur et de la consommation seront appelés à travailler davantage sur le registre de la protection des consommateurs (étiquetage), la distribution des produits de qualité (écolabels) et la promotion des produits intérieurs.
- **Les autorités locales** ont aussi un rôle actif à jouer. Une plus grande attention devrait, par exemple, être portée par les pays aux règles des marchés publics pour prendre en compte non seulement les prix et la qualité technique mais aussi les effets sur l'environnement. Une information euro-méditerranéenne est à développer à partir des expériences en cours.
- La prise en compte de la dimension environnementale par les **entreprises** dans le processus de mise en œuvre de la zone de libre-échange est aussi très importante. Les mécanismes de formation et de mise à niveau, notamment des PME/PMI, devraient intégrer dès l'amont la dimension environnementale et les démarches de certification (ex : ISO 14000) sont à promouvoir. Les entreprises locales et celles venant s'installer ou créer des activités dans la région pourraient aussi être invitées à afficher et respecter des codes de bonne conduite quant à l'environnement et au développement durable.

6. Poursuivre et développer le programme de travail

a) Un programme d'études

Un processus d'études et de recherches sur la liaison libre-échange/environnement-développement durable a été engagé et devra être poursuivi sur plusieurs années sous la coordination du PAM.

Les études réalisées à ce jour, avant la mise en œuvre de la zone de libre-échange, ont permis d'identifier les enjeux les plus sensibles de la relation libre-échange-environnement.

Avec la mise en œuvre de la zone de libre-échange qui s'engage, il serait très souhaitable:

- i. de préciser et de faire adopter par les Parties contractantes la méthodologie commune d'analyse et de suivi des impacts.
 - ii. d'inviter les Parties à mettre en œuvre ces systèmes d'évaluation et de suivi. Dans un premier temps, la priorité devrait être donnée aux domaines identifiés comme les plus sensibles, à savoir :
- les **activités et populations fragiles** au choc du libre-échange et en particulier l'agriculture et certaines PME/PMI, ainsi que les zones les plus sensibles comme les arrières-pays ;
 - les **secteurs sensibles pour l'environnement** et susceptibles d'une forte croissance avec la mise en place de la zone de libre-échange, à savoir

notamment les transports urbains, régionaux et internationaux, les déchets d'emballage et certaines zones côtières.

- iii. de **renforcer les études** pour identifier les mécanismes d'action au niveau local, national ou régional permettant de mieux intégrer les principes et stratégies de développement durable dans le cadre du Partenariat et des accords d'association.

Ce travail nécessitera de renforcer et développer les **réseaux d'observatoires** nationaux et d'expertise et de tenir compte des démarches mises en œuvre par d'autres organisations internationales.

Les champs d'étude seront bien ouverts aux composantes économiques, sociales et écologiques des problèmes, ressources, activités, milieux, consommations et un accent sera mis sur les **dimensions sociétales** encore peu analysées

Les étapes de travail pour les prochaines années et leur coût seront proposés à la prochaine réunion de la CMDD.

b) Le travail du groupe

A la suite des travaux d'experts réalisés en 2000, le groupe devra se réunir pour préparer les propositions à soumettre à la 7^{ème} CMDD et à la 12^{ème} réunion des Parties contractantes. A cet effet, il serait souhaitable de prévoir trois réunions de travail :

- une réunion du comité de pilotage ;
- une réunion d'un sous-groupe "agriculture-zones rurales" (à former au sein de l'activité) chargé d'examiner plus à fond les enjeux sociaux et environnementaux de la zone de libre-échange dans ce domaine et les propositions qui pourraient être formulées ;
- une réunion du groupe pour aider à la finalisation du document de constat et de propositions.

c) Financement de l'activité

Le bon déroulement de ce programme d'activité nécessite le soutien de la Commission européenne, des pays ou d'autorités locales auxquels il est donc fait appel en complément des moyens du PAM.

ANNEXES

9. Annexe 1.1 Programme de travail

JEUDI 5 OCTOBRE (Montpellier)

Heure	Séances	Présentation	Intervenant
12.00: 12.30		Enregistrement	
12.30:14.00		Déjeuner	Mot d'accueil par M. M. Bacala, Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire, Conseil général de l'Hérault
14.00: 15.00	Séance plénière	Accueil, ouverture et introduction	
14.00: 14.20 14.20: 14.30 14.30: 15.00		Ouverture Le rôle de la CMDD et le processus Euro-Méditerranéen Enjeux méditerranéens, premiers résultats du groupe de travail, organisation objectifs de l'atelier	M. Th. Wahl, Directeur Général de l'Administration, des Finances et des Affaires Internationales, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, France M. A. Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault, Sénateur M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM M. G. Benoit, Directeur du Plan Bleu
15.00: 15.20		Pause	
15.20:18.00	Séance plénière	Environnement et commerce : contexte international et expériences régionales	Président de séance : M. Kodeih (Liban)
15.20: 15.40 15.40: 16.00		Evolution du cadre multilatéral libre-échange-environnement Contexte Euro-Méditerranéen et attentes de la DG Environnement	Mme S. Bouraoui, Tunisie Mme A. Mourmouris, Commission européenne - DG Environnement
16.00: 16.20		Leçons des expériences régionales : intégration de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de la Pologne dans l'Union Européenne (UE)	M. O. Kuik, université Vrije, Pays-Bas
16.20:16.40		Leçons des expériences régionales : le cas de l'Accord de Libre Echange Nord Amérique (ALENA)	M. J-M. Salles, Université de Montpellier
16.40: 17.00		Le point de vue d'ONG	Mrs A. Wandel, Amis de la Terre
17.00: 17.20 17.20: 18.00		Le point de vue du PNUE Discussion	Mlle M. Hara, PNUE, Genève

VENDREDI 6 OCTOBRE (Montpellier)

Heure	Séances	Présentation	Intervenant
09.00: 10.30	Séance plénière	Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : aspects méthodologiques et analyses sectorielles	Président de séance : M. Si Chaïb (Algérie)
09.00: 09.30		Une grille d'analyse pour les impacts du libre-échange sur l'environnement et résultats des études	M. V. Cistulli, Plan Bleu
09.30: 09.50		Grandes tendances des flux commerciaux en Méditerranée	Mme. A. Chevallier, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, Paris
09.50: 10.10		Industrie et environnement : constat et tendances à l'échelle régionale, et propositions	M. Chatelus, Université de Grenoble
10.10: 10.30		Industrie et environnement : le cas de l'industrie agroalimentaire au Liban	M. R. Abu Salman, Observatoire libanais de l'environnement et du développement
10.30 : 10.50		Agriculture, développement rural et environnement : constat, tendances à l'échelle régionale et propositions	M. B. Roux, Institut national de la recherche agronomique, Paris
10.50: 11.10		Pause	
10.50: 13:00	Séance plénière		Président de séance : M. Si Chaïb (Algérie)
11.10: 11.25		Etudes de cas	M. A. Jorio, Maroc
11.25 : 11.40		Modes de consommation et environnement : le cas du Maroc	M. R. El-Kareh, France/Liban
11.40: 12.00		Modes consommation et environnement : le cas du Liban et de la Syrie	M. A. Mahjoub, Tunisie
12.00: 12.20		Environnement et accords d'association : le cas de la Tunisie	M. Y. Sherif, Egypte
12.20 : 12.40		Environnement et accords d'association : le cas de l'Egypte	M. S. Miquel, Conseil Général de l'Hérault
12.40: 13.00		Un exemple de mobilisation des autorités locales pour l'environnement : une stratégie pour l'eau dans le département de l'Hérault	
		Discussion	
13.00: 14.30		Déjeuner offert par le Conseil Général de l'Hérault	
14.30: 17.30	Groupes de Travail	Industrie et environnement ; agriculture, environnement et développement rural ; consommation et environnement urbain et rural	
14.30: 17.30	Groupe de travail 1	Industrie et environnement : constats et enjeux, propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement au niveau sectoriel	Président : M. Mahjoub (Tunisie) Rapporteur : M. Chatelus (France)
14.30: 17.30	Groupe de travail 2	Agriculture, environnement et développement rural : constats, enjeux et propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement au niveau sectoriel	Président : M. Ibrahim (ENDA-Maghreb) Rapporteur : M. Roux (France)
14.30 : 17.30	Groupe de travail 3	Modes de consommation et environnement : constats et enjeux, propositions pour une meilleure prise en compte de l'environnement.	Président : M. Chabason (PAM) Rapporteur : M. Uhel, (AEE)

SAMEDI 7 OCTOBRE (Montpellier et Mèze)

Heure	Séances	Présentation	Intervenant
09.00 : 11.30	Groupes de Travail	Stratégies nationales et régionales pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans le contexte Euro-Méditerranéen	
09.00 : 11.30	Groupe de travail 4	Principes et propositions à formuler à l'échelle nationale pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les accords d'association	Président : M. Ibrahim Rapporteur : M. Mahjoub
09.00 : 11.30	Groupe de travail 5	Principes, propositions à formuler et suite du travail à l'échelle régionale (Euro-Méditerranéenne et méditerranéenne)	Président : Rapporteur : Mme Bouraoui
12.30 : 14.00		Déjeuner à Mèze (Village Club Thalassa)	
14.15 : 15.15	Visite de l'Ecosite de Mèze		M. Brière
15.30 : 17.10	Séance Plénière	Restitution des résultats des travaux en groupes	Président de séance : Mme Mourad (Egypte)
15.30: 15.50		Restitution Groupe de Travail 1: Industrie et discussion	M. Chatelus
15.50 :16.10		Restitution Groupe de Travail 2: Agriculture et discussion	M. Roux
16.10: 16.30		Restitution Groupe de Travail 3: Modes de Consommation et discussion	M. Uhel
16.30: 16.50		Restitution Groupe de Travail 4: Propositions échelle nationale et discussion	M. Mahjoub
16.50: 17.10		Restitution Groupe de Travail 5: Propositions échelle régionale et discussion	Mme Bouraoui
17.10: 17.30		Pause	
17.30: 17.45		Synthèse	M.M. G. Benoit et V. Cistulli, Plan Bleu
17.45: 18.30		Conclusions	M. Y. Piétrasanta, Député au Parlement européen rapporteur du programme MEDA M. S. Antoine, représentant de la France à la CMDD
19.30: 22.00		Dîner de clôture offert par la Commune de Mèze	

DIMANCHE 8 OCTOBRE (Mèze)

10.30: 12:00		Visite en Bateau des Parcs à Huîtres de l'Etang de Thau	
12.00: 14:00		Déjeuner	

10. Annexe 1.2 Liste des participants

ALGERIE/ALGERIA

M. Si Ahcène SI CHAIB

Directeur d'Etudes
Direction Générale de l'Environnement
Palais Mustapha Bacha
Boulevard de l'Indépendance
16000 Alger

Tél 213 21 67 64 12

Fax 213 21 67 63 39

ÉGYPTE/EGYPT

Mrs Amal MOURAD

Director
Department of Environment and Sustainable Development
Ministry of Foreign Affairs
Maspero
Cairo

Tél 202 57 47 847

Fax 202 57 47 847

Email amalmorad@yahoo.com

FRANCE

M. Thierry WAHL

Directeur Général de l'Administration,
Des Finances et des Affaires Internationales
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Tél +33 1 42 19 20 21

Fax +33 1 42 19 18 32

Email thierry.wahl@environnement.gouv.fr

M. Serge ANTOINE

Membre de la CMDD
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres

Tél +33 1 69 41 20 56

Fax +33 1 69 85 52 33

Email as.antoine@wanadoo.fr

M. Laurent CAPLAT

Chargé de mission Méditerranée
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement - DGAD/SAI
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Tél +33 1 42 19 17 05
Fax +33 1 42 19 17 19
Email laurent.caplat@environnement.gouv.fr

Madame Sylviane GASTALDO

Sous-Directeur
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement – D4E
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Tél +33 1 42 19 25 16
Fax +33 1 42 19 20 65
Email Sylviane.gastaldo@environnement.gouv.fr

M. Vincent HUSSENOT

Chargé de Mission Environnement Développement
D4 E (Direction Études Économiques Évaluations Environnementales)
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Tél
Fax +33 1 42 19 19 80
Email vincent.hussenot@environnement.gouv.fr

Madame Michelle GROSSET

Chargée de mission Méditerranée
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
3 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Tél +33 1 49 55 50 15
Fax +33 1 49 55 59 42
Email michelle.grosset@agriculture.gouv.fr

M. Paul LUU

Chef de Bureau Afrique-Méditerranée
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
3, rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Tél. : +33 1 49 55 46 00
Fax : +33 1 49 55 59 42

Madame Marie-Claude TABAR-NOUVAL

Chargée de Mission Méditerranée

DATAR

1, Avenue Floquet
75343 Paris Cedex 07

Tél +33 1 40 65 11 03

Fax +33 1 40 65 12 99

Email marie-claude.tabar-nouval@datar.gouv.fr

ISRAËL/ISRAEL

Mr Nir KEDMI

Environmental Economist

Ministry of Environment

5 Kanfei Heshatim Street

P.O. Box 34033

91340 Jerusalem

Tél 972 2 654 05 67

Fax 972 2 652 89 37

Email nir@environment.gov.il

ITALIE/ITALY

M. Giovanni GUERRIERI

Ministero dell' Ambiente – RIBO Department

Servizio Acqua, Rifiuti e Suolo

Via Cristoforo Colombo 44

I-00148 Rome

Tél 39 06 57 22 52 50

Fax 39 06 57 22 51 95

Email g.guerrieri@tin.it

LIBAN/LEBANON

Dr Naji KODEIH

Department of Technology and Environment

Ministry of Environment

PO Box 70-1091

Antelias

Tél 961 4 522 222

Fax 961 4 525 080

Email nkodeih@moe.govlb

MALTE/MALTA

Dr Louise FARRUGIA

Legal Officer
Ministry of Foreign Affairs and the Environment
Environment Protection Department
Palazzo Parisio
Merchants Street
Floriana

Tél 356 231 895/232 022
Fax 356 241 378
Email louise@mail.global.net.mt

MAROC/MOROCCO

M. Rachid FIRADI

Administrateur
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Habitat, de l'Urbanisme et l'Environnement
2, rue Oum Errabia, Agdal
10000 Rabat

Tél 212 37 68 15 00
Fax 212 37 77 26 40
Email r.firadi@caramail.com

TURQUIE/TURKEY

Ms Guzin ARAT

Environmental Engineer
Ministry of Environment
Foreign Relations Department
Eskisehir Yolu 8 km
06100 Ankara

Tél 90 312 285 17 05
Fax 90 312 285 37 39
Email guzinarat@yahoo.com

Parlement européen/European Parliament

M. Yves PIETRASANTA

Député au Parlement Européen
Rapporteur du programme MEDA
Vice-président du Conseil Général de l'Hérault
Délégué à l'Environnement
Conseiller Général, Maire de Mèze
Hôtel de Ville
34140 Mèze
FRANCE

Tél +33 4 67 18 30 30
Fax +33 4 67 43 51 66

CE/EC

Madame Athena MOURMOURIS

Commission Européenne
DG ENV/A4
200, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
BELGIQUE

Tél 32 2 296 39 51
Fax 32 2 296 34 40
Email Athena.Mourmouris@cec.eu.int

AMIS DE LA TERRE/Friends of the Earth (FoEME)

Ms Alexandra WANDEL

29, Rue Blanche
Bruxelles
BELGIQUE

Tél 32 2 54 20 185
Fax 32 2 53 75 596
Email mftz@foeeurope.org

ENDA Maghreb

Dr. Magdi IBRAHIM

Coordinateur des Programmes Environnement
et Développement au Maghreb
196, Quartier O.L.M.
Rabat-Souïssi
MAROC

Tél 212 37 75 64 14
Fax 212 37 75 64 13
Email Magdi@enda.org.ma

**AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT
EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY**

M. Ronan UHEL

Project Manager Reporting,
Mediterranean and Tourism
6 Kongens Nytorv,
K-Copenhagen
DANEMARK

Tél 45 33 36 71 30
Fax 45 33 36 71 28
Email ronan.uhel@eea.eu.int

PNUE/UNEP

Ms Mariko HARA

Junior Programme Officer
Economics and Trade Unit
15, chemin des Anémones
1219 Chatelaine
Genève
SUISSE

Tél 41 22 917 86 09
Fax 41 22 917 80 76
Email haram@unep.ch

FAO

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Mr Materne MAETZ

Senior Officer
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALIE

Tél 39 06 57 05 36 21
Fax 39 06 57 05 51 07
Email materne.maetz@fao.org

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

M. André VÉZINHET

Président
Sénateur
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex

M. Serge MIQUEL

Directeur de la Direction de l'Aménagement Rural
et de l'Environnement du Conseil Général de l'Hérault
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex

Tél +33 4 67 67 67 63
Fax +33 4 67 67 60 10

EXPERTS

Mr Rami ABU SALMAN

Ministry of Environment
Lebanese Environment & Development Observatory
PO Box 70-1091, Antelias
LEBANON

Tél 961 4 522222
Fax 961 4 418911
Email rsalman@moe.gov.lb

M. Jean-Marie BOISSON

Faculté de Sciences Économiques
Avenue de la Mer
Espace Richter
34000 Montpellier
FRANCE

Tél +33 4 67 15 83 06
Fax +33 4 67 1583 83
Email boisson@sceeco.univ-montp1.fr

Madame Soukeina BOURAOUI

CAWTAR (Centre Arabe pour la Femme)
4, rue de Pologne – EL Omrane
1050 Tunis
TUNISIE

Tél 216 7 1 571 945
Fax 216 7 1 574 627
Email cawtar@planet.tn

M. Michel CHATELUS

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
Sciences économiques
1, avenue Jeanne d'Arc
38000 Grenoble
FRANCE

Tél +33 4 76 82 75 12
Fax +33 4 76 82 75 12
Email chatelus@upmf-grenoble.fr

Madame Agnès CHEVALLIER

CEPII (Centre d'Etudes Prospectives
et d'Informations Internationales)
9, rue Georges Pitard
75740 Paris Cedex 15
FRANCE

Tél +33 1 53 68 55 60
Fax +33 1 53 68 55 03
Email a.chevallier@cepii.fr

Mr Raul DRACHMAN

Hachail 15/14
97891 Jerusalem
ISRAEL

Tél 972 2 53 26 312
Fax 972 2 58 17 924
Email drachil@netvision.net.il

M. Rudolf EL - KAREH
Universitaire Franco-Libanais
B.P. 202
06904 Sophia Antipolis Cedex
FRANCE

Tél +33 06 10 27 24 72

M. Abdeljaouad JORIO
ENDA Maghreb
196, Quartier O.L.M.
Rabat-Souïssi
MAROC

Tél 212 37 75 64 14
Fax 212 37 75 64 13
Email coord@enda.org.ma

Mr Onno KUIK
Institute for Environmental Studies (IVM)
De Boelelaan 1115
1081 HV Amsterdam
PAYS-BAS

Tél 31 20 44 49 513
Fax 31 20 44 49 553
Email onno.kuik@ivm.vu.nl

M. Azzam MAHJOUR
1, Passage 5
Avenue A. Thâlbi
MENZAH 9
2027 Tunis
TUNISIE

Tél 216 7 1 880 693
Fax pro. 216 7 1 713 715
Fax dom. 216 7 1 880 693
Email azmahjoub@prontomail.com

M. Bernard ROUX
INRA-ECONOMIE
16, rue Claude Bernard
75005 Paris
FRANCE

Tél +33 1 45 89 04 21
Fax +33 1 44 08 17 31
Email bernard.roux@inapg.inra.fr

M. Jean-Michel SALLES
LAMETA – UMR CNRS-UMI
Faculté des Sciences Economiques
Université Montpellier 1
B.P. 9606
34054 Montpellier Cedex 1
FRANCE

Tél +33 4 67 15 83 09
Fax +33 4 67 15 83 83
Email salles@lameta.univ-montpl.fr

Mr Yasser SHERIF
ENVIRONICS
General Manager
6, Dokki Street, Dokki,
12311 Giza
EGYPT

Tél 202 74 95 686/74 95 696
Fax 202 34 92 472
Email environics@link.com.eg

M. Emilio FONTELA
Univ. Autonoma Madrid
Pico de la Miel 7
28023 Madrid
ESPAGNE

Tél 41 22 310 04 66
Fax 41 22 310 20 04
Email emilio.fontela@uam.es

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE/MEDITERRANEAN ACTION PLAN
UNITÉ DE COORDINATION/COORDINATION UNIT**

M. Lucien CHABASON
Coordonnateur/Cordinator
Vass. Konstantinou 48
P.O Box 18019
116 35 Athènes
GRÈCE

Tél 30 1 72 73 100
Fax 30 1 72 53 196/97
Email chabason@unepmap.gr

PAM/PLAN BLEU

Centre d'Activités Régionales
Regional Activity Center
15, rue L. Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
FRANCE

Tél +33 4 92 38 71 30
Fax +33 4 92 38 71 31
Email planbleu@planbleu.org
www.planbleu.org

M. Guillaume BENOIT

Directeur/Director
Tél +33 4 92 38 71 33
Email gbenoit@planbleu.org

Madame Aline COMEAU

Directrice Scientifique/Scientific Director
Tél +33 4 92 38 71 33
Email acomeau@planbleu.org

M. Vito CISTULLI

Chargé de mission Économie de l'Environnement/Programme Officer Environmental Economics
Tél +33 4 92 38 71 43
Email vcistulli@planbleu.org

M. Patrice MIRAN

Chargé de mission Environnement/Programme Officer, Environment
Tél +33 4 92 38 71 40
Email miran@planbleu.org

Madame Brigitte FÉVRIER

Secrétaire de l'équipe de direction
Management Team Secretary
Tél +33 4 92 38 71 33
Email bfevrier@planbleu.org

Madame Christiane BOURDEAU

Secrétaire
Tél +33 4 92 38 71 41
Email bourdeau@planbleu.org

Mademoiselle Laura de FRANCHIS

Interprétariat:

Madame Gilian XERIDAT

Madame Kathy CHALAVAN

Le PAM/Plan Bleu remercie vivement pour leur soutien financier :

- La Commission européenne
 - Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, France
 - Le Ministère des Affaires étrangères, France
 - Le Ministère de l'Environnement du Liban
 - Le Conseil Général de l'Hérault et la Mairie de Mèze, France
- pour leur accueil et leur contribution :

M. André VEZINHET, Président du Conseil Général de l'Hérault,
Sénateur

M. Michel BACALA, Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et des
Équipements Départementaux,
Conseiller Général du Canton de Mauguio

M. Serge MIQUEL, Directeur de la Direction de l'Aménagement Rural
et de l'Environnement du Conseil Général de l'Hérault

Madame Chantal PAGÈS, Chef de service à la Direction des Services de l'Assemblée et de la
Présidence

Madame Irina VALARIÉ, Directeur à la Direction de l'eau et des milieux aquatiques du Conseil
Général de l'Hérault

M. Yves PIETRASANTA, Député au Parlement Européen, rapporteur du programme MEDA
Vice-président du Conseil Général de l'Hérault,
Délégué à l'Environnement,
Conseiller général,
Maire de Mèze

- **M. Angelo GIORDANO**, Chef de cabinet, Mairie de Mèze

- **M. DELL'OVA**, Directeur, S.E.M.A.B.A.T.H., Village Club Thalassa – Hameau du Lac
Le Taurus, Mèze

- **Madame ANDRÉ**, Directrice, Village Club Thalassa, Mèze

- **M. Philippe BRIÈRE**, Directeur, Ecosite du Pays de Thau, Mèze.

11. Anexe 1.3 Etudes internationales et régionales

- Libre-échange et environnement : quel cadre multilatéral pour la région méditerranéenne ?, (Constance CORBIER).
- Les échanges commerciaux des pays méditerranéens, (Agnès CHEVALLIER).
- Les questions d'environnement dans la future zone de libre-échange méditerranéenne : qu'a-t-on appris de l'ALENA ?, (Tancrede VOITURIER, Tristan LE COTTY, Jean-Michel SALLES et Hélène ILBERT).
- Free Trade and the Environment in the Euro-Mediterranean context: Lessons learned from Spain, Portugal, Greece and Poland, (Onno KUIK and F.H. OOSTERHUIS).
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen, volet Agriculture, (Bernard ROUX).
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen, volet Industrie : industrialisation et environnement, (Michel CHATELUS).

12. Annexe 1.4 Etudes nationales

Etudes Modes de consommation :

- Modes de consommation, environnement et libre-échange au Maroc, (Abdeljaouad JORIO).
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen. Volet Modes de consommation : Liban-Syrie, (Rudolf EL-KAREH).

Etudes Industries :

- Case Study on the Chemicals and Agro-Food Industries, Lebanon, UNDP-CAPACITY 21 PROGRAM Ministry of the Environment, (ENVIROTECH).
- Textile Industry Sectoral Study, Country Turkey, (Zeynep YÖNTEM).
- Textile Industry Sectoral Study, Country Bosnia and Herzegovina, (Sanda MIDZIC).
- Industries Textile et Agroalimentaire, Etude sectorielle, Tunisie, (Hafedh ZAAFRANE).
- Free Trade and the Environment in the Euro-Mediterranean Context, Syria, Fruit and Vegetable Sector Study, (Najih CHAMIEH).

Aspects environnementaux des accords d'association :

- Aspects environnementaux des accords d'association signés entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens non membres, Cas du Maroc, (Najib AKESBI).
- Libre-échange et environnement dans le contexte Euro-Méditerranéen : l'accord d'association Tunisie – Union Européenne et l'Environnement, (Azzam MAHJOUB).
- Environmental Aspects of the Co-operation Agreements signed by the European Union and non-member Mediterranean States, Country Turkey, (Zeynep YÖNTEM).
- Environmental Aspects of the Co-operation Agreements signed by the European Union and the Palestinian Authority, (Mohammad Said AL HMAIDI).
- Environmental Aspects of the Co-operation Agreements between the European Union and non-member Mediterranean States, Lessons from the EU-Israel Agreement and related topics, (Raul DRACHMAN).
- Egypt/EU Free Trade Arrangement: Scoping of Environmental Effects, (ENVIRONICS), (Yasser SHERIF, Nadine EL HAKIM and Nihal EL MEGHARBEL).

13. Annexe 5.1 Eléments de discussion pour les groupes de travail

1. Résumé des études

Les documents de travail préparés pour cet atelier avaient pour but de :

- Analyser les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen. A cette fin des analyses rétrospectives sur d'autres régions (UE, ALENA) ont été réalisées ainsi que des études de cas au niveau national (agriculture, agro-industrie, industrie textile, modes consommation) et au niveau régional (agriculture, industrie) ;
- Analyser la prise en compte de l'environnement dans les premiers accords d'association ainsi que dans d'autres accords régionaux (ALENA).

Ces études ont permis de dégager des possibles risques environnementaux et territoriaux associés à la création d'une zone de libre-échange en méditerranée. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

Impacts liés au secteur agricole

Effets négatifs

- accroissement du déficit alimentaire et de déficit de la balance commerciale agricole,
- baisse des revenus dans des spéculations (les produits de base), qui engagent le plus grand nombre d'agriculteurs avec risques soit de pression accrue sur les terres marginales pour compenser la baisse des revenus et recours à des techniques de production moins durables pour minimiser les coûts de production, soit d'abandon des zones de production de céréales;
- délocalisation des activités de production dans les régions plus profitables avec pression accrue sur les ressources en eau par la spécialisation dans les productions irriguées et accroissement des risques de pollution par l'intensification des intrants chimiques dans la production de produits d'exportation ;
- perte de biodiversité et désertification accrue
- creusement d'une dualité régionale entre cultures irriguées et pluviales, entre plaines (notamment littorales) et arrière-pays, et d'inégalités entre grands et petits exploitants
- déstructuration des sociétés rurales et exode rural qui irait aggraver les problèmes environnementaux et sociaux des villes et du littoral

Effets positifs :

- retombées positives sur le budget du gouvernement de la réduction des subventions agricoles
- introduction des normes environnementales internationales pour les produits exportés (ex: quantité de cadmium dans les fruits)
- réduction de la pression sur les sols
- accès facilité aux technologies et équipements plus efficaces (ex: matériels d'irrigation)
- accès facilité à des nouveaux marchés

Impacts liés au secteur industriel

Effets négatifs

- multiplication des points chauds, particulièrement sur les zones côtières
- possibilités d'effets de délocalisation Sud-Sud
- pression sur les ressources en eau en compétition croissante avec l'agriculture
- volume global de pollution et de consommation d'énergie en forte augmentation
- creusement des disparités entre grandes et petites entreprises dû à la mise en conformité avec les normes environnementales.
- effets néfastes sur les PME qui ne peuvent pas internaliser les surcoûts environnementaux, alors qu'elles représentent la majorité des entreprises.
- effets sur l'emploi surtout dans les secteurs les plus protégés

Effets positifs

- un accès plus facile et à des prix plus bas aux technologies propres ;
- efforts accrus de mise en conformité avec des standards plus respectueux de l'environnement
- introduction de procédés de production plus propres pour satisfaire une demande soucieuse de l'environnement
- accroissement des Investissements Directs Etrangers
- avantage de départ tardif

Impacts sur la consommation et les villes

Effets négatifs

- substitution de produits alimentaires produits localement avec des produits importés et avec un contenu de pollution plus élevé (déchets, énergie, etc.)
- augmentation de la consommation d'emballages et de la production de déchets domestiques
- développement accru des infrastructures de transports
- intensification de la circulation des véhicules particuliers et augmentation du parc automobile
- développement rapide des modes de distribution axés sur les grandes surfaces ou hypermarchés qui auront un effet d'accélération des effets mentionnés ci-dessus.
- destruction des circuits traditionnels de distribution obligeant à repenser l'aménagement urbain

Effets positifs

- rajeunissement du parc automobile avec une pollution unitaire plus faible

Afin de prévenir et /ou atténuer les possibles impacts néfastes du libre-échange sur l'environnement et sur le développement durable des PSEM, un nombre de mesures ont été proposées. Celles-ci sont résumées dans le tableau suivant et sont organisées par domaine d'intervention.

Mesures d'accompagnement

Type de mesures	Niveau régional	Niveau national ou sous-national	Niveau sectoriel
Négociations	<ul style="list-style-type: none">• Vision globale sur le développement durable dans le contexte euro-méditerranéen• Définition de principes pour une politique industrielle, agricole et rurale, des transports et infrastructures et de consommation assurant un cheminement durable du développement• Renforcer les mandats du comité du SMAP et de la CMDD pour veiller à	<ul style="list-style-type: none">• Créations de comités nationaux chargés du suivi des impacts sociaux et environnementaux du libre-échange en relation avec l'observatoire régional.• Mobilisation et participation de la société civile et des autorités locales dans le processus de	<ul style="list-style-type: none">• Travail d'approfondissement du caractère multifonctionnel de l'agriculture méditerranéenne et concertation sur les mesures de politiques les plus appropriées pour mettre en valeur les multiples fonctions de l'agriculture• Inclure la discussion sur la libéralisation des échanges agricoles dans les accords de coopération portant sur les moyens du développement rural durable.

Type de mesures	Niveau régional	Niveau national ou sous-national	Niveau sectoriel
	<p>l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de libéralisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un observatoire des impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du libre-échange ainsi que des politiques environnementales • Améliorer la coordination entre les fonds existants et évaluer la possibilité de mettre à niveau les moyens financiers. • Mobilisation et participation de la société civile dans le processus de décision 	décision	<ul style="list-style-type: none"> • Se fixer des objectifs de performance environnementale (par exemple, pour le développement des transports en commun...) et des calendriers pour les atteindre
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accords sur les investissements et le transfert de technologies intégrant la dimension environnementale • Fonds environnemental régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité : internalisation des coûts environnementaux • Fonds • Accès au crédit • Circulation de l'information • Formation et assistance technique aux PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Incitations économiques pour les PME ayant des difficultés à internaliser les coûts environnementaux ; • Politique des prix agricoles plus orientée vers les produits et les méthodes de production propres. • Fonds de dépollution industrielle • Ecotaxes et redevances dans les secteurs des emballages et des transports. Réductions fiscales pour l'achat de véhicules équipés de pots catalytiques.
Institutionnelles et réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et financière pour la mise au point d'une réglementation environnementale dans les PSEM. • Réflexion sur les contraintes et opportunités d'une harmonisation et sur les calendriers de mise en conformité des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etiquetage écologique • Mise en conformité des normes en matière d'emballages • Gestion de l'occupation des sols 	
Programmes horizontaux	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional de renforcement des capacités institutionnelles en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'information et d'assistance sur les nouvelles technologies

2. Contributions attendues des groupes de travail

Les 5 groupes de travail (agriculture et développement rural, industrie, consommation, mesures au niveau national et mesures au niveau régional) sont invités à mener une réflexion sur les thèmes suivants. Le temps

- Les retombées environnementales, territoriales et sociales possibles du libre-échange. Il s'agira d'identifier parmi les types d'impacts évoqués plus haut, ou d'autres qui seront

ajoutés à la liste, ceux qui présentent les risques les plus élevés en Méditerranée et qui doivent être considérés prioritaires ou les opportunités à saisir. Les relations entre libre-échange et les impacts identifiés doivent, dans la mesure du possible, être argumentées.

- Les conclusions des documents de travail. Cette discussion devrait aboutir à un point de vue partagé sur les grands enjeux posés par le libre-échange et les principes à retenir pour assurer au processus de libéralisation des marchés un cheminement cohérent avec l'objectif de développement durable de la région.
- L'analyse des mesures indiquées dans le tableau ci-dessus. Un jugement sera formulé sur la pertinence de ces mesures avec les spécificités du secteur et du pays dans lequel elles pourraient être mises en œuvre, la faisabilité en termes de coût-efficacité, et les contraintes à leur mise en œuvre. D'autres mesures au niveau sectoriel, national ou régional, capables de prévenir ou atténuer les impacts environnementaux du libre-échange pourront être ajoutées au cours de la discussion.
- Suggestions pour la suite à donner aux activités menées jusqu'à présent par le groupe de travail de la CMDD. Sur la base des propositions et des mesures prioritaires retenues, il s'agira d'identifier les activités nécessaires à leur mise en place. Celles-ci pourront consister en des thèmes d'approfondissement particulièrement utiles à une meilleure compréhension des relations libre-échange-environnement et des outils à disposition pour éviter ou atténuer les impacts néfastes (par exemple, écofiscalité). La réflexion portera aussi sur les modalités de réalisation des activités identifiées (par exemple, études monographiques au niveau national ou régional, études de cas, ...), ainsi que sur les aspects organisationnels (par exemple, création de réseaux,...).

LIST OF MAP TECHNICAL REPORTS

Please note that you can download MTS Reports from our web site at www.unepmap.org

MTS 136. UNEP/MAP/MED POL: **Guidelines for the management of fish waste or organic materials resulting from the processing of fish and other marine organisms.** MAP Technical Report Series No. 136, UNEP/MAP, Athens, 2002. (English, French, Spanish & Arabic).

MTS 135. PNUE/PAM: **PAC DU PAM "Zone côtière de Sfax": Synthèse des études du projet, rapport de la réunion de clôture et autres documents choisis.** No. 135 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2001. (French).

MTS 134. UNEP/MAP: **MAP CAMP Project "Israel": Final Integrated Report and Selected Documents.** MAP Technical Reports Series No. 134, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

MTS 133. UNEP/MAP: **Atmospheric Transport and Deposition of Pollutants into the Mediterranean Sea: Final Reports on Research Projects.** MAP Technical Reports Series No. 133, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

MTS 132. UNEP/MAP/WHO: **Remedial Actions for Pollution Mitigation and Rehabilitation in Cases of Non-compliance with Established Criteria.** MAP Technical Reports Series No. 132, UNEP/MAP, Athens 2001. (English).

MTS 131. UNEP/MAP: **MAP CAMP Project "Fuka-Matrouh", Egypt: Final Integrated Report and Selected Documents.** MAP Technical Reports Series No. 131, (2 Vols.), UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

MTS 130. UNEP/MAP/WMO: **Atmospheric Input of Persistent Organic Pollutants to the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 130, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

MTS 129. UNEP/MED POL: **Guidelines for the Management of Dredged Material.** MAP Technical Reports Series No. 129, UNEP, Athens 2000. (English, French, Spanish and Arabic). PNUE/MED POL: **Lignes Directrices pour la gestion des matériaux de dragage.** No. 129 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes 2000. (161 pgs.). (Anglais, français, espagnol et arabe).

MTS 128. UNEP/MED POL/WHO: **Municipal Wastewater Treatment Plants in Mediterranean Coastal Cities.** MTS no. 128, UNEP, Athens 2000 (English and French). PNUE/MED POL/OMS: **Les Stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes cotières de la Méditerranée.** No. 128 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 2000. (Anglais et français).

MTS 127. UNEP: **Minutes of the Seminar, Territorial Prospective in the Mediterranean and the Approach by Actors,** Sophia Antipolis, France, 7-9 November 1996. MTS No. 127, UNEP, Athens 2000. (French only). PNUE: **Actes du séminaire, La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteurs,** Sophia Antipolis, 7-9 novembre 1996. No. 127 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 2000. (In French with English introduction and 1 paper).

MTS 126. UNEP/MCSD/Blue Plan: **Report of the Workshop on Tourism and Sustainable Development in the Mediterranean,** Antalya, Turkey, 17-19 September 1998. MAP Technical Reports Series No. 126, UNEP, Athens 1999. (English and French). PNUE/CMDD/Plan Bleu: **Rapport de l'atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée,** Antalya, Turquie, 17-19 septembre 1998. No. 126 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 1999. (Anglais et français).

MTS 125. UNEP: **Proceedings of the Workshop on Invasive *Caulerpa* Species in the Mediterranean,** Heraklion, Crete, Greece, 18-20 March 1998. MAP Technical Reports Series No. 125, UNEP, Athens 1999. (317 pgs). (English and French). PNUE: **Actes de l'atelier sur les especes *Caulerpa* invasives en Méditerranée,** Heraklion, Crète, Grèce, 18-20 mars 1998. No. 125 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 1999. (317 pgs). (Anglais et français).

MTS 124. UNEP/WHO: **Identification of Priority Hot Spots and Sensitive Areas in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 124. UNEP, Athens, 1999. (102 pgs.). PNUE/OMS: **Identification des "Points Chauds" et "Zones Sensibles" de pollution prioritaire en Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 124. UNEP, Athens, 1999 (102 pgs.).

MTS 123. UNEP/WMO: **MED POL Manual on Sampling and Analysis of Aerosols and Precipitation for Major Ions and Trace Elements.** MAP Technical Reports Series No. 123. UNEP, Athens, 1998, (166 pgs.).

MTS 122. UNEP/WMO: **Atmospheric Input of Mercury to the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 122. Athens, 1998, (78 pages).

MTS 121. PNUE: **MED POL Phase III. Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région Méditerranéenne (1996-2005).** MAP Technical Reports Series No. 121. Athens 1998, (123 pgs). (In publication)

MTS 120. UNEP: **MED POL Phase III. Programme for the Assessment and Control of Pollution in the Mediterranean Region (1996-2005).** MAP Technical Reports Series No. 120. UNEP, Athens, 1998, (120 pgs).

MTS 119. UNEP: **Strategic Action Programme to Address Pollution from Land-Based Activities.** MAP Technical Reports Series No. 119. UNEP, Athens, 1998, (178 pgs) (English and French) PNUE: **Programme d'Actions Stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.** MAP Technical Reports Series No. 119. PNUE Athens 1998, (178 pgs) (Français et anglais)

MTS 118. UNEP/WMO: **The Input of Anthropogenic Airborne Nitrogen to the Mediterranean Sea through its Watershed.** MAP Technical Reports Series No. 118. UNEP, Athens, 1997 (95 pgs.) (English).

MTS 117. UNEP: **La Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable.** MAP Technical Reports Series No. 117. UNEP, Athens, 1997 (97 pgs.) (Français seulement).

MTS 116. UNEP/IAEA: **Data Quality Review for MED POL (1994-1995), Evaluation of the analytical performance of MED POL laboratories during 1994-1995 in IAEA/UNEP laboratory performance studies for the determination of trace elements and trace organic contaminants in marine biological and sediment samples.** MAP Technical Reports Series No. 116. UNEP, Athens, 1997 (126 pgs.) (English).

MTS 115. UNEP/BP **Methodes et outils pour les etudes systemiques et prospectives en Méditerranée, PB/RAC, Sophia Antipolis, 1996.** MAP Technical Reports Series No. 115. UNEP/BP, Athens, 1996 (117 pgs.) (français seulement).

MTS 114. UNEP: **Workshop on policies for sustainable development of Mediterranean coastal areas, Santorini island, 26-27 April 1996. Presentation by a group of experts.** MAP Technical Reports Series No. 114. UNEP, Athens, 1996 (184 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Journées d'étude sur les politiques de développement durable des zones côtières méditerranéennes, Ile de Santorin, 26-27 avril 1996. Communications par un groupe d'experts.** MAP Technical Reports Series No. 114. UNEP, Athens, 1996 (184 pgs.) (Parties en anglais ou français seulement).

MTS 113. UNEP/IOC: **Final reports of research projects on transport and dispersion (Research Area II) - Modelling of eutrophication and algal blooms in the Thermaikos Gulf (Greece) and along the Emilia Romagna Coast (Italy).** MAP Technical Reports Series No. 113. UNEP, Athens, 1996 (118 pgs.) (English).

MTS 112. UNEP/WHO: **Guidelines for submarine outfall structures for Mediterranean small and medium-sized coastal communities.** MAP Technical Reports Series No. 112. UNEP, Athens, 1996 (98 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Lignes directrices pour les émissaires de collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 112. UNEP, Athens, 1996 (98 pgs.).

MTS 111. UNEP/WHO: **Guidelines for treatment of effluents prior to discharge into the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 111. UNEP, Athens, 1996 (247 pgs.) (English).

MTS 110. UNEP/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by anionic detergents.** MAP Technical Reports Series No. 110. UNEP, Athens, 1996 (260 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques.** MAP Technical Reports Series No. 110. UNEP, Athens, 1996 (260 pgs.).

MTS 109. UNEP/WHO: **Survey of pollutants from land-based sources in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 109. UNEP, Athens, 1996 (188 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée (MED X BIS).** MAP Technical Reports Series No. 109. UNEP, Athens, 1996 (188 pgs.).

MTS 108. UNEP/WHO: **Assessment of the state of microbiological pollution of the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 108. UNEP, Athens, 1996 (270 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 108. UNEP, Athens, 1996 (270 pgs.).

MTS 107. UNEP/WHO: **Guidelines for authorization for the discharge of liquid wastes into the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 107. UNEP, Athens, 1996 (200 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 107. UNEP, Athens, 1996 (200 pgs.).

MTS 106. UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of eutrophication in the Mediterranean sea.** MAP Technical Reports Series No. 106. UNEP, Athens, 1996 (456 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS:

Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée. MAP Technical Reports Series No. 106. UNEP, Athens, 1996 (456 pgs.).

MTS 105. UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean sea by zinc, copper and their compounds.** MAP Technical Reports Series No. 105. UNEP, Athens, 1996 (288 pgs.) (English and French).
PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés.** MAP Technical Reports Series No. 105. UNEP, Athens, 1996 (288 pgs.).

MTS 104. UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and heavy metal accumulation.** MAP Technical Reports Series No. 104. UNEP, Athens, 1996 (156 pgs.) (English and French).
PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs à l'eutrophisation et à l'accumulation des métaux lourds.** MAP Technical Reports Series No. 104. UNEP, Athens, 1996 (156 pgs.).

MTS 103. UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with biological effects (Research Area III).** MAP Technical Reports Series No. 103. UNEP, Athens, 1996 (128 pgs.) (English and French).
PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs aux effets biologiques (Domaine de Recherche III).** MAP Technical Reports Series No. 103. UNEP, Athens, 1996 (128 pgs.).

MTS 102. UNEP: **Implications of Climate Change for the Coastal Area of Fuka-Matrouh (Egypt).** MAP Technical Reports Series No. 102. UNEP, Athens, 1996 (238 pgs.) (English).

MTS 101. PNUE: **Etat du milieu marin et du littoral de la région méditerranéenne.** MAP Technical Reports Series No. 101. UNEP, Athens, 1996 (148 pgs.) (français seulement).

MTS 100. UNEP: **State of the Marine and Coastal Environment in the Mediterranean Region.** MAP Technical Reports Series No. 100. UNEP, Athens, 1996 (142 pgs.) (English).

MTS 99. UNEP: **Implications of Climate Change for the Sfax Coastal Area (Tunisia).** MAP Technical Reports Series No. 99. UNEP, Athens, 1996 (326 pgs.) (English and French).
PNUE: **Implications des changements climatiques sur la zone côtière de Sfax.** MAP Technical Reports Series No. 99. UNEP, Athens, 1996 (326 pgs.).

MTS 98. UNEP: **Implications of Climate Change for the Albanian Coast.** MAP Technical Reports Series No. 98. UNEP, Athens, 1996 (179 pgs.) (English).

MTS 97. UNEP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on marine communities.** MAP Technical Reports Series No. 97. UNEP, Athens, 1996 (141 pgs.) (English and French).
PNUE/FAO: **Rapports finaux des projets de recherche sur les effets (Domaine de recherche III) - Effets de la pollution sur les communautés marines.** MAP Technical Reports Series No. 97. UNEP, Athens, 1996 (141 pgs.).

MTS 96. UNEP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on plankton composition and spatial distribution, near the sewage outfall of Athens (Saronikos Gulf, Greece).** MAP Technical Reports Series No. 96. UNEP, Athens, 1996 (121 pgs.) (English).

MTS 95. UNEP: **Common measures for the control of pollution adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution.** MAP Technical Reports Series No. 95. UNEP, Athens, 1995 (69 pgs.) (English and French).
PNUE: **Mesures communes de lutte contre la pollution adoptées par les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.** MAP Technical Reports Series No. 95. UNEP, Athens, 1995 (69 pgs.).

MTS 94. UNEP: **Proceedings of the Workshop on Application of Integrated Approach to Development, Management and Use of Water Resources.** MAP Technical Reports Series No. 94. UNEP, Athens, 1995 (214 pgs.) (parts in English or French only).
PNUE: **Actes de l'Atelier sur l'application d'une approche intégrée au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.** MAP Technical Reports Series No. 94. UNEP, Athens, 1995 (214 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 93. UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to the environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms.** MAP Technical Reports Series No. 93. UNEP, Athens, 1995 (118 pgs.) (English).

MTS 92. UNEP/WHO: **Assessment of the State of Pollution in the Mediterranean Sea by Carcinogenic, Mutagenic and Teratogenic Substances.** MAP Technical Reports Series No. 92. UNEP, Athens, 1995 (238 pgs.) (English).

MTS 91. PNUE: **Une contribution de l'écologie à la prospective. Problèmes et acquis.** MAP Technical Reports Series No. 91. Sophia Antipolis, 1994 (162 pgs.) (français seulement).

MTS 90. UNEP: **Iskenderun Bay Project. Volume II. Systemic and Prospective Analysis.** MAP Technical Report Series No. 90. Sophia Antipolis, 1994 (142 pgs.) (parts in English or French only).
PNUE: **Projet de la Baie**

d'Iskenderun. Volume II. Analyse systématique et prospective. MAP Technical Reports Series No. 90. UNEP, Sophia Antipolis, 1994 (142 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 89. UNEP: Iskenderun Bay Project. Volume I. Environmental Management within the Context of Environment-Development. MAP Technical Reports Series No. 89. UNEP, Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (144 pgs.) (English).

MTS 88. UNEP: Proceedings of the Seminar on Mediterranean Prospective. MAP Technical Reports Series No. 88. UNEP, Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (176 pgs.) (parts in English or French only).
PNUE: Actes du Séminaire débat sur la prospective méditerranéenne. MAP Technical Reports Series No. 88. UNEP, Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (176 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 87. UNEP/WHO: Identification of microbiological components and measurement development and testing of methodologies of specified contaminants (Area I) - Final reports on selected microbiological projects. MAP Technical Reports Series No. 87. UNEP, Athens, 1994 (136 pgs.) (English).

MTS 86. UNEP: Monitoring Programme of the Eastern Adriatic Coastal Area - Report for 1983-1991. MAP Technical Report Series No. 86. Athens, 1994 (311 pgs.) (English).

MTS 85. UNEP/WMO: Assessment of Airborne Pollution of the Mediterranean Sea by Sulphur and Nitrogen Compounds and Heavy Metals in 1991. MAP Technical Report Series No. 85. Athens, 1994 (304 pgs.) (English).

MTS 84. UNEP: Integrated Management Study for the Area of Izmir. MAP Technical Reports Series No. 84. UNEP, Regional Activity Centre for Priority Actions Programme, Split, 1994 (130 pgs.) (English).

MTS 83. PNUE/UICN: Les aires protégées en Méditerranée. Essai d'étude analytique de la législation pertinente. MAP Technical Reports Series No. 83. PNUE, Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, Tunis, 1994 (55 pgs.) (français seulement).

MTS 82. UNEP/IUCN: Technical report on the State of Cetaceans in the Mediterranean. MAP Technical Reports Series No. 82. UNEP, Regional Activity Centre for Specially Protected Areas, Tunis, 1994 (37 pgs.) (English).

MTS 81. UNEP/IAEA: Data quality review for MED POL: Nineteen years of progress. MAP Technical Reports Series No. 81. UNEP, Athens, 1994 (79 pgs.) (English).

MTS 80. UNEP/FAO: Final reports on research projects dealing with the effects of pollutants on marine organisms and communities. MAP Technical Reports Series No. 80. UNEP, Athens, 1994 (123 pgs.) (English).

MTS 79. UNEP/FAO: Final reports on research projects dealing with toxicity of pollutants on marine organisms. MAP Technical Reports Series No. 79. UNEP, Athens, 1994 (135 pgs.) (parts in English or French only).
PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la toxicité des polluants sur les organismes marins. MAP Technical Reports Series No. 79. UNEP, Athens, 1994 (135 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 78. UNEP/FAO: Final reports on research projects dealing with eutrophication problems. MAP Technical Reports Series No. 78. UNEP, Athens, 1994 (139 pgs.) (English).

MTS 77. UNEP/FAO/IAEA: Designing of monitoring programmes and management of data concerning chemical contaminants in marine organisms. MAP Technical Reports Series No. 77. UNEP, Athens, 1993 (236 pgs.) (English).

MTS 76. UNEP/WHO: Biogeochemical Cycles of Specific Pollutants (Activity K): Survival of Pathogens. MAP Technical Reports Series No. 76. UNEP, Athens, 1993 (68 pgs.) (English and French).
PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K): Survie des pathogènes. MAP Technical Reports Series No. 76. UNEP, Athens, 1993 (68 pgs.).

MTS 75. UNEP/WHO: Development and Testing of Sampling and Analytical Techniques for Monitoring of Marine Pollutants (Activity A). MAP Technical Reports Series No. 75. UNEP, Athens, 1993 (90 pgs.) (English).

MTS 74. UNEP/FIS: Report of the Training Workshop on Aspects of Marine Documentation in the Mediterranean. MAP Technical Reports Series No. 74. UNEP, Athens, 1993 (38 pgs.) (English).

MTS 73. UNEP/FAO: Final Reports on Research Projects Dealing with the Effects of Pollutants on Marine Communities and Organisms. MAP Technical Reports Series No. 73. UNEP, Athens, 1993 (186 pgs.) (English and French).
PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets de polluants sur les communautés et les organismes marins. MAP Technical Reports Series No. 73. UNEP, Athens, 1993 (186 pgs.).

MTS 72. UNEP: Costs and Benefits of Measures for the Reduction of Degradation of the Environment from Land-based Sources of Pollution in Coastal Areas. A - Case Study of the Bay of Izmir. B - Case Study of the Island of Rhodes. MAP Technical Reports Series No. 72. UNEP, Athens, 1993 (64 pgs.) (English).

MTS 71. UNEP/FAO/IOC: Selected techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms. MAP Technical Reports Series No. 71. UNEP, Athens, 1993 (189 pgs.) (English).

MTS 70. UNEP/IAEA/IOC/FAO: Organohalogen Compounds in the Marine Environment: A Review. MAP Technical Reports Series No. 70. UNEP, Athens, 1992 (49 pgs.) (English).

MTS 69. UNEP/FAO/IOC: Proceedings of the FAO/UNEP/IOC Workshop on the Biological Effects of Pollutants on Marine Organisms (Malta, 10-14 September 1991), edited by G.P. Gabrielides. MAP Technical Reports Series No. 69. UNEP, Athens, 1992 (287 pgs.) (English).

MTS 68. UNEP/FAO/IOC: Evaluation of the Training Workshops on the Statistical Treatment and Interpretation of Marine Community Data. MAP Technical Reports Series No. 68. UNEP, Athens, 1992 (221 pgs.) (English).

MTS 67. UNEP/IOC: Applicability of Remote Sensing for Survey of Water Quality Parameters in the Mediterranean. Final Report of the Research Project. MAP Technical Reports Series No. 67. UNEP, Athens, 1992 (142 pgs.) (English).

MTS 66. UNEP/CRU: Regional Changes in Climate in the Mediterranean Basin Due to Global Greenhouse Gas Warming. MAP Technical Reports Series No. 66. UNEP, Athens, 1992 (172 pgs.) (English).

MTS 65. UNEP: Directory of Mediterranean Marine Environmental Centres. MAP Technical Reports Series No. 65, UNEP, Athens, 1992 (351 pgs.) (English and French). PNUE: **Répertoire des centres relatifs au milieu marin en Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 65. UNEP, Athens, 1992 (351 pgs.).

MTS 64. UNEP/WMO: Airborne Pollution of the Mediterranean Sea. Report and Proceedings of the Second WMO/UNEP Workshop. MAP Technical Reports Series No. 64. UNEP, Athens, 1992 (246 pgs.) (English).

MTS 63. PNUE/OMS: Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K) - Survie des pathogènes - Rapports finaux sur les projets de recherche (1989-1991). MAP Technical Reports Series No. 63. UNEP, Athens, 1992 (86 pgs.) (français seulement).

MTS 62. UNEP/IAEA: Assessment of the State of Pollution of the Mediterranean Sea by Radioactive Substances. MAP Technical Reports Series No. 62, UNEP, Athens, 1992 (133 pgs.) (English and French). PNUE/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives.** MAP Technical Reports Series No. 62, UNEP, Athens, 1992 (133 pgs.).

MTS 61. UNEP: Integrated Planning and Management of the Mediterranean Coastal Zones. Documents produced in the first and second stage of the Priority Action (1985-1986). MAP Technical Reports Series No. 61. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1991 (437 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première et de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).** MAP Technical Reports Series No. 61. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1991 (437 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 60. UNEP/WHO: Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects (1987-1990). MAP Technical Reports Series No. 60. UNEP, Athens, 1991 (76 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/OMS: **Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique (1987-1990).** MAP Technical Reports Series No. 60. UNEP, Athens, 1991 (76 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 59. UNEP/FAO/IAEA: Proceedings of the FAO/UNEP/IAEA Consultation Meeting on the Accumulation and Transformation of Chemical contaminants by Biotic and Abiotic Processes in the Marine Environment (La Spezia, Italy, 24-28 September 1990), edited by G.P. Gabrielides. MAP Technical Reports Series No. 59. UNEP, Athens, 1991 (392 pgs.) (English).

MTS 58. UNEP/FAO/WHO/IAEA: Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organophosphorus compounds. MAP Technical Reports Series No. 58. UNEP, Athens, 1991 (122 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés.** MAP Technical Reports Series No. 58. UNEP, Athens, 1991 (122 pgs.).

MTS 57. UNEP/WHO: Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G): Final reports on projects dealing with carcinogenicity and mutagenicity. MAP Technical Reports Series No. 57. UNEP, Athens, 1991 (59 pgs.) (English).

MTS 56. UNEP/IOC/FAO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by persistent synthetic materials which may float, sink or remain in suspension.** MAP Technical Reports Series No. 56. UNEP, Athens, 1991 (113 pgs.) (English and French). PNUE/COI/FAO: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension.** MAP Technical Reports Series No. 56. UNEP, Athens, 1991 (113 pgs).

MTS 55. UNEP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K): Final report on project on survival of pathogenic organisms in seawater.** MAP Technical Reports Series No. 55. UNEP, Athens, 1991 (95 pgs.) (English).

MTS 54. UNEP/WHO: **Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects.** MAP Technical Reports Series No. 54. UNEP, Athens, 1991 (83 pgs.) (English).

MTS 53. UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on epidemiological study on bathers from selected beaches in Malaga, Spain (1988-1989).** MAP Technical Reports Series No. 53. UNEP, Athens, 1991 (127 pgs.) (English).

MTS 52. UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with bioaccumulation and toxicity of chemical pollutants.** MAP Technical Reports Series No. 52. UNEP, Athens, 1991 (86 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la bioaccumulation et de la toxicité des polluants chimiques.** MAP Technical Reports Series No. 52. UNEP, Athens, 1991 (86 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 51. UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with mercury, toxicity and analytical techniques.** MAP Technical Reports Series No. 51. UNEP, Athens, 1991 (166 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant du mercure, de la toxicité et des techniques analytiques.** MAP Technical Reports Series No. 51. UNEP, Athens, 1991 (166 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 50. UNEP: **Bibliography on marine litter.** MAP Technical Reports Series No. 50. UNEP, Athens, 1991 (62 pgs.) (English).

MTS 49. UNEP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants. Survival of pathogens. Final reports on research projects (Activity K).** MAP Technical Reports Series No. 49. UNEP, Athens, 1991 (71 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/OMS: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques. Survie des Pathogènes. Rapports finaux sur les projets de recherche (activité K).** MAP Technical Reports Series No. 49. UNEP, Athens, 1991 (71 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 48. UNEP/FAO: **Final reports on research projects (Activity G).** MAP Technical Reports Series No. 48. UNEP, Athens, 1991 (126 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche (Activité G).** MAP Technical Reports Series No. 48. UNEP, Athens, 1991 (126 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 47. UNEP: **Jellyfish blooms in the Mediterranean. Proceedings of the II workshop on jellyfish in the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No.47. UNEP, Athens, 1991 (320 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Les prolifération's de medusas en Méditerranée. Actes des IIèmes journées d'étude sur les méduses en mer Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No.47. UNEP, Athens, 1991 (320 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 46. UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and rotavirus-induced gastro-enteritis among bathers (1986-88).** MAP Technical Reports Series No.46. UNEP, Athens, 1991 (64 pgs.) (English).

MTS 45. UNEP/IAEA: **Transport of pollutants by sedimentation: Collected papers from the first Mediterranean Workshop (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 December 1987).** MAP Technical Reports Series No. 45. UNEP, Athens, 1990 (302 pgs.) (English).

MTS 44. UNEP: **Bibliography on aquatic pollution by organophosphorus compounds.** MAP Technical Reports Series No. 44. UNEP, Athens, 1990 (98 pgs.) (English).

MTS 43. PNUE/UICN/GIS Posidonie: **Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 43. UNEP, Athens, 1990 (250 pgs.) (français seulement).

MTS 42. UNEP/IUCN: **Report on the status of Mediterranean marine turtles.** MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pgs.) (English and French). PNUE/UICN: **Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pgs.).

MTS 41. UNEP: **Wastewater reuse for irrigation in the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 41. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (330 pgs.) (English and French). PNUE: **Réutilisation agricole des eaux usées dans la région méditerranéenne.** MAP Technical Reports Series No. 41. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (330 pgs.).

MTS 40. UNEP/FAO: **Final reports on research projects (Activities H, I and J).** MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pgs.) (English and French). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche (Activités H, I et J).** MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pgs.).

MTS 39. UNEP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organohalogen compounds.** MAP Technical Reports Series No. 39. UNEP, Athens, 1990 (224 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution par les composés organohalogénés.** MAP Technical Reports Series No. 39. UNEP, Athens, 1990 (224 pgs.).

MTS 38. UNEP: **Common measures adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against pollution.** MAP Technical Reports Series No. 38. UNEP, Athens, 1990 (100 pgs.) (English, French, Spanish and Arabic). PNUE: **Mesures communes adoptées par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.** MAP Technical Reports Series No. 38. UNEP, Athens, 1990 (100 pgs.). PNUE: **Medidas comunes adoptadas por las Partes Contratantes en el convenio para la Protección del Mar Mediterraneo contra la Contaminación.** MAP Technical Reports Series No. 38, UNEP, Athens, 1990 (100 pgs.).

MTS 37. UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and plankton blooms (Activity H).** MAP Technical Reports Series No. 37. UNEP, Athens, 1990 (74 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche consacrés à l'eutrophisation et aux efflorescences de plancton (Activité H).** MAP Technical Reports Series No. 37. UNEP, Athens, 1990 (74 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 36. PNUE/UICN: **Répertoire des aires marines et côtières protégées de la Méditerranée. Première partie - Sites d'importance biologique et écologique.** MAP Technical Reports Series No. 36. UNEP, Athens, 1990 (198 pgs.) (français seulement).

MTS 35. UNEP: **Bibliography on marine pollution by organotin compounds.** MAP Technical Reports Series No. 35. UNEP, Athens, 1989 (92 pgs.) (English).

MTS 34. UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by cadmium and cadmium compounds.** MAP Technical Reports Series No. 34. UNEP, Athens, 1989 (175 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés de cadmium.** MAP Technical Reports Series No. 34. UNEP, Athens, 1989 (175 pgs.).

MTS 33. UNEP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of organotin compounds as marine pollutants in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 33. UNEP, Athens, 1989 (185 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation des composés organostanniques en tant que polluants du milieu marin en Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 33. UNEP, Athens, 1989 (185 pgs.).

MTS 32. UNEP/FAO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K).** MAP Technical Reports Series No. 32. UNEP, Athens, 1989 (139 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K).** MAP Technical Reports Series No. 32. UNEP, Athens, 1989 (139 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 31. UNEP/WMO: **Airborne pollution of the Mediterranean Sea. Report and proceedings of a WMO/UNEP Workshop.** MAP Technical Reports Series No. 31. UNEP, Athens, 1989 (247 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/OMM: **Pollution par voie atmosphérique de la mer Méditerranée. Rapport et actes des Journées d'étude OMM/PNUE.** MAP Technical Reports Series No. 31. UNEP, Athens, 1989 (247 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 30. UNEP: **Meteorological and climatological data from surface and upper measurements for the assessment of atmospheric transport and deposition of pollutants in the Mediterranean Basin: A review.** MAP Technical Reports Series No. 30. UNEP, Athens, 1989 (137 pgs.) (English).

MTS 29. UNEP: **Bibliography on effects of climatic change and related topics.** MAP Technical Reports Series No. 29. UNEP, Athens, 1989 (143 pgs.) (English).

MTS 28. UNEP: **State of the Mediterranean marine environment.** MAP Technical Reports Series No. 28. UNEP, Athens, 1989 (225 pgs.) (English).

MTS 27. UNEP: **Implications of expected climate changes in the Mediterranean Region: An overview.** MAP Technical Reports Series No. 27. UNEP, Athens, 1989 (52 pgs.) (English).

MTS 26. UNEP/IUCN: **Directory of marine and coastal protected areas in the Mediterranean Region. Part I - Sites of biological and ecological value.** MAP Technical Reports Series No. 26. UNEP, Athens, 1989 (196 pgs.) (English).

MTS 25. UNEP: **The Mediterranean Action Plan in a functional perspective: A quest for law and policy.** MAP Technical Reports Series No. 25. UNEP, Athens, 1988 (105 pgs.) (English).

MTS 24. UNEP/FAO: **Toxicity, persistence and bioaccumulation of selected substances to marine organisms (Activity G).** MAP Technical Reports Series No. 24. UNEP, Athens, 1988 (122 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Toxicité, persistance et bioaccumulation de certaines substances vis-à-vis des organismes marins (Activité G).** MAP Technical Reports Series No. 24. UNEP, Athens, 1988 (122 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 23. UNEP: **National monitoring programme of Yugoslavia, Report for 1983-1986.** MAP Technical Reports Series No. 23. UNEP, Athens, 1988 (223 pgs.) (English).

MTS 22. UNEP/FAO: **Study of ecosystem modifications in areas influenced by pollutants (Activity I).** MAP Technical Reports Series No. 22. UNEP, Athens, 1988 (146 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/FAO: **Etude des modifications de l'écosystème dans les zones soumises à l'influence des polluants (Activité I).** MAP Technical Reports Series No. 22. UNEP, Athens, 1988 (146 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 21. UNEP/UNESCO/FAO: **Eutrophication in the Mediterranean Sea: Receiving capacity and monitoring of long-term effects.** MAP Technical Reports Series No. 21. UNEP, Athens, 1988 (200 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/UNESCO/FAO: **Eutrophisation dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme.** MAP Technical Reports Series No. 21. UNEP, Athens, 1988 (200 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 20. (*) UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and health effects (1983-86).** MAP Technical Reports Series No. 20. UNEP, Athens, 1988 (156 pgs.) (English).

MTS 19. (*) UNEP/IOC: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by petroleum hydrocarbons.** MAP Technical Reports Series No. 19. UNEP, Athens, 1988 (130 pgs.) (English and French). PNUE/COI: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole.** MAP Technical Reports Series No. 19. UNEP, Athens, 1988 (130 pgs.).

MTS 18. (*) UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by mercury and mercury compounds.** MAP Technical Reports Series No. 18. UNEP, Athens, 1987 (354 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le mercure et les composés mercuriels.** MAP Technical Reports Series No. 18. UNEP, Athens, 1987 (354 pgs.).

MTS 17. (*) UNEP: **Seismic risk reduction in the Mediterranean region. Selected studies and documents (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 17. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (247 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne. Documents et études sélectionnés (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 17. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (247 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 16. (*) UNEP: **Promotion of soil protection as an essential component of environmental protection in Mediterranean coastal zones. Selected documents (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 16. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (424 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Promotion de la protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières méditerranéennes. Documents sélectionnés (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 16. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (424 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 15. (*) UNEP: **Environmental aspects of aquaculture development in the Mediterranean region. Documents produced in the period 1985-1987.** MAP Technical Reports Series No. 15. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (101 pgs.) (English).

MTS 14. (*) UNEP: **Experience of Mediterranean historic towns in the integrated process of rehabilitation of urban and architectural heritage. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1986).** MAP Technical Reports Series No. 14. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (500

pgs.) (parts in English or French only). PNUE: MAP Technical Reports Series No. 14. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (500 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 13. (*) UNEP: Specific topics related to water resources development of large Mediterranean islands. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1985-1986). MAP Technical Reports Series No. 13. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Thèmes spécifiques concernant le développement des ressources en eau des grandes îles méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).** MAP Technical Reports Series No. 13. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 12. (*) UNEP: Water resources development of small Mediterranean islands and isolated coastal areas. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985). MAP Technical Reports Series No. 12. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Développement des ressources en eau des petites îles et des zones côtières isolées méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).** MAP Technical Reports Series No. 12. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 11. (*) UNEP: Rehabilitation and reconstruction of Mediterranean historic settlements. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985). MAP Technical Reports Series No. 11. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1986 (158 pgs.) (parts in English or French only). PNUE: **Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).** MAP Technical Reports Series No. 11. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1986 (158 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 10. (*) UNEP: Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G). Final reports on projects dealing with toxicity (1983-85). MAP Technical Reports Series No. 10. UNEP, Athens, 1987 (118 pgs.) (English).

MTS 9. (*) UNEP: Co-ordinated Mediterranean pollution monitoring and research programme (MED POL - PHASE I). Final report, 1975-1980. MAP Technical Reports Series No. 9. UNEP, Athens, 1986 (276 pgs.) (English).

MTS 8. Add. (*) UNEP: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII). Addendum, Greek Oceanographic Cruise 1980. MAP Technical Reports Series No. 8, Addendum. UNEP, Athens, 1986 (66 pgs.) (English).

MTS 8. (*) UNEP/AIEA/IOC: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII). MAP Technical Reports Series No. 8. UNEP, Athens, 1986 (42 pgs.) (parts in English or French only). PNUE/AIEA/COI: **Etudes biogéochimiques de certains polluants au large de la Méditerranée (MED POL VIII).** MAP Technical Reports Series No. 8. UNEP, Athens, 1986 (42 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

MTS 7. (*) UNEP/WHO: Coastal water quality control (MED POL VII). MAP Technical Reports Series No. 7. UNEP, Athens, 1986 (426 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/OMS: **Contrôle de la qualité des eaux côtières (MED POL VII).** MAP Technical Reports Series No. 7. UNEP, Athens, 1986 (426 pgs.) (Parties en anglais ou français seulement).

MTS 6. (*) UNEP/IOC: Problems of coastal transport of pollutants (MED POL VI). MAP Technical Reports Series No. 6. UNEP, Athens, 1986 (100 pgs.) (English).

MTS 5. (*) UNEP/FAO: Research on the effects of pollutants on marine communities and ecosystems (MED POL V). MAP Technical Reports Series No. 5. UNEP, Athens, 1986 (146 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Recherche sur les effets des polluants sur les communautés et écosystèmes marins (MED POL V).** MAP Technical Reports Series No. 5. UNEP, Athens, 1986 (146 pgs.) (Parties en anglais ou français seulement).

MTS 4. (*) UNEP/FAO: Research on the effects of pollutants on marine organisms and their populations (MED POL IV). MAP Technical Reports Series No. 4. UNEP, Athens, 1986 (118 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUE/FAO: **Recherche sur les effets des polluants sur les organismes marins et leurs peuplements (MED POL IV).** MAP Technical Reports Series No. 4. UNEP, Athens, 1986 (118 pgs.) (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

MTS 3. (*) UNEP/FAO: Baseline studies and monitoring of DDT, PCBs and other chlorinated hydrocarbons in marine organisms (MED POL III). MAP Technical Reports Series No. 3. UNEP, Athens, 1986 (128 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUE/FAO: **Etudes de base et surveillance continue du DDT, des PCB et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins (MED POL III).** MAP Technical Reports Series No. 3. UNEP, Athens, 1986 (128 pgs.) (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

MTS 2. (*) UNEP/FAO: **Baseline studies and monitoring of metals, particularly mercury and cadmium, in marine organisms (MED POL II)**. MAP Technical Reports Series No. 2. UNEP, Athens, 1986 (220 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUE/FAO: **Etudes de base et surveillance continue des métaux, notamment du mercure et du cadmium, dans les organismes marins (MED POL II)**. MAP Technical Reports Series No. 2. UNEP, Athens, 1986 (220 pgs.) (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

MTS 1. (*) UNEP/IOC/WMO: **Baseline studies and monitoring of oil and petroleum hydrocarbons in marine waters (MED POL I)**. MAP Technical Reports Series No. 1. UNEP, Athens, 1986 (96 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUE/COI/OMM: **Etudes de base et surveillance continue du pétrole et des hydrocarbures contenus dans les eaux de la mer (MED POL I)**. MAP Technical Reports Series No. 1. UNEP, Athens, 1986 (96 pgs.) (parties en anglais, français ou espagnol seulement).